

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 10 novembre 2016 à 10h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille seize le jeudi dix novembre à dix heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	114
Procurations :	19
Date de convocation :	04 novembre 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE,

	M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Francis SANCHEZ	Lysiane MAUREL
M. Maurice GRENIER	Raymond-Roger STRAMARE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Philippe GUERIN	Cécile RAMOS
M. Edmond DESCLAUX	Michel SIMON
Mme Véronique DOITTAU	Corinne VIGNON ESTEBAN
M. Jacques SEBI	Claude RAYNAL
M. Thierry FOURCASSIER	Sacha BRIAND
M. Jean-Louis MIEGEVILLE	Bernard LOUMAGNE
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Monique DURRIEU
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Maxime BOYER	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
M. Frédéric BRASILES	Daniel ROUGE
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Djillali LAHIANI	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	François CHOLLET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE;
------------	------------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2016**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 23 SEPTEMBRE 2016**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - *DEL-16-0838*
 - 4.2 Mise à jour du schéma de mutualisation - *DEL-16-0941*
 - 4.3 Création d'un poste de directeur général adjoint chargé des ressources humaines - *DEL-16-0940*
- 5 **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion du stationnement urbain sur le territoire de Toulouse Métropole - exercice 2010 et suivants - *DEL-16-0985*

- 5.2 Conseil de Développement – Animation du débat local sur les enjeux métropolitains : adoption d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement pour des missions de volontaires en service civique - *DEL-16-0966*
- 5.3 Aire d'accueil des gens du voyage - Loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et de l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences (3) - *DEL-16-0921*
- 5.4 Quai des Savoirs - Mise à disposition d'un passage au profit de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : Convention d'occupation temporaire du domaine public - *DEL-16-0920*
- 6 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 6.1 Rapport de Développement Durable 2016 de Toulouse Métropole - *DEL-16-0728*
- 7 FINANCES**
- 7.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2017 - *DEL-16-1001*
- 7.2 Dotation de solidarité communautaire 2016 - *DEL-16-0896*
- 7.3 Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Équipement - *DEL-16-0846*
- 7.4 Commune de Brax : Création de tarifs pour la collecte de déchets verts - *DEL-16-0889*
- 7.5 Actualisation des tarifs du Crématorium et des Pompes funèbres - *DEL-16-0926*
- 8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
- 8.1 Mise en place de l'Agence d'attractivité : institution de l'office de tourisme métropolitain - *DEL-16-0842*
- 9 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
- 9.1 Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Blagnac - *DEL-16-0775*
- 9.2 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Toulouse - *DEL-16-0894*
- 9.3 Adoption de la Déclaration de Projet concernant le projet d'extension du pôle logistique à vocation aéronautique de Barquill emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu - *DEL-16-0868*
- 9.4 Toulouse EuroSudOuest (Toulouse) : Instauration d'un périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée - *DEL-16-1029*
- 10 VOEUX**
- 10.1 Voeu du Groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens pour une concertation respectueuse des habitant-e-s et des territoires - *INFO-16-0023*
- 11 QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Luc MOUDENC invite Romain CUIVIVES, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

Je vous propose de commencer en donnant la parole à Madame Marie-Christine Jaillet, présidente du Conseil de Développement, de manière à ce qu'elle puisse nous présenter le rapport annuel d'activité, rapport qui vous a été remis avec l'ensemble des documents que vous avez reçus, préparatoires à la séance. Ensuite je vous proposerai de traiter l'ordre du jour comme d'habitude, c'est-à-dire avec auparavant les propos liminaires des groupes souhaitant s'exprimer. Je donne la parole à la présidente Marie-Christine Jaillet.

Mme JAILLET

Monsieur le président, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je vais donc vous présenter le rapport d'activité du Codev, que vous avez aussi reçu dans une version papier, en commençant par un petit rappel. Nous avons un peu plus de trois ans d'existence, mais c'est la première fois que formellement, nous venons présenter ce rapport devant vous. Je rappelle que nous sommes une assemblée d'un peu plus de 200 membres et que nous sommes tous des bénévoles. Ce Codev Toulouse Métropole, par rapport à d'autres Codev

métropolitains, présente une originalité, c'est l'existence d'un collège des territoires avec un représentant par commune de la Métropole. Ce collège des territoires n'est toujours pas complet, et je profite de ce rapport pour faire un appel aux communes et surtout à leurs maires qui n'ont pas encore eu le temps ou l'opportunité de désigner leur représentant. Je rappelle que nous fonctionnons avec les instances suivantes : une assemblée plénière, à laquelle le président de Toulouse Métropole participe pour venir discuter avec les membres du Codev ; une commission permanente, lieu de débat ; un bureau et plusieurs groupes de travail. Nous disposons de quelques moyens mis à disposition par Toulouse Métropole, un animateur coordonnateur, Pierre Lefevre ; des locaux et un budget. Mais c'est l'occasion pour moi de dire que nous espérons renforcer ou voir renforcer nos moyens. Il y a probablement une délibération à venir en ce sens au cours de cette séance pour que nous puissions profiter de services civiques, et nous avons l'espoir d'une arrivée d'un second agent au Codev. Nous sommes un jeune Codev, donc, mais un Codev actif. Nous avons à ce jour sept publications à notre actif, dont trois pour l'année 2016. Vous avez probablement connaissance, je l'espère, de ces publications. Nous avons une collection des petits livrets du Codev, chaque livret ayant une couleur. Vous voyez s'afficher la liste de nos travaux et de nos publications. Je veux simplement souligner, en 2016, une publication sur le bien-être dans la métropole toulousaine, avec l'idée que ce travail pourrait déboucher sur la définition d'indicateurs participatifs au service du développement métropolitain prenant en compte non pas simplement les indicateurs classiques sur la croissance économique, le PIB, etc., mais plutôt des indicateurs sur le sentiment de bien-être. On peut dire que le développement d'une métropole doit aussi contribuer au bien-être de ses habitants. Ce travail s'est appuyé sur une enquête participative conduite dans deux communes, dont je remercie ici les maires, la commune de Villeneuve-Tolosane et la commune de Cugnaux, où nous avons pu, sur un panel représentatif, essayer d'apprécier ce qui fait le bien-être, ou le mal-être des habitants de notre métropole, mais aussi ce sur quoi, localement, les habitants de cette métropole pensent que nous avons les moyens d'agir. Et puis, un nouveau petit livret, vert cette fois, qui s'appelle "Qui fait quoi pour aménager la métropole toulousaine ?" et qui s'adresse à un public très large, citoyens éclairés, techniciens, agents des collectivités, élus communaux, plus loin de la Métropole parce que ne siégeant pas aux instances délibératives. Ce livret vient dire qui sont les acteurs, quels sont les dispositifs qui participent au développement et à l'aménagement de la métropole. Une contribution à venir, sur le point d'être publiée, s'appellera "Les Dialogues urbains de la Métropole, l'an 2 de la Métropole". Donc nous avons, par ces contributions, répondu aux saisines, en tout cas une partie des saisines de Toulouse Métropole sur la manière d'amplifier les politiques en faveur de l'emploi, sur la manière dont la Métropole pouvait répondre aux enjeux de la Politique de la Ville, et sur la manière dont le bien-être pouvait contribuer à l'attractivité métropolitaine. Mais à ce jour, nous sommes bien loin d'avoir épuisé l'ensemble des questions qui nous ont été posées. Nous avons aussi, cette année, répondu à la saisine du SMTC Tisséo qui a beaucoup occupé le Codev, sur les enjeux de mobilité dans le cadre de la mise en révision du PDU. Mais ce Codev a aussi développé d'autres travaux, dans le cadre, par exemple, de la concertation sur le plan-guide du projet urbain TESO, sur la question de l'hospitalité, et plus récemment, dans le cadre du grand débat organisé par la CNDP sur la troisième ligne de métro. Nous avons donc achevé certains de nos travaux cette année et nous avons bien avancé sur d'autres. En 2016, une série de travaux, sur la saisine de Toulouse Métropole, a été menée sur la question du patrimoine, comment on peut concevoir une politique à l'échelle de la Métropole, appuyée sur les patrimoines, qui puisse participer aussi à la notoriété et l'attractivité de la Métropole. Egalement, la question des finances locales a fait l'objet de discussions. Et puis, parce que nous travaillons aussi sur auto-saisine, nous avons lancé cette année un travail sur les outils numériques participatifs et la démocratie digitale. Le Codev de Toulouse Métropole est un Codev qui ne travaille pas seul, qui a développé aussi des coopérations, en particulier avec les deux autres Codev de la grande agglomération, le Codev du Sicoval et le Codev du Muretain. Parce que la grande agglomération, bien

sûr, constitue une échelle de références pour aborder certaines questions, et c'est bien dans l'inter-Codev que nous avons travaillé sur les mobilités, à la demande du SMTC Tisséo, qui avait également saisi les deux autres Codev sur le sujet. Nous travaillons aussi avec le CoDe de Montpellier. Cette coopération avec le CoDe de l'autre métropole de la grande région va déboucher sur une première contribution, en cours de publication, qui s'intitulera "Deux métropoles pour l'Occitanie, une chance pour la grande région ?", et nous y développons évidemment un propos qui consiste à dire : "Oui c'est une chance pour la grande région". Cette coopération nous a permis aussi d'identifier, avec le CoDe de Montpellier, une série de questions sur lesquelles nous allons nous mettre au travail dans les mois qui viennent, en particulier une : comment ces deux métropoles dont on sait qu'elles connaissent une croissance démographique importante, dans une région qui, dans les vingt ou trente ans, aura probablement à accueillir une partie non négligeable de la croissance démographique de la France, comment peuvent-elles faire face à cette croissance démographique et à cette fonction d'hospitalité et d'accueil.

Nous travaillons aussi avec les Codev des territoires voisins, des territoires ruraux ou péri-urbains, et nous allons contribuer à la journée à venir qu'organise le CESER à l'échelle de la région Occitanie qui va réunir l'ensemble des Codev.

Ce Codev, vous le savez, contribue aussi au débat public. Il ne fait pas que produire des avis, des contributions, il participe au débat public, et il porte en particulier les enjeux du « faire Métropole ». Nous organisons depuis que nous sommes créés un cycle de conférences grand public, accueillies à la Médiathèque José Cabanis sur des sujets en lien avec le développement de la métropole, trois à quatre conférences par an qui attirent un public varié, 150 personnes en moyenne. Nous avons accueilli Philippe Askenazy cette année sur la question du travail, fin ou non du salariat comme mode de redistribution des revenus. Nous avons accueilli Dominique Rousseau sur les pistes possibles d'une refondation de la démocratie, entre démocratie participative et démocratie représentative. Nous continuerons donc à poursuivre ce cycle de conférences. Nous organisons des Cafés métropolitains autour d'une thématique "La Métropole, une affaire qui vous concerne", qui s'adresse aux métropolitains, aux habitants de la métropole. Nous les organisons au Café des savoirs, mais aussi dans les communes de la Métropole, nous l'avons fait en juin à Castelnest, à Launaguet. Nous allons le faire prochainement à Blagnac en décembre. Sur l'année 2017, quatre de ces Cafés métropolitains sont d'ores et déjà programmés. Et puis, vous le savez, nous présentons le Codev et les travaux en cours aux conseils municipaux des communes de la Métropole. Nous l'avons fait à Pin-Balma, à Colomiers, à l'Union. Cette tournée est un peu lente, mais nous ne désespérons pas, en 2017, d'aller dans d'autres conseils municipaux. Sollicitez-nous et nous viendrons. Une question importante pour le Codev est celle des retours sur nos travaux. C'est un enjeu pour le Codev que de produire des avis, des contributions qui servent, qui soient utiles, qui ne restent pas suspendus en l'air, sans effet, sinon pour la beauté du geste de produire de l'expertise. Donc il est important pour nous de savoir que nos contributions nourrissent vos réflexions, contribuent à nourrir vos réflexions sur l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Je n'ose dire que nous espérons parfois que nos contributions les inspirent un peu. En tout cas, savoir que ces contributions servent, qu'elles sont utiles, qu'elles rentrent dans vos débats est une source de motivation pour ses membres. Sans doute avons-nous la trace que nos travaux ont modestement un pouvoir d'influence ou une certaine capacité d'influence, mais elle est bien difficile à mesurer et sans doute pas suffisante, car il est bien sûr difficile de l'apprécier de manière tangible et visible et les membres du Codev ne cessent de s'interroger sur "À quoi sert donc ce que nous faisons". Sur l'année 2016, des progrès dans les échanges avec les élus, un dialogue en particulier qui s'est organisé de manière fructueuse avec François Chollet, qui est l'élu de référence du Codev. Mais nous ne sommes peut-être pas encore assez sollicités par les commissions pour venir présenter, débattre de nos travaux. On pourrait dire qu'il y a là une marge de progression. En 2016, de l'avis général des membres du Codev Toulouse Métropole, mais également de l'avis des membres des

deux autres Codev, il y a eu un dialogue assez exemplaire avec le SMTC et Tisséo. Une proposition pour 2017, essayer de trouver le moyen, dans notre rapport d'activité, que j'espère donc venir vous présenter à la même époque l'année prochaine, d'y intégrer les retours des élus sur les contributions du Codev. Quelle finalité pour le Codev ? Au bout de trois ans, le Codev s'interroge aussi sur ce qu'il est, sachant que dans le Codev Toulouse Métropole il y a deux conceptions du Codev, non pas qui s'opposent, mais qui sont en tension, et cette tension est plutôt productive : les partisans d'une vision d'un Codev qui serait d'abord un laboratoire des idées, existant pour venir enrichir l'élaboration, la conduite des politiques publiques, mais également un contributeur à ce titre-là au débat public, et puis des partisans qui considèrent que le Codev est d'abord un dispositif de démocratie participative qui doit faire remonter le point de vue et les attentes des habitants de la Métropole. Sur ces deux visions, on peut passer du "ou" à "et", qui permet non pas de résoudre la tension mais de la conserver comme une tension productive.

Pour 2017, quelques projets : poursuivre bien sûr les réflexions sur les mobilités, contribuer aux réflexions qui s'engageront dans le cadre de la mise en révision du SCoT, préparer à nouveau une contribution pour les assises sur la Politique de la Ville, les deuxièmes assises qui seront organisées en 2017, continuer à faire la pédagogie de la Métropole, par exemple en direction des 1 000 élus communaux qui ne sont pas des élus métropolitains. Et puis, sur l'année 2017, entre février et juin, le Codev participera à l'animation de la grande exposition sur la ville au Quai des Savoirs, en particulier en organisant une série de rencontres que nous mènerons en coopération avec l'aua/T et l'Institut de la Ville, c'est-à-dire avec des partenaires scientifiques. Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à des questions si vous en avez. Je vous remercie de votre attention.

M. MOUDENC

Je voudrais remercier, si vous le permettez, en votre nom et en mon nom personnel, Marie-Christine Jaillet et le Codev pour le travail qui est effectué. J'ai pensé utile, effectivement, la loi ne le prévoit pas, la loi prévoit un débat d'orientations budgétaires précédé d'un débat sur le rapport autour du développement durable, mais j'ai souhaité que, lors de cette même séance, nous ayons chaque année le rapport d'activité du Codev, parce que je pense que c'est de nature à éclairer nos travaux et notre réflexion. Depuis le début du mandat métropolitain, j'ai souhaité effectivement que les liens soient resserrés entre le Codev et notre collectivité, qu'il y ait davantage d'interactions, et j'ai compris qu'on n'était pas à l'optimum de ce qui est potentiellement possible, mais c'est un début. En tout cas, je voudrais remercier le Codev pour son dynamisme et pour sa capacité à traiter beaucoup de sujets. Je rappelle que le Codev est un organisme totalement bénévole qui est là pour nous donner un point de vue un peu différent du point de vue des élus, avec une sensibilité qui se rapproche davantage de la société civile que de la société politique, si on peut employer une telle expression. En tout cas, je ne peux qu'appuyer l'invite faite par la présidente, à savoir de dire aux présidents de commissions : "N'hésitez pas, chaque fois que c'est nécessaire, que telle ou telle partie du travail du Codev interpelle le champ de discussion d'une commission, à faire venir le Codev en commission pour qu'il puisse exprimer son point de vue et faire part des réflexions qu'il a organisées en son sein". S'il y a des questions, comme l'a dit Marie-Christine Jaillet, ou des réactions, bien évidemment je vous propose d'y consacrer quelques instants.

M. RAYNAL

Monsieur le président, après vous je voudrais remercier Marie-Christine Jaillet pour son exposé. Nous connaissons sa capacité de synthèse et nous la remercions d'avoir synthétisé le travail d'une année du Codev, remercier également l'ensemble des membres du Codev qui participent à cette instance. Le Codev est toujours une structure historiquement jeune, nous sommes encore, finalement, dans les premières années du Codev. Il nous faut sans doute, les uns et les autres, affiner nos modes de travail.

Mais si je voulais bien me projeter une seconde dans l'idée d'être membre du Codev ou membre d'un Codev, je crois que j'aurais, ça a été dit, d'ailleurs, par Marie-Christine Jaillet parmi ces propositions, je crois que j'aurais envie que l'on me réponde. C'est-à-dire que le Codev fait un travail pour le compte, aujourd'hui, de Toulouse Métropole, nous fait un rapport, à la fois oral et écrit, et il me semblerait utile, Monsieur le président, si vous le considérez ainsi, que le rapport annuel du Codev puisse faire l'objet d'une réponse écrite qui soit validée par notre assemblée et qui permette à tous ces bénévoles qui travaillent au bénéfice de Toulouse Métropole d'avoir, me semble-t-il, une réponse argumentée à leurs propositions, prenant celles-ci en compte, peut-être moins d'autres. Il me paraîtrait utile, en tout cas, qu'il y ait ce fonctionnement qui, à mon avis, permettrait de maintenir la flamme parmi les membres du Codev, je crois que ce serait utile de voir ses questionnements donner lieu à une réponse argumentée de l'institution pour lequel ils travaillent.

M. PERE

A mon tour également, au nom de notre groupe, de féliciter et remercier Marie-Christine Jaillet et l'ensemble des membres du Codev pour leur travail, pour les analyses qu'ils produisent à travers leurs groupes de travail, à travers leurs conférences grand public, ce rôle qu'ils jouent auprès de la population, et les diverses publications qu'ils produisent. Je voudrais juste souligner, effectivement, et ça a été bien dit par Madame Jaillet, la capacité qu'a le Codev par rapport à une assemblée comme la nôtre, de travailler sur deux axes qui sont difficilement pris en compte par notre assemblée. D'une part sur le temps long, alors que nous sommes souvent, très souvent, trop souvent sur le temps court ; d'autre part le Codev a cette capacité à s'affranchir des échéances électorales et à réfléchir sur plusieurs années, plusieurs décennies, une ou deux décennies. Au-delà du temps long sur lequel le Codev est capable de travailler, il y a aussi l'espace ouvert. Car nous aussi, du fait de la composition d'une Métropole avec 37 communes, nous travaillons sur un espace que je qualifierais de fermé, trop souvent également, alors qu'on sait l'importance qu'il y a d'articuler notre Métropole avec d'autres métropoles, comme ça a été dit, il y a déjà un travail entre Toulouse Métropole et la Métropole de Montpellier, mais au-delà, également avec les villes qu'on qualifie de villes à une heure, les villes qui nous entourent, avec lesquelles il est important aussi de trouver une articulation de façon à ce que les forces centripètes qu'exerce une Métropole comme la nôtre, du fait de sa puissance, ne viennent pas contrarier les développements harmonieux de ces villes à une heure. Donc je voudrais féliciter et remercier Madame Jaillet et l'ensemble des membres du Codev pour cette capacité à travailler sur le temps long et l'espace ouvert. Également, je rejoins Claude Raynal sur le fait que vous souhaitez, Mme la Présidente, avoir des retours de notre assemblée, de façon à ce que vos propositions et vos productions soient analysées et qu'il y ait un retour qui vous soit fait. Ça me semble effectivement important pour maintenir cette flamme.

M. LACAZE

Madame la présidente, Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, au nom du groupe Communiste, Républicain et Citoyen, je voudrais également remercier effectivement Marie-Christine Jaillet et l'ensemble des membres du Codev. On est dans un moment où elle a raison de dire qu'il faut amplifier les échanges avec le Codev, pour ce travail de réflexion, réflexion sur les enjeux métropolitains que nous menons politiquement, puisque nous sommes imbriqués avec nos concitoyens, avec la société civile, avec les différents partis politiques ou courants de pensée qui sont présents dans cette assemblée, en lien avec l'ensemble des territoires, que ce soit d'ailleurs dans la démarche nationale, inter-régionale ou dans la question des métropoles. Je crois qu'on a été souvent plusieurs ici à alerter sur la situation des zones périurbaines, de l'extension possible des métropoles, et on le voit dans notre département, avec les questions qui se posent pour d'autres communautés d'agglomération. Je crois que le Codev a cet intérêt pour nous d'avoir une réflexion qui

élargit, au-delà de la stricte position géographique de la métropole ou du débat sur les compétences. Et moi aussi, je suis assez d'accord avec l'idée qu'il faut amplifier les échanges, mais ça veut dire que le Codev regarde aussi les débats qui peuvent animer nos territoires, puisque je suis dans cette perspective-là. Je rejoins ce que vient de dire le président Marc Péré sur l'idée qu'au-delà du rapport à Montpellier ou des deux métropoles, qui sont une particularité non négligeable de ce nouveau grand territoire qu'est la région Occitanie, il me semble que ce qui avait été travaillé par la communauté urbaine, la Métropole, doit être développé, c'est à dire un travail sur l'aire urbaine ou l'aire métropolitaine, le dialogue métropolitain avec des villes qui parfois ne sont pas dans la région mais qui sont à proximité de Toulouse. Deuxièmement, bravo à la Présidente et à l'équipe du Codev pour les Cafés métropolitains, pour le besoin de faire partager quelque chose qui est, on l'a vu sur différents débats ici, ce qu'on pourrait appeler projet métropolitain mais qui échappe encore à la réalité parce que nous n'avons pas été élus sur ce projet. Nous y avons travaillé obligatoirement les uns les autres. Il y a des projets municipaux qui ont été défendus. Mais le fait de partager, qui est notre souci à tous, certainement, la question de l'enjeu métropolitain avec l'ensemble de nos concitoyens est une question importante. Certainement, j'ai vu les annonces que vous faites sur 2017, on le sait, c'est une des questions qui va monter dans les années à venir, à savoir notre capacité à lier le débat sur le projet métropolitain avec nos concitoyens.

M. CARLES

A mon tour, au nom du groupe RDSE, je voudrais m'associer à ce qui a été dit, aux remerciements envers la présidente, Marie-Christine Jaillet et de tous les membres du Codev. Le Codev, au fond, c'est pour nous de l'expertise, parce que, lorsque l'on lit attentivement les propositions du Codev, on s'aperçoit qu'elles sont aussi empreintes d'expertise et d'un regard qui n'est pas le regard politique, mais le regard de ce que le président tout à l'heure a qualifié de société civile, et je pense que c'est un élément important. C'est vrai aussi que le Codev nous invite à élargir la vision au-delà de la métropole. Et c'est vrai que cette conférence métropolitaine, dont on a parlé à plusieurs reprises, mériterait peut-être d'être plus développée, et donc je crois qu'il faut être à l'écoute de ce qui a été dit sur cette question. Enfin, par rapport à la proposition et aux remarques de Claude Raynal, je pense effectivement qu'en fonction des thèmes, les commissions et, finalement le président nous y a invités tout à l'heure, les présidents de commissions pourraient, à la faveur de tel ou tel livret qui serait proposé par le Codev, l'inviter, dans le cadre d'une des commissions, à venir exprimer ses remarques pour qu'un débat puisse s'organiser sur les thèmes au sein des différentes commissions. Je crois que c'est une façon d'en renvoyer au Codev, effectivement, l'écho des travaux qu'il produit.

M. MAURICE

Au nom du groupe des élus écologistes, je veux bien sûr m'associer aux remerciements au Codev, à Marie-Christine Jaillet pour le travail mené. Les écologistes souvent se réfèrent justement à ce travail et demandent à ce que notre collectivité soit plus en lien avec la réflexion, les propositions que font le Codev, parce qu'il me semble qu'il porte trois orientations fortes qui nourrissent le débat et améliorent la démocratie locale. Nourrissent le débat parce qu'effectivement, on l'a vu, ils font des propositions concrètes sur des sujets à notre demande ou par auto-saisine, et de ce point de vue-là, je rejoins ce qui a été dit précédemment, ce serait intéressant que les commissions travaillent davantage en lien avec le Codev sur, par exemple, les propositions qu'ils ont pu faire sur l'agriculture, sur les terres fertiles. Pourquoi la commission Environnement ne travaille pas encore avec eux sur cette question ? Ou encore la contribution qu'ils peuvent faire actuellement dans le débat sur la troisième ligne du métro. J'espère que la commission Transport s'en saisira pour entendre ce qui peut être dit. Egalement, sur la vision prospective, ça a été dit, sur le temps long, je trouve intéressant que les élus prennent aussi ce recul-là, par exemple sur le travail qu'ils ont pu faire sur les indicateurs de bien-être, qui nous appelle à

réfléchir en ces temps troublés où justement on cherche à créer peut-être un nouveau modèle de société. Le Codev nous invite à réfléchir aussi à d'autres visions qu'une vision purement comptable et économique, dans la vision de la croissance par exemple. La proposition qu'ils font ne nourrit pas assez nos travaux dans les commissions, et ce serait intéressant de le faire. Et aussi, je veux rappeler le rôle essentiel du Codev dans le déficit démocratique de notre collectivité. Vous savez que les écologistes sont très attachés au fait que les métropoles, les intercommunalités soient élues au suffrage universel direct pour que demain nous ayons des vrais débats démocratiques sur les projets métropolitains et qu'on évite d'avoir, au niveau communal, des projets qui sont portés, mais qui ont un impact en réalité métropolitain. Nos débats dans les assemblées démontrent malheureusement souvent l'opposition qu'on peut avoir entre communes sur des projets imposés par certains parce qu'ils ont été portés au niveau municipal, alors même qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un débat à l'échelle de notre agglomération. De ce point de vue-là, le travail qu'ils peuvent mener, je les en remercie, au cours des Cafés métropolitains, permettent au moins, déjà, que les concitoyens s'approprient davantage la question métropolitaine, car les débats que nous pouvons avoir ici ne sont pas assez aujourd'hui connus et compris par nos concitoyens. Donc pour tout cela, je remercie vraiment le travail bénévole de tous les membres du Codev. Les élus écologistes souhaitent que notre collectivité cherche à travailler davantage, à travers les commissions, à travers des débats aussi, des réflexions plus prospectives peut-être de notre conseil de Métropole, cherche à s'approprier ce travail, et peut-être fasse évoluer notre pratique sur les politiques publiques.

M. STRAMARE

Oui, Madame la présidente, Monsieur le président, je veux m'associer à tout ce qui a été dit précédemment. Je tiens tout particulièrement, au nom du groupe des Indépendants, à remercier Madame Marie-Christine Jaillet pour tout le travail accompli par le Conseil de développement, et aussi remercier tous les bénévoles qui l'entourent et qui œuvrent au sein de ce Codev.

M. CHOLLET

Monsieur le président, je ne peux que témoigner du volume considérable, à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, d'activités que le Codev déploie sous la présidence et sous l'impulsion de Marie-Christine Jaillet. J'ai pu, au cours de ces deux dernières années, voir le Codev à l'œuvre, et je suis vraiment le témoin, un peu ébahi aussi, de ce type d'activité. Le Codev est libre, le Codev est divers, et c'est sa richesse qui lui permet d'être ce laboratoire d'idées, ça a été dit, de disposer de cette créativité que l'on voit apparaître dans chacun des rapports qui sont produits. Le Codev est ouvert vers l'extérieur, ça a été mentionné par Marie-Christine Jaillet, vers les autres villes, vers l'autre métropole en particulier, et le Codev interagit déjà avec les élus. Alors même si cela peut être accru et amélioré, c'est notre souhait, je voudrais quand même souligner et rappeler que les travaux du Codev en matière de développement économique ont directement impacté le programme qui a été le nôtre. J'ai en mémoire deux thématiques sur lesquelles les travaux du Codev sont intervenus. C'est l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire qui ont été, Dominique Faure peut en attester, transformées par les travaux du Codev. Je suis sensible aussi à cette capacité d'auto-saisine, bien entendu, sur des thématiques, Antoine Maurice l'a souligné, qui sont un peu étranges a priori pour nous, mais qui sont quand même fondamentales. Je pense à ces critères de bien-être. Le bien-être c'est pas le bonheur, mais c'est quand même une approche d'un vivre ensemble qui mérite d'être entendu. Et enfin, j'ai entendu ce qui a été dit en matière de retour vers les élus et de retour de la part des élus. Marie-Christine Jaillet est venue devant la commission Prospective présenter ces travaux. Je vous propose, Monsieur le président, Madame la présidente, de prendre contact directement avec chacun des présidents de commission de façon à ce qu'ils puissent chacun inscrire cette entrevue, cet entretien, ce débat dans l'année qui vient, à l'ordre du jour de leur commission.

M. MOUDENC

Madame la présidente, vous avez fait l'unanimité. Donc je vous donne la parole.

Mme JAILLET

Je vous remercie de vos encouragements. Je voulais juste dire deux choses. Le président l'a dit, nous sommes en chemin, donc je ne doute pas que nous trouvions ensemble les moyens de renforcer les interactions. Je l'ai dit, nous avons avancé et nous avons une marge de progression, mais je suis là pour venir, au fond, chaque année, à la demande du président de Toulouse Métropole, faire le point sur ces avancées. Sur la question que vous posez du « faire métropole », qui est évidemment une question importante pour le Codev, puisque nous sommes le Codev de la métropole, j'indique que dans les Cafés métropolitains, dans les débats que nous avons, nous voyons bien que cette conscience de la métropole ou du fait métropolitain avance. Et que ce que peut vous dire la présidente du Codev, c'est que bien sûr, quand vos concitoyens s'adressent à vous, élus d'abord municipaux, puis métropolitains, ils vous parlent évidemment du territoire communal. Mais quand nous, nous les rencontrons dans les Cafés métropolitains, c'est bien du territoire de la métropole qu'ils nous parlent, parce qu'ils sont des métropolitains, d'ores et déjà, dans leur mode de vie, dans leurs pratiques. Alors, bien sûr nous avons aussi là une marge de progression pour faire qu'ils rentrent davantage dans le débat, mais en tout cas soyez assurés que dans les espaces que nous ouvrons il est bien question de la métropole. Je vous remercie.

M. MOUDENC

Merci. D'abord, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de métropoles qui fassent ce que nous faisons aujourd'hui, à savoir donner la parole à la personne qui préside le Codev et avoir un minimum d'échanges à partir d'un rapport général annuel, et je suis content que cette initiative que j'ai prise soit appréciée de tous. Plusieurs conséquences. D'abord, le fait d'avoir cette présentation d'abord et cette petite discussion ensuite, je pense que ça doit nous donner un réflexe qu'on n'a sans doute pas suffisamment, d'intégrer les réflexions, les propositions du Codev dans le cadre de notre rôle d'élu, c'est-à-dire qu'il y a des propositions auxquelles on estime qu'on doit donner suite et d'autres pour lesquelles on estime qu'on ne doit pas donner suite. C'est par définition le jeu du débat. Donc j'attends de cette séquence d'aujourd'hui une conséquence, c'est que chacun s'en empare et que chacun des 134 élus métropolitains ait désormais un petit réflexe Codev, en commission ou autre, pour que lorsque Marie-Christine Jaillet reviendra dans un an, elle puisse, en tout cas c'est le vœu que j'exprime, constater que le pourcentage de retour a augmenté. On ne part pas de rien, je le dis pour certains collègues qui se sont exprimés, parce qu'effectivement il y a des retours, il y a des débats où les élus en charge de tel ou tel dossier vont devant le Codev, ça a été le cas de Jean-Michel Lattes, de François Chollet, de moi-même en direct. Je suis évidemment demandeur, comme président de l'assemblée, peut-être en concertation avec les vice-présidents, les présidents de commissions, les présidents de groupes, que François Chollet puisse synthétiser une proposition d'approfondissement de la relation ; que l'on puisse avoir une visibilité sur des modalités de dialogue, pas encadrées ou formalisées, mais un peu plus nourries, assurément. Il me semble que le Codev a deux rôles, d'abord enrichir la réflexion de tous, en premier lieu des élus que nous sommes, et également éveiller la conscience métropolitaine. Parce que la Métropole est une création récente. Nous sommes d'abord, en premier échelon, des élus communaux, et il n'est pas évident que la conscience métropolitaine se développe autant que se sont développés le rôle et les compétences de la Métropole, qui sont devenus très importants et qui à mon avis sont appelés à se développer encore. Je crois que par sa composition, par son existence et par sa démarche, le Codev contribue à l'élaboration de cette conscience métropolitaine dont on a besoin.

Un petit mot pour rebondir sur ce qu'a dit fort justement notre collègue Antoine Maurice. Sur les projets métropolitains, c'est vrai que nous sommes un peu de guingois, parce que, comme nous sommes élus chacun dans notre commune, évidemment, dans nos propositions, on fait des propositions communales, des propositions de résonance métropolitaine, et puis après on se retrouve ici à juxtaposer un peu les discours métropolitains qu'on a pu tenir devant nos électeurs dans le cadre communal. Moi aussi je suis favorable à l'élection au suffrage universel direct du Conseil de Métropole. Je dois vous dire, d'ailleurs, je saisis l'occasion de la remarque de notre collègue, que le sujet est en train d'être traité. Tout part de la loi sur les métropoles, la loi de janvier 2014, qui prévoit que d'ici le 1er janvier 2017 soit adoptée une loi qui organise le scrutin métropolitain, parce que ce n'est pas évident d'organiser le scrutin métropolitain dans la mesure où nous sommes quand même des communes et que les communes perdurent. La loi indique que deux rapports auraient dû être produits, un premier rapport faisant le constat du scrutin fléché de mars 2014, avantages, inconvénients, comment ça s'est passé. Ce rapport n'a pas été produit. Un deuxième rapport devait voir le jour, sur comment organiser un nouveau scrutin. Ce rapport non plus n'a pas été produit. Donc en réalité, nous sommes dans une situation difficile par rapport à la loi. Nous en avons parlé ces derniers mois avec notre ministre, Jean-Michel Baylet, et j'ai assisté à une réunion où j'ai conduit les présidents de Métropole dans le bureau du ministre, il y a une dizaine de jours à peine. On a constaté qu'organiser quelque chose à la va-vite à la faveur de la loi sur le statut de Paris et par biais d'amendements n'était pas quelque chose de sérieux. Donc nous nous sommes séparés, d'accord avec le ministre, pour que ces rapports qui n'ont pas eu lieu puissent quand même être remplacés par un rapport à remettre dans les mois à venir. Nous avons suggéré au ministre de déposer dans la loi sur le statut de Paris - qui risque d'ouvrir la possibilité à d'autres villes et agglomérations de devenir métropoles, c'est d'ailleurs quelque chose qui est en discussion et là-dessus, moi j'ai des sentiments très réservés, le ministre aussi d'ailleurs, mais nous avons quatre collègues qui ailleurs en France veulent devenir métropoles, et du coup il y en aurait quatre de plus,, à ce moment-là, si tout le monde est Métropole, je sais plus ce que ça donne. On va voir ce que donnera la discussion parlementaire dans les semaines à venir. Donc ce qu'on a retenu, avec Jean-Michel Baylet, c'est le fait que, dans cette discussion parlementaire, soit déposé par le gouvernement un amendement retardant au 1er janvier 2018, donc retardant d'un an, l'élaboration d'une loi électorale. C'est la passe, comme au rugby. Moi j'ai sondé tous mes collègues, un par un. Nous sommes 15 métropoles. Il y en a une qui est de statut particulier, vous le savez, puisqu'elle a absorbé le département sur son territoire, c'est celle de Lyon, qui est déjà promise à un scrutin. Les choses sont réglées pour Lyon. Restent les 14 autres métropoles. Sur les 14 métropoles, j'ai sondé les collègues, il y en a très précisément quatre qui sont contre l'instauration du suffrage universel direct, et dix, dont moi, qui sont pour. Voilà. Ça promet des débats. Mais ce que je crois, c'est qu'on va être de plus en plus dans une distorsion difficilement soutenable si, à un moment, on n'est pas capable, les uns et les autres, dans notre diversité, de présenter un projet métropolitain devant les électeurs avec une cohérence. Et c'est vrai que tous ces travaux que nous faisons, que fait le Codev, tout cela organise une montée en puissance, qui pour ma part est bienvenue, sur la raison d'être d'une Métropole. A un moment, on est quand même dans une démocratie, je sais bien que la démocratie est malade, on le voit encore ces jours-ci un peu partout dans le monde, mais d'un point de vue démocratique, il faut bien quand même que les projets soient portés devant les électeurs, parce que sinon on va être dans une situation un peu curieuse. Les communes ont moins d'attribution que la Métropole sur les sujets stratégiques, et on ne discute que des projets communaux devant les électeurs. C'est un peu embêtant, tout ça manque de cohérence, et je crois que ce rapport et la remarque de notre collègue nous permet de parler un peu de tout ça et me permet de vous donner ces informations, davantage comme président de France urbaine. Je remercie Marie-Christine Jaillet, je lui dis à l'an prochain, mais d'ici là on doit se voir et se revoir, et puis François Chollet nous fera des propositions

pour voir comment on peut, de manière plus organisée, entrer dans un dialogue davantage nourri et avec des retours davantage réciproques.

Je vais donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre au titre des propos liminaires des différents groupes. J ne fais pas de propos liminaires, parce que mon temps de parole, c'était pour le Codev, je pense que c'est plus important. Après, ce que je demande évidemment aux groupes qui s'exprimeront c'est d'éviter d'être redondants par rapport aux délibérations et aux vœux qu'on va discuter, même s'ils peuvent évidemment en parler et y faire allusion, mais sans trop développer, de manière à rendre la discussion plus fluide et plus efficace.

M. PERE

Des propos liminaires, donc, sur différents points. Le premier d'entre eux, c'est pour souligner notre satisfaction suite à l'accord qui a été donné par Madame la présidente de la région Occitanie, Madame Delga, pour une étude sur une halte ferroviaire à Lespinasse. Vous savez que l'objectif de cette étude est d'étudier l'intégration de cette halte dans le projet Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse, AFNT, parce que, dans l'état actuel des choses, ce projet n'y figure pas. L'objectif de cette étude, obtenue par le maire de Lespinasse, Bernard Sancé, c'est de regarder avec Toulouse Métropole et la SNCF Réseau comment cette halte ferroviaire pourrait s'intégrer au projet. La Région a demandé à Toulouse Métropole et à la SNCF Réseau de participer à cette étude. Le groupe Métropole citoyenne espère que la réponse de Toulouse Métropole sera positive.

Un deuxième point, suite à une action qui a été menée le 19 octobre contre le petit péage de l'Union. Je rappelle que cette assemblée a voté à l'unanimité un vœu pour en demander sa suppression. Une action a eu lieu au petit matin avec 13 maires qui se sont réunis, certains sont ici parmi nous, pour dénoncer l'existence de ce péage. Nous avons obtenu quelques jours après une réponse du ministre Vidalies sur une évaluation financière du rachat de ce péage. Nous menons, pour notre part, dans le collectif de maires, une étude, notre propre étude financière qui sera bien différente, et nous demanderons, à l'issue de cette étude, à rencontrer le préfet afin de lui en présenter les résultats.

Un troisième point d'intervention, Monsieur le président, sur la troisième ligne de métro. Rappeler quelques chiffres aux membres de cette assemblée, notamment le fait que l'étude sur la mobilité de la grande agglomération toulousaine porte sur 179 communes, c'est-à-dire 1,07 million d'habitants, et bien comprendre comment s'organise cette grande agglomération toulousaine en termes d'habitants. Il y a une ville centre, 450 000 habitants. Il y a une périphérie proche, 440 000 habitants, et une périphérie éloignée, 180 000 habitants. L'étude qui a été menée il y a quelques années, deux ans de cela je crois, distingue bien ces trois cercles concentriques. Cette étude dit bien, effectivement, que sur ce périmètre de 179 communes, la croissance est de 14 500 habitants par an. Donc le chiffre de 15 000 que nous utilisons fréquemment, sur lequel parfois nous avons parfois des interrogations, porte sur ces 179 communes. Il faut aussi dire qu'avec cette croissance de plus 14 % entre 2004 et 2013, de 15 000 habitants par an, les déplacements croissent de manière moins rapide. C'est-à-dire qu'en 2013 nous avons 3,8 millions de déplacements/jour sur cette agglomération, alors qu'en 2004 nous en avons 3,62 millions, soit seulement une croissance de 5 % pendant ces dix ans, alors que la population a crû de 14 %. Par contre, effectivement, le chiffre de 500 000 déplacements supplémentaires d'ici 2025 pour ces 179 communes est un chiffre avéré. Je voudrais juste rappeler les quatre points cardinaux qui constituent notre position sur la troisième ligne de métro. Premier point cardinal, comprendre le besoin, la nature de ces 500 000 déplacements/jour : qui se déplace, vers où, où porter les efforts, est-ce que ce sont des déplacements intra-muros ville centre, est-ce que ce sont des déplacements périphérie éloignée vers périphérie proche ou périphérie proche vers ville centre, tout un tas de questions sur la modélisation des flux et des mouvements de cette population, de ces 500 000 déplacements supplémentaires. Je voudrais juste mentionner l'existence d'un outil, Jean-Michel Lattes en est informé, je remercie d'ailleurs le SMTC d'être venu à une réunion, une présentation d'un outil

extrêmement moderne qui est proposé par Orange Business Services, qui s'appelle Flux Vision. Cet outil permet, une fois que les téléphones sont anonymisés, de savoir tous les matins ce qui se passe pour des centaines de milliers de personnes, à travers la position de leur téléphone mobile par rapport à une antenne relais, de modéliser qui va où. On est capable ainsi de regarder les habitants de Blagnac entre 6 h et 9 h du matin, vers où ils vont, est-ce qu'ils vont vers la périphérie éloignée, proche ou vers la ville centre. C'est un outil extrêmement intéressant, extrêmement performant pour avoir une bonne maîtrise des flux. L'axe 2 c'est le trajet, je connais l'étude fouillée qui a été faite par le SMTC pour aboutir au trajet tel qu'il est proposé, qui est un travail d'ingénieur qui a été fait pendant de nombreux mois. Il existe aussi des projets alternatifs. Nous pensons qu'à un moment donné, il faudrait qu'il y ait une évaluation qui soit faite par un ou deux des instituts qui sont des instituts de référence en France pour ce qui est des transports urbains, que ce soit l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, l'Ifsttar, ou le Cerema, le Centre d'études et d'expertise sur les risques de l'environnement et la mobilité et l'aménagement, qui sont deux institutions françaises composées d'experts en transports urbains. Troisième axe, le financement. Nous nous interrogeons sur la soutenabilité, nous l'avons déjà dit, de passer de 100 millions d'euros par an de contribution de la part de la Métropole, à 200 millions d'euros. Nous nous interrogeons sur le ratio entre l'annuité de la dette du SMTC divisé par les recettes, qui est de 29 % aujourd'hui et qui monterait à 41 % en 2027. Nous demandons le maintien de la répartition initiale. Aujourd'hui il y a trois sources de financement pour financer le SMTC. Il y a le versement transport des entreprises, qui représente aujourd'hui 57 % du financement du SMTC. Dans les projections qui nous sont proposées, cette part de 57 % passera à 49 % à l'an 2025. Les collectivités, aujourd'hui, financent 25 % du SMTC. Cette part passera, dans les projections qui sont faites en 2025, à 33 %, donc + 8 %. Les recettes commerciales enfin, troisième source, resteront stables. Nous demandons à ce que ce ratio, 57, 25, 18, soit maintenu les années prochaines, et non qu'il y ait un transfert de charge, parce que c'est ce qui est sur la table aujourd'hui, un transfert de charge entre le monde économique et le monde des collectivités, puisque les collectivités passeront de 25 % à 33 % du financement. Enfin, nous demandons une étude d'impact sur la capacité à financer d'autres programmes pour la prochaine décennie. Le quatrième et dernier axe sur le métro, c'est effectivement de dire, Monsieur le président vient de mettre le sujet sur la table, sujet très intéressant : la troisième ligne de métro était portée par Jean-Luc Moudenc, candidat pour la Mairie de Toulouse. Ce projet a été validé par le suffrage universel. Par contre, se pose le problème des 36 autres communes dans lesquelles ce projet n'a pas été porté ni validé. Donc on voit bien effectivement l'absence de démocratie qu'il peut y avoir, ou du moins la complexité qu'il y a à porter des projets métropolitains alors qu'ils ont été validés par le suffrage universel uniquement municipal. Nous demandons aussi, ce sera l'objet d'un débat, si j'ai bien compris, début 2017, la validation du Plan mobilité, avec les enjeux de transport et les enjeux financiers qui soient bien exposés auprès des 36, des 37 communes.

Enfin dernier point, revenir, sur l'aéroport Toulouse-Blagnac. Donc le jeudi 20 octobre a été décidé de verser 15 millions d'euros de dividendes puisés dans la caisse de 67 millions d'euros disponibles, 15 millions d'euros ponctionnés sur les 67 millions d'euros accumulés par les puissances publiques que nous sommes, avec l'État, qui ont bien travaillé pendant ces années-là et qui se sont préparé une réserve pour pouvoir faire face à des investissements. Je rappelle que Casil demandait, au début de la négociation, à ce que les 67 millions d'euros de réserve soient distribués sous forme de dividendes. Ce qu'il faut comprendre, c'est une mécanique simple : Casil, mais ça aurait pu être le cas d'un fonds d'investissement quel qu'il soit, a 308 millions d'euros en poche. Ils le mettent quelque part, quelque part c'est l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Une fois que cet argent est là, ils demandent un rendement. Là ils ne s'en sont pas très bien sortis, ils sont à 2,5 %, parce que les 7,5 millions qu'ils ont pris en 2016 ça correspond à un placement à 2,5 %. Ils réclamaient des taux bien plus élevés. C'est l'objectif même des fonds de pension que de récupérer 10 % de rendement par an. Je veux mentionner la

privatisation des aéroports de Lyon et Nice, vendus, eux, maigre consolation, à des véritables opérateurs d'aéroports, que ce soit Atlantia ou Vinci Airports, dont c'est le métier. Alors que nous, on sait que ce n'est pas le métier de Casil Europe d'opérer des aéroports. Et enfin, ce je considère comme un double scandale. Je ne sais pas si tout le monde sait que nous n'arrivons pas à avoir accès au pacte d'actionnaires qui lie l'État à Casil Europe. Nous n'arrivons pas, nous, les citoyens, à connaître le contenu de ce document, puisqu'il y a des recours judiciaires qui sont faits pour en interdire l'accès. Je rappelle quand même que les gens qui ont négocié, qui ont négocié avec Casil Europe la privatisation de l'aéroport, sont des fonctionnaires qui sont payés par nous tous, les citoyens. Comment est-il acceptable que des gens payés par le contribuable rédigent des documents dont ils nous interdisent l'accès ? C'est purement inacceptable. Et d'ailleurs je finirai sur le même scandale, sur le fait que le 9 avril 2015, il y a eu une signature entre Bercy et les trois concessionnaires d'autoroutes, ils ont signé des nouveaux contrats de concession le 9 avril 2015. Un militant écologiste de Grenoble a demandé l'accès à ces documents, juste prendre connaissance du contenu de ces contrats de concession que l'État a négocié avec des compagnies privées, l'État c'est nous. Le tribunal administratif de Paris, le 13 juillet, a donné raison à ce militant en disant : "Oui, c'est normal que vous ayez accès à ce traité de concession". Et pourtant, Bercy a fait un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État pour ne pas qu'on voie la copie. Dans ces deux cas, ce sont des textes rédigés par des fonctionnaires dont l'accès par le citoyen est refusé. C'est purement scandaleux. On ne peut pas s'étonner, quand on se lève le matin, d'entendre des nouvelles qui nous parlent d'un rejet de l'establishment, d'un rejet des élites, que ce soit ici ou à 6 000 kilomètres d'ici, quand les élites interdisent à la population d'accéder à des documents qui pourtant concernent leur vie de tous les jours.

J'avais promis, si vous le permettez, de laisser une rapide intervention à François Lépineux, si vous le permettez. Merci.

M. LEPINEUX

Monsieur le président, chers collègues, je souhaitais participer au débat concernant l'élection au suffrage universel des élus de la Métropole. Je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin, je voulais juste dire que je comprenais personnellement le débat qu'il y a sur le fait de travailler sur un projet métropolitain. On a vu que c'était une faiblesse. Sur cette dernière élection, le projet métropolitain était travaillé à travers les différentes élections communales. Je ne reviendrai pas sur l'exemple de Marc Péré concernant la troisième ligne de métro. Par contre, il faut que nous fassions attention. Aujourd'hui la démocratie souffre du millefeuille territorial. Nous avons aujourd'hui des élus communaux, des élus métropolitains, des élus du Conseil Départemental, des élus de la Région, et il faut absolument maintenir ce lien avec les élus de proximité. Nous sommes aujourd'hui des élus de proximité. Il est important qu'on maintienne ce lien, pourquoi ? Parce que demain si nous passons au suffrage universel, des représentants communaux comme moi, qui sommes issus de la société civile, je ne suis pas encarté, si je ne me retrouve pas dans la bonne liste au moment des élections, s'il n'y a pas de fléchage, ma commune pourra ne plus être représentée, ou sera représentée par un élu de l'opposition. Je ne sais quel est l'objet des débats que vous avez avec le ministre Baylet, mais je vous demande de faire réellement attention aussi à cette représentation des élus de la société civile, de manière à ce que la démocratie, à ce que les citoyens se retrouvent aussi dans ce profil d'élu n'appartenant pas forcément à un parti politique. Merci.

M. MOUDENC

Juste un point d'ordre là-dessus, on a dit qu'il y avait un orateur par groupe. Là je découvre qu'il y en a deux, je suis large d'esprit, mais je souhaite éviter que ça se reproduise, vous vous organisez entre vous, vous êtes quatre, donc c'est facile de vous parler. Faites peut-être une rotation, mais il faut éviter ça.

M. RAYNAL

Pour moi, tout va bien, je suis large d'esprit aussi, Monsieur le président. Donc, tout d'abord, je pense que si vous aviez tenu un propos liminaire, vous auriez évidemment salué Danièle Damin, notre ancienne collègue, à la fois de Toulouse, je vous laisserai le faire ; en tout cas à Toulouse Métropole, puisque nous l'avons fréquentée pendant presque 20 ans, les uns et les autres, dans cette assemblée, district, communauté d'agglomération, communauté urbaine. Evidemment, Danièle Damin n'était pas, comment dire, très sensible à nos argumentations, c'était quelqu'un qui était très solidement gaulliste, et qui a, évidemment, pris des positions qui étaient souvent contraires aux nôtres. Mais au sein de notre groupe, nous saluons toujours les personnalités fortes, celles qui ont des valeurs, qui sont les leurs, et qui tiennent une position. Elle a été une concurrente redoutable, une femme politique très présente dans sa circonscription, et nous tenions à saluer sa mémoire ce matin.

Je reviendrai d'un mot sur une question qu'a été présentée par Marc Péré, puisqu'on parle ici de ce qui s'est passé entre deux Conseils de Métropole, en particulier concernant l'aéroport. Sur l'aéroport, nous considérons que la position qui a été prise par la Métropole lors du conseil d'ATB a été une position qui dit être en accord avec les positions précédentes qui avaient été, sur l'ensemble des collectivités d'ailleurs, de prendre une position négative par rapport à cette distribution de dividendes. Nous aurions souhaité que vous continuiez dans cette voie plutôt qu'avec la Chambre de commerce, être allés sur la voie d'un accord. Nous n'oublions pas, et lorsque je m'exprime je n'oublie pas que les gouvernements successifs, depuis le gouvernement sous le président Sarkozy, puis ensuite les gouvernements qui sont passés, avec Jean-Marc Ayrault, il y a eu une continuité de l'action de vouloir vendre à tout prix le contrat de gestion de l'aéroport. Et nous nous y sommes opposés, comme vous le savez à titre personnel, je me suis même opposé à la vente des aéroports de Lyon et de Nice, mais j'ai été peu suivi. Nous n'oublions pas ce contexte. Pour autant, localement, nous pensons que nous pouvions continuer dans cette voie, d'autant plus que les investissements de l'aéroport sont, pour une part, évidemment poursuivis en ce qui concerne la jetée pour les avions low cost. Donc ceci était déjà dans les tiroirs, si je puis dire, et donc réalisé. Mais l'autre partie de l'investissement qui concerne et qui consiste, plus exactement, à faire passer l'ensemble de la clientèle par un centre commercial, doublé à peu près en volume et en surface, je ne crois pas que ce soit un apport très important ou très intéressant pour l'aéroport. Ça va plutôt obliger tout ce flux à faire des cheminements extrêmement compliqués, extrêmement longs pour passer dans les zones commerciales. Je pense que ce n'est pas, en tout cas, un progrès. Pour toutes ces raisons, je pense que nous aurions pu rester sur une position de rejet de cette demande de 15 millions d'euros. Je trouve aussi l'argument, mais je le prends presque pour une plaisanterie, de dire : "On a reçu presque 1 million d'euros et on les remet sur la troisième ligne de métro", c'est une présentation un petit peu amusante du sujet, parce qu'évidemment ce n'est pas ainsi que ça se passe. Ce 1 million d'euros qui vient dans les comptes de Toulouse Métropole, au moment où nous en serons au financement de la troisième ligne, il y aura longtemps que cette somme aura été consommée ou utilisée, ne fût-ce qu'en absence d'emprunt par exemple. Donc, ceci n'est pas tenable. Et puis l'argument qui consiste à dire, que j'ai bien lu parce que je pensais qu'il avait du sens, le renforcement du rôle de la majorité qualifiée qui a été négocié, en contrepartie, d'une certaine façon, dans les choix de la société, simplement, tout ce qu'on peut constater, c'est que cette majorité qualifiée a volé en éclats dès la première décision, celle-là, puisqu'il y a eu deux collectivités qui ont voté contre, deux collectivités qui ont voté pour, et ça ne nous rassure pas pour l'avenir.

Troisième sujet et autre réunion qui s'est tenue entre nos deux réunions du conseil de Métropole, c'est évidemment celle du conseil syndical de Tisséo concernant la tarification sur laquelle, à l'issue d'un débat que je crois, pour l'avoir suivi de loin mais avec précision, a été long, il y a eu un accord dans des conditions sur lesquelles il faut quand même revenir. D'une part, l'accord des partenaires, ça fait écho d'ailleurs à ce qui vient d'être dit par le Codev sur le rôle de Toulouse Métropole par rapport à ses

partenaires et par rapport, dans le cas précis, au SITPRT, au Sicoval et au Muretain, vous savez que cette condition d'acceptation des tarifs, un peu sous contrainte, on dira, puisqu'il y avait un article qui avait été rajouté au dernier moment dans la délibération et qui faisait état, en l'absence d'accord sur les tarifs, d'un financement de la solidarité par chacune des intercommunalités, ça mettait évidemment sous pression lesdites intercommunalités et ça les amenait forcément à, sans doute, trouver un accord sur les tarifs. Je ne crois pas que ce soit de bonnes méthodes que d'avoir un débat sous tension et sous pression. D'ailleurs, les mêmes sont aujourd'hui en difficulté, nous savons que ce n'est jamais très simple ce type d'accord, sur ce qui relève du SCoT, et donc aujourd'hui, que ce soit sur les transports ou sur le SCoT, nous avons une situation avec des partenaires proches qui ne sont pas de bonne augure pour la suite d'un travail en commun. Je voudrais le souligner et vous entendre sur ce point. Enfin, dans la négociation qui a été conduite, dans laquelle nos représentants représentent la Métropole toute entière, il s'agissait évidemment soit d'approuver soit au pire de s'abstenir. Il était bon de trouver une solution de compromis, elle a pu être trouvée en remettant un tarif jeunes à un niveau de dix euros, je crois que ça a été une bonne mesure, en tout cas pour les étudiants et puis pour tous les scolaires, je crois que ça a été une bonne mesure et un bon accord. Pour autant, c'est un accord évidemment qui relève d'un accord global entre vos souhaits et nos priorités, mais bien entendu, la question du niveau de salaire à partir duquel il y a la perception d'un tarif supplémentaire par Tisséo est un débat sur lequel nous reviendrons à l'avenir. D'autant plus que les sommes en jeu, pour importantes qu'elles soient, 10 millions d'euros à peu près, sont relativement faibles quand on les compare aux objectifs et aux nécessités de Toulouse Métropole en termes de soutien à Tisséo. Ça va nous amener, selon les perspectives que vous avez présentées, autour de 180 millions d'euros de propositions. Le sujet qui est important c'est de savoir si ces mesures-là vont se traduire par une baisse de fréquentation de ces publics-là, évidemment de ces publics-là, et ce serait, cela, consternant. Je vous remercie.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, permettez-moi aussi, au nom du groupe des élus communistes, républicains et citoyens, de saluer la mémoire de Danièle Damini, parce que c'est important, effectivement, que ce soit fait dans notre assemblée. Je voudrais aussi exprimer le sentiment de retour en arrière que l'on a, après l'élection de Donald Trump aux États-Unis et qui fait suite au président Reagan ou Bush junior, et faire un lien avec des sujets qui sont extrêmement locaux. D'abord, je ne sais pas si Monsieur Sacha Briand aura eu le temps de revoir le débat d'orientation budgétaire au vu des annonces protectionnistes des États-Unis, de l'implication certaine que nous aurons sur la concurrence Boeing/Airbus, sur les prévisions de croissance de la France, sur les questions de tourisme. Ce vote bouleverse beaucoup de choses. Je sais qu'il aura corrigé de lui-même les prévisions de croissance peut-être de l'année 2017. J'y reviendrai tout à l'heure, au-delà du DOB, des collègues à moi viennent de s'exprimer sur la question des transports ou de la troisième ligne de métro. Nous avons eu un séminaire financier qui souligne que le contexte international, de manière très importante, pèse sur le plan de financement, avec une présentation que nous avons d'ailleurs contestée, l'idée que les voyants seraient ouverts au plus haut niveau pour tout ce qui serait recettes, et tout ce qui serait dépenses, tous les voyants seraient au plus bas. Je crois que ce qui vient de se passer aux États-Unis souligne l'importance pour nous des choix à faire, et notamment sur un enjeu considérable qui va impliquer nos choix stratégiques en termes d'investissement et de fonctionnement pour des dizaines d'années à venir. Dans le même temps, sur la Ville de Toulouse, notre groupe a adopté un vœu demandant une augmentation des fonctionnaires de police face aux propositions du maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc qui est président de la Métropole. Hier, mardi dernier, des milliers d'infirmiers, d'infirmières, de professionnels de la santé manifestaient avec la CGT et d'autres syndicats sur l'exigence de la reconnaissance de leur travail, les pompiers s'étaient joints à ces manifestations. Nous avons aujourd'hui les salariés de la Banque de France qui alertent sur

la difficulté qu'ils auront à mener les missions de service public. Et je tiens ici à souligner l'ensemble des fonctionnaires, le travail des fonctionnaires territoriaux. Je crois que nous ne pouvons pas impliquer nos politiques publiques sans avoir en tête l'idée qu'il faut donner les moyens à l'ensemble des fonctions publiques de mener les missions de service public. Ce sera en lien avec notre capacité à vivre ensemble. Moi je ne suis pas du tout d'accord avec les propos qui tendent à dire qu'il y aurait une société civile, une société politique et peut-être d'autres sociétés qui coexisteraient dans notre pays. Il y a une république où chacun s'inscrit. Pour ma part, je suis infirmier de profession et engagé politiquement. Je crois que nous devons tous tenir compte du fait que des milliers de nos concitoyens se sont engagés politiquement. En termes de mandat électif, il y a beaucoup d'élus en France qui regroupent énormément de catégories socioprofessionnelles, en tout cas c'est vrai sur les mandats locaux. C'est quelque chose qui se restreint sur les mandats de parlementaires, ça peut être une réflexion. Mais je crois qu'il faut être en phase avec notre société. Et notre société vit aujourd'hui, du fait de la crise du capitalisme, avec ce qu'on voit, qui se produit aux États-Unis ou ailleurs, de profondes divisions. Je crois que ce qui se passe aujourd'hui autour de la mobilisation de l'ensemble des fonctionnaires, c'est l'idée que trop c'est trop, et qu'à un moment donné, on ne peut plus construire un discours politique en désignant des boucs émissaires que seraient les fonctionnaires et avec l'idée qu'on demanderait de restreindre ce nombre de fonctionnaires partout, avec au bout, quand même, une mission de service public à tenir si on veut que dans les difficultés, nos concitoyens vivent au mieux. Le deuxième point c'est qu'il faut renoncer, Monsieur le président, à la fiscalité. Moi je suis très inquiet, je l'avais déjà dit, quand on entend la petite musique de Monsieur Sacha Briand, quand on rappelle que c'est le Monsieur Plus, en tout cas en termes de fiscalité, par rapport aux propositions que nous pouvons faire en termes de service public. Je ne crois pas qu'on puisse baser un scénario sur l'idée qu'après 2020, en gros, si nous voulions continuer à fonctionner, il faudrait prévoir une très forte augmentation de la fiscalité métropolitaine, voire pousser des communes à une augmentation de leur fiscalité. Ça fera partie des débats à venir.

Je crois aussi qu'il nous faut assumer des prises de position. Nous sommes opposés, face à tout le courant politique qui traverse notre pays, sur l'idée que des élus des villes refusent les choix de l'État, les choix du gouvernement sur l'accueil des réfugiés. Nous allons commémorer les terribles attentats et drames du Bataclan et de Paris dans quelques jours. Nous avons, je crois à l'unanimité ici, l'ensemble des élus, manifesté sur notre refus de céder à la peur sur le combat mené contre Daech, au moins sur la nécessité, dans le combat de terrain, d'affronter cette organisation. Mais nous sommes dans des terres qui ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés espagnols au moment de la victoire de Franco. Et aujourd'hui c'est sur quelques centaines de réfugiés, peut-être que Jean-Luc Moudenc pourra le préciser, il est en lien avec la préfecture, mais pour moi c'est entre 200 et 600 réfugiés concernés sur le territoire de la Haute-Garonne, j'ai pas les chiffres au niveau de la grande Région. Mais je crois qu'il faut résister aux pressions ou aux argumentations populistes qui consisteraient à dire : "Les réfugiés nous ne devons pas les accueillir". Je crois qu'il faut au contraire se donner les moyens d'un accueil digne. Il y a quelques semaines, ce n'était pas obligatoirement des réfugiés syriens, un certain nombre de familles avec des enfants en bas âge campaient devant la veille sociale à la Patte d'oie à Toulouse. Des solutions ont été trouvées. Mais il faut que nous soyons en capacité de prévision face à ce phénomène, et j'attends de l'ensemble des élus une résistance forte face aux menaces qui pèsent et qui conduiraient, je crois, à construire des murs, c'est des choix qu'ont été faits ailleurs, à s'enfermer en refusant de voir la réalité en face.

Le débat sur les transports, il faudra, bien sûr, que nous nous prononcions, à un moment donné, sur le Plan de mobilité dans son ensemble. Mais je tiens à souligner la fragilité, en tout cas de ce qui nous est présenté pour le moment, du plan de financement, fragilité accrue je crois du fait des événements internationaux. Sur l'aéroport, je condamne, moi, la position que nous avons eue qui effectivement ne correspond pas à ce que je croyais être l'engagement de Toulouse Métropole. Je pense qu'il y a une

vraie question pour nous : est-ce que nous laissons le hub s'installer ? Je crois que vous avez vu l'augmentation, aujourd'hui c'est plus 16 % sur les low cost en un an, plus 5 % d'augmentation du trafic aérien global en un an. Vous le savez, Monsieur Moudenc, j'interviens souvent là-dessus, mais la question, et Toulouse n'est pas la seule ville concernée, du bruit est une question essentielle. C'est plus de 150 000 personnes qui sont sous les couloirs aériens, menacés par les nuisances sonores. Et je crois qu'on a une deuxième problématique qui traverse la quasi-totalité, pas la majorité, des opposants au hub sur l'aéroport toulousain, c'est que si on laisse s'installer le hub, on donnera des arguments à tous ceux qui ne veulent pas voir arriver la LGV sur notre ville. Donc peut-être une interrogation, Monsieur Moudenc, sur deux questions : comment empêcher cette croissance du trafic, surtout après la position que nous avons prise, d'accompagner l'actionnaire privé ? Comment accélérer sur la question de la LGV ? Nous faisons, nous, le lien entre les deux questions, parce que si la LGV arrive à Toulouse, effectivement on baissera la croissance de l'aéroport. Deuxièmement, je tiens à saluer les organisations de jeunesse qui ont réussi à avoir une pétition à plus de 26 000 signatures pour le maintien du tarif jeunes à Tisséo. Je crois, Monsieur Moudenc, qu'il va falloir faire un pas supplémentaire. Vous avez avancé sur cette question, mais je pense que le tarif pour les moins de 26 ans doit concerner l'ensemble des jeunes qui utilisent les services de Tisséo. La mobilisation va se poursuivre. J'espère que de la même façon que vous avez su entendre cette mobilisation des jeunes, vous entendrez la mobilisation des plus âgés, ou des jeunes que vous avez oubliés dans vos choix budgétaires.

M. MAURICE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Au nom du groupe des élus écologistes, un propos liminaire qui s'inscrit dans un contexte d'actualité qui peut paraître assez lointain et pourtant pas tellement, avec d'un côté l'élection, effectivement, de Trump aux États-Unis, et de l'autre l'organisation en ce moment même, à Marrakech, de la COP22. Ces éléments sont l'expression, nous le croyons, d'un système à bout de souffle, un système à la fois politique et économique où, on le voit, d'un côté le rejet d'une classe dirigeante par rapport à un système économique libéral et capitaliste qui renforce les inégalités, pille les ressources naturelles, donc qui amène les populismes au pouvoir, et de l'autre pourtant, à travers la COP22 et derrière une société civile mobilisée, l'espoir d'un changement de modèle de société qui change vraiment la vie. Cela nous paraît peut-être lointain, mais devrait nous interroger aussi ici dans nos débats, nos décisions, nos méthodes et nos actes. Est-ce que nous sommes effectivement de ce vieux système qui se déconnecte de nos concitoyens, ou est-ce que nous construisons collectivement cet autre modèle de société, et je crois que les débats du jour nous permettront aussi d'essayer de répondre, en tout cas, à cette question. Par rapport à l'actualité locale que nous avons vécue ces dernières semaines, on peut déjà le voir sur des sujets concrets comme l'aéroport, qui est un bien commun auquel, je crois, nos concitoyens sont attachés. L'erreur coupable du gouvernement d'avoir cédé les parts, nous l'avions dénoncée dès le départ, parce que nous avons dit le problème de ce pacte d'actionnaires secret, la dilapidation du capital qui allait se jouer, l'absence de prise en compte de l'intérêt régional et de l'intérêt général, et aussi l'absence d'investissement local de ces actionnaires qui, effectivement, en font peu de cas. Et nous y sommes aujourd'hui, et malheureusement, après le gouvernement, Monsieur le président, vous êtes aussi les complices par les positions que vous avez prises, sans mandat, je le dis, de cette collectivité, et aujourd'hui, par les réserves que vous avez votées pour les actionnaires, nous servons les actionnaires, mais nous ne servons pas l'intérêt général, et nous revenons à cette question que nous devrions être, Toulouse Métropole et aujourd'hui le Conseil de la Métropole, les garants de l'intérêt général. Nous le voyons aussi sur les transports, là ce sera plus en termes de méthodes, sur la question des tarifs. Nous avons eu le débat en conseil municipal, je ne vais pas m'étaler sur le sujet, effectivement il y a eu un vote unanime du conseil syndical, mais, je l'ai dit, c'est un consensus du bras tordu qui a été à l'œuvre, pour au final des décisions qui, pour nous, ne sont pas encore des décisions

abouties, puisque je rappelle ici que pour les écologistes, il est nécessaire de penser une véritable tarification solidaire, et pas simplement une tarification partiellement sociale pour certaines catégories. Une tarification solidaire, parce que ça participe justement de ce besoin de davantage de solidarité que nous devons porter. Les transports, c'est également ce débat public qui est aujourd'hui en cours, que nous saluons, dont nous voyons en ce moment combien il est riche, combien les citoyens s'approprient ce débat, qui ne se réduit pas à un débat de pour ou contre un projet de transport, mais de savoir justement quel est le besoin de transport de tout un territoire. Et de ce point de vue-là, il est important de rappeler l'urgence d'apporter des réponses concrètes et rapides à nos concitoyens qui sont quotidiennement dans les bouchons et qui ont besoin non pas de réponses dans dix ans, mais de réponses maintenant. Nous voulons croire que ce débat va permettre de co-construire un projet partagé. On a eu ce matin l'unanimité de dire l'importance d'un Conseil de développement et de la prise en compte de ses réflexions. J'espère que nous saurons collectivement nous approprier aussi, justement, ce qu'amènent les trois Codev qui ont fait une contribution dans le cadre de ce débat public et qui notamment nous invitent à, je les cite, "*faire confiance au débat pour co-construire le projet, ou comment s'appuyer sur l'intelligence collective pour tisser une toile robuste et durable*". Cette toile robuste et durable de transport, c'est également le projet des écologistes, et c'est pour cette toile robuste et durable que nous contribuons à ce débat. Nous avons déjà déposé un cahier d'acteurs qui a été plutôt sur l'analyse, par rapport au projet sur lequel nous exprimons des réserves, par rapport à un réseau aujourd'hui de transport incohérent à cause du retard pris par notre agglomération dans le développement des transports en commun, le fait qu'on a encore des questionnements sur le plan de financement de ce projet, mais aussi la crainte qu'on abandonne des projets aujourd'hui prêts et utiles pour nos concitoyens qui sont dans le PDU actuel, et des déséquilibres territoriaux. Mais pour cela, nous appelons à une remise à plat de l'ensemble du projet mobilité, et nous ferons prochainement des propositions parce que nous restons, nous l'avons déjà dit, une force de proposition pour une alternative, qui ne se contente pas de dire qu'il faut ou pas une troisième ligne de métro, mais au contraire qui intègre cette hypothèse de troisième ligne, dans un projet qui soit une réponse efficace et rapide à des besoins aujourd'hui urgents de transports, pour préparer un avenir soutenable en termes de santé publique et aussi par rapport aux enjeux sociaux et climatiques, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans les débats d'aujourd'hui.

M. KELLER

Monsieur le président, je vais intervenir sur le temps de parole du RDSE, en tant que membre du RDSE d'ailleurs, mais également en tant que vice-président Aéronautique, espace et aéroport, et aussi, si vous le permettez, comme maire de Blagnac pour mettre quelques nuances d'analyses sur celles notamment de notre collègue et ami Claude Raynal, mais également de Marc Péré, qui ont évoqué l'affaire de l'aéroport. Je voudrais défendre la position qui a été portée par la Métropole et que j'ai portée pour la Métropole en tant que vice-président. Je suis quelqu'un qui aime bien à un moment donné prendre des décisions ou en tout cas porter son action dans le principe de réalité. La privatisation des aéroports, elle a été décidée par une loi qui date de 2005. Cette loi de 2005 c'était sous le ministère de Monsieur Sarkozy, et deux ans après elle prévoyait la création de nouvelles sociétés, donc de statut privé, notamment pour les grands aéroports, et Toulouse Blagnac d'ailleurs était noté parmi les premiers. Et quand cette société a été proposée, je pense que personne ne pourrait me faire le procès d'avoir été complaisant à l'endroit de cette décision, que je jugeais parfaitement inopportune, pour ne pas dire pire, s'agissant d'un équipement qui est un équipement de souveraineté économique et d'aménagement du territoire. Je renvoie mes collègues à la Dépêche du 8 février 2007, on me cite : "Hold-up sur l'aéroport", et c'était sous la présidence de notre ancien collègue Philippe Douste-Blazy. Cette question a été évidemment assez longuement évoquée, à l'époque, lors du Conseil du Grand Toulouse. Et, chers collègues et amis, je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu grand nombre de

nos collègues, y compris sur les mêmes bords politiques que le mien, pour venir en renfort sur cette incongruité qui était la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et la mise en œuvre de sa gouvernance. Je voulais rappeler un petit peu l'histoire, tout ça pour dire, je vais reparler maintenant du principe de réalité, qu'il ne fallait pas privatiser, il ne fallait pas vendre. Il se trouve que Monsieur Macron n'était peut-être pas obligé d'appliquer une loi qui avait été préparée par les équipes, par Monsieur Fillon ou je ne sais plus qui à l'époque, et on n'était pas non plus obligé, à le faire, de choisir le partenaire chinois. Et vous vous souvenez tous aussi que là non plus je n'ai pas été particulièrement enthousiaste et que je me suis exprimé ici en la matière. Principe de réalité, c'est fait. C'est un équipement éminemment important pour tout le développement économique de notre Métropole, car il est le moteur qui permet aussi à Airbus, ATR et tous ceux qui participent à l'économie, aéronautique en tout cas, de notre Métropole, de fonctionner. C'est fait. Il faut bien qu'on fonctionne maintenant selon les codes de sociétés privées, sauf à bloquer la machine. Nous avons négocié avec nos nouveaux amis chinois qui voulaient prendre la totalité, se partager et partager avec nous, d'ailleurs, la totalité des dividendes, jusqu'à concurrence de 67 millions effectivement, comme le rappelait Marc Péré. On les a ramenés plus sagement à 15 millions. Et quand je dis "on", c'est qui ? C'est aussi l'État, puisque, Claude Raynal a un peu oublié de le dire, certes nous avons voté, la Métropole, avec la Chambre de commerce, mais aussi avec l'État, qui a quand même encore 10 % de participation quand nous n'en avons que 5. Voilà. Je voudrais rappeler un peu ces principes de réalité et on en est là. Et je fais partie aujourd'hui de ceux, en tant que maire de Blagnac et vice-président sur ces questions-là, qui siègent à cet aéroport, qui pensent qu'il faut ne pas bloquer la machine maintenant et qu'il faut justement travailler avec nos nouveaux collègues chinois de Casil, qui sont eux-mêmes un consortium de deux sociétés, Pacific Friedmann et Shandong Hi-Speed, qui font toujours acte d'intention d'investir plus fortement, plus lourdement, on l'espère, et on fera en sorte de les y amener, sur la Métropole et même dans toute la grande région Occitanie. Mais je pense qu'on pouvait difficilement faire autrement, sauf à prendre le risque, à un moment donné, de bloquer la machine ou d'arriver à des relations avec nos nouveaux partenaires telles qu'on ne serait pas en situation de pouvoir imaginer les amener à s'investir et à investir peut-être dans d'autres domaines que le seul aéroport. Voilà, mes chers collègues, je tenais quand même à donner au moins mon point de vue dans cette affaire, qui n'est pas suspect de compromission en quoi que ce soit, et certainement pas non plus avec mes idées. Une fois encore, c'est un équipement de souveraineté, moi je ne l'aurais jamais privatisé.

M. BRIAND

Je ne reviendrai pas sur la mémoire de Danièle Damin, puisque le président a prévu de rendre hommage à notre collègue avant de présenter l'ordre du jour. Juste dire qu'à titre personnel, c'est avec Danièle Damin que j'ai entamé mon engagement sur notre agglomération, puisqu'à l'époque, avec son association Cap sur le bleu, je travaillais avec elle au sein de Luminat et notamment du SPPPI, le Secrétariat permanent pour la prévention des problèmes industriels sur le secteur de Langlade. C'est donc pour moi un souvenir très particulier que d'évoquer sa mémoire, et je remercie nos collègues qui ont rappelé tout à l'heure ses qualités, je n'y reviendrai pas, le président en parlera tout à l'heure.

Quant à l'actualité qui nous intéresse, quelques remarques. Sur l'aéroport, puisqu'on est en matière aéronautique, on peut facilement faire du vent, tourner dans un sens et dans l'autre en fonction des moments. Je crois qu'il faut rappeler quelques évidences. D'abord, c'est une décision d'un grand promoteur du patriotisme économique, Monsieur Montebourg, d'avoir effectivement cédé les parts détenues par l'État à un investisseur qui est Casil Europe. Comme l'a dit à l'instant Bernard Keller, à partir du moment où l'État et cette majorité, soutenue par vous, prend cette décision, il est nécessaire d'en tirer les conséquences et d'avoir une position qui ne soit pas une position d'abandon, mais une position au contraire d'action. Et la position de la Métropole a été constante, pour dire qu'il n'était pas possible à un actionnaire minoritaire comme nous de s'opposer à une décision conjointe de l'État et de

l'actionnaire principal, mais qu'il fallait des contreparties à cela. Et nous avons obtenu un certain nombre de contreparties, d'abord sur le montant de la répartition des dividendes, ensuite sur le calendrier, en ayant un lien très étroit entre ce calendrier et le démarrage des travaux, c'est-à-dire les investissements effectifs engagés par l'actionnaire sur la plate-forme, et en obtenant ce que jamais les collectivités n'ont eu, une majorité qualifiée sur des décisions importantes. La question du bruit a été évoquée. Et bien sur l'activité, sur les nuisances, sur le programme stratégique d'investissement, les collectivités ont aujourd'hui la possibilité de participer à la prise de décision. Et c'est une avancée extrêmement importante, parce que, lorsque l'État lui-même était majoritaire, les collectivités n'avaient pas ce niveau de responsabilité dans l'actionnariat d'ATB. Donc nous avons pris une position qui est cohérente, qui est responsable et qui, je dois le rappeler tout de même, est logique au regard de la décision de l'État, parce que, lorsqu'on dit que l'actionnaire principal pique dans la caisse, en quelque sorte, on oublie de considérer une réalité économique, c'est que les dividendes qui sont dans ATB ont été payés par l'actionnaire au travers de l'achat des parts de l'État. Ca veut dire que l'État, lui, cet État que vous soutenez au Parlement, a pris sa part de dividendes en faisant payer cette part de dividendes par l'actionnaire au travers des achats des actions. Et ce que fait l'actionnaire, fort logiquement, qui peut le raisonnablement le critiquer ? C'est se rembourser de ce prêt-financement qu'il a fait au bénéfice de l'État. Ce que nous avons fait, dans la position de Toulouse Métropole, c'est de tirer un certain nombre de bénéfices de la situation en négociant les conditions dans lesquelles cet actionnaire pouvait récupérer ce qu'il a payé à l'État au titre de ses dividendes, et obtenir une place pour les collectivités, y compris celles qui font un peu de cinéma et beaucoup de vent, une place particulière dans les décisions stratégiques de l'aéroport. C'est un point que vous auriez pu soulever si vous vous positionniez sur la réalité de l'action locale, sur le pragmatisme de notre action et la nécessité d'avoir la capacité de peser sur la gestion d'un équipement qui est un équipement important pour notre agglomération.

C'est le même pragmatisme qui a permis d'aboutir, au sein du comité syndical de Tisséo, à un vote à l'unanimité sur la politique tarifaire. J'ai entendu les termes de pression, de bras tordu, c'est faire peu de cas de la capacité qu'ont les élus de Tisséo, et il en est un certain nombre dans cette assemblée, de défendre leur position, d'agir et de décider en responsabilité. Moi je ne crois pas que l'on puisse faire ce faux procès à nos collègues et à tous ceux qui siègent au sein du comité syndical. Il y a un débat, il y a eu des propositions, il n'y a pas eu de phrase rajoutée au dernier moment, non, sauf pour ceux qui sont absents des débats et qui ne se préoccupent pas de savoir ce qui est dit au sein de la commission des finances du SMTC Tisséo, au sein du comité syndical, puisque, dès le lancement de la réflexion sur la politique tarifaire, la question de la prise en charge par les collectivités des compensations tarifaires a été posée comme un début de réflexion sur la base du rapport de la Chambre régionale des comptes. Donc il n'y a pas eu de condition rajoutée au dernier moment, il y a eu, du début jusqu'à la fin, une position conforme qui consistait à proposer une réforme tarifaire fondée sur l'équité, sur la capacité contributive des usagers, en ayant toujours comme objectif de maintenir les tarifs qui sont les plus bas des autorités organisatrices de transport en France et en ayant la volonté de mettre fin à une situation profondément inéquitable qui, fondée sur le seul statut des gens, méconnaissait la question de leur capacité contributive. Je crois que nous avons fait une étape importante marquée par cette unanimité qui, bien sûr je le comprends, déçoit ceux qui ne veulent, dans les dossiers de notre Métropole, ne faire que de la petite politique politicienne. Eux bien sûr ont été déçus. Ce sont eux qui ont eu le bras tordu, par cette unanimité qui est le fruit d'une concertation et d'une capacité de dialogue et de responsabilité mutuelle.

Je ne reviendrai pas sur le débat public qui est en cours. Simplement pour dire que le débat public porte sur la troisième ligne de métro, et il ne faut pas se tromper. Le vrai débat sur la politique des transports, c'est l'enquête publique qu'il y aura sur le Plan de déplacements urbains. C'est là que la question de ce qui est fait maintenant, ce qui est fait à moyen terme, ce qui est fait à long terme pour

répondre aux besoins de notre agglomération sera posée. La troisième ligne est un élément majeur de ce PDU, c'est un élément extrêmement important, mais ce n'est pas le seul élément. Et ceux qui s'interrogent sur ce qui doit être fait en plus de la troisième ligne devraient arrêter de se polariser sur le débat public pour prendre en compte l'ampleur du débat et la qualité de l'enquête publique qui sera mise en œuvre sur le PDU. C'est là que nous aurons cette vision d'ensemble qui permettra de montrer la parfaite complémentarité entre la troisième ligne, qui est un axe structurant lourd, et l'ensemble des autres actions du PDU, le téléphérique urbain sud, les Linéo, qui sont des éléments véritablement de révolution de notre politique des transports pour permettre à l'ensemble de l'aire urbaine, pas seulement à la Métropole, et à l'ensemble du périmètre du SMTC, de bénéficier d'un système de transports intégré qui irrigue les territoires et qui permet de rapprocher l'ensemble de ces territoires des zones d'emploi qui, aujourd'hui, dans notre territoire, sont vraiment concentrées, c'est vrai, au cœur de la Métropole, même si, avec la troisième ligne, nous arrivons à créer un lien entre ces différents bassins d'emploi, du Sicoval jusqu'au secteur aéronautique.

Rappeler également que sur la LGV, certains contestent, d'autres disent qu'il faut aller plus vite parce que cela permettrait de ne pas développer trop l'aéroport. Je crois qu'ils se trompent. Notre agglomération, parce qu'elle est dynamique et parce qu'il faut voir à long terme, a besoin de tous les outils dont nous disposons, et l'État lui-même a approuvé le projet de développement de l'aéroport vers une fréquentation de 18 millions de passagers en retenant le dossier de l'actionnaire actuel d'ATB. Nous avons aussi besoin de la LGV pour diversifier les moyens de communication et pour accompagner un développement. Et si, pour une fois, nous pouvions être en avance de phase face au développement démographique, ce serait une grande chance pour notre agglomération. La LGV, nous travaillons actuellement, une mission de l'Inspection générale des finances rencontre tous les acteurs pour travailler sur le programme de financement. C'est à l'État, et à l'État d'abord, de prendre des positions fortes sur ce dossier. C'est à l'État également d'assumer la responsabilité de la loi Mapam qui a été adoptée. Le président a rappelé tout à l'heure les discussions qui conduisent aujourd'hui au report à court terme de l'échéance relative au suffrage universel direct. Et j'ai entendu les remarques et l'inquiétude de notre confrère, de notre collègue Lépineux sur la représentation des communes. Mais tout le monde a bien vu et sent bien qu'il y a aujourd'hui un décrochage entre l'enjeu des projets métropolitains et le débat municipal. Le débat municipal ne peut pas être le seul lieu de débat sur les enjeux métropolitains et nous sommes, je crois, attachés à la démocratie locale, et la démocratie locale c'est la capacité qu'ont les électeurs à participer au débat et à être directement décideurs de l'élection. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que la démocratie est bonne quand elle vous donne raison et qui critiquent la démocratie en la qualifiant d'adjectifs péjoratifs lorsqu'elle donne la victoire aux autres. Je crois que la démocratie locale ne se négocie pas et que le suffrage universel direct doit pouvoir s'appliquer sur notre périmètre et que, dans une certaine mesure, avec des garanties, et les différentes hypothèses de mode de scrutin prévoient la représentation de toutes les communes, avec certaines garanties, et bien c'est bien l'échelle métropolitaine, et je note que notre collègue Lépineux appartient à un groupe qui parle souvent de faire Métropole. On ne peut pas faire Métropole en restant arc-bouté sur les limites territoriales des communes et en considérant que la Métropole n'existerait pas sur le plan électoral, sur le plan démocratique, sur le plan de la population. Nous sommes nous, et c'est naturel, attachés à nos territoires respectifs. La population et les habitants, eux, habitent dans une Métropole, mais ils n'ont pas encore face à eux une véritable Métropole incarnée vers laquelle ils puissent s'adresser au travers des élections, c'est un lien qui doit être construit. L'État, le gouvernement, le futur, devra sur ce dossier je crois avancer rapidement. L'État aussi doit assumer ses responsabilités.

Il a été question de l'accueil des réfugiés, là aussi on peut faire du vent, parler de grands principes et agir concrètement. Notre collègue Daniel Rougé agit au quotidien sur ces questions, et nous avons réussi, sur la ville de Toulouse, à démanteler un certain nombre de camps, pas seulement de réfugiés,

mais dans lesquels il y en avait quand même beaucoup, à le faire en douceur, sans créer de polémique, à le faire dans de bonnes conditions. Mais l'État doit assumer ses responsabilités. Et si certains veulent ouvrir les bras aux réfugiés, c'est tout à fait honorable, moi je fais partie de ceux qui pensent qu'un réfugié c'est d'abord la victime d'une situation dans son pays et que la plupart d'entre eux ne rêvent que d'une chose, c'est de pouvoir rester dans leur pays. C'est un échec profond que d'avoir ce déplacement de centaines de milliers de personnes aujourd'hui, de Syrie, du Soudan, victimes de conflits dans lesquels les Nations unies ne sont pas capables de peser. On ne doit pas se satisfaire de cette situation, et on ne doit pas se satisfaire d'une hypothèse où l'Europe serait le réceptacle des conséquences de l'incapacité des Nations unies à agir pour la paix. Nous devons avoir cette vision constante de permettre à chacun des pays d'assurer la paix dans son territoire et de faire en sorte que sa population se développe. C'est le développement, la paix sur ces continents qui doit être la première des réponses, et certainement pas une politique d'appel d'air qui ne ferait qu'encourager le malheur à se déplacer, mais bien la résolution sur le terrain de ces questions. Et pour finir, puisqu'il a été question des élections américaines, je l'ai dit à l'instant, moi qui ne suis pas véritablement partisan de Donald Trump, je ne crois pas que l'on puisse considérer que la démocratie ne soit pas une bonne chose en tant que telle. C'est la plus vieille démocratie du monde dont il s'agit, qui a toujours su démontrer sa force et sa capacité de résistance. Et on ne doit pas critiquer la démocratie lorsqu'elle donne un résultat qui ne nous plaît pas. C'est la démocratie qui est la seule réponse au populisme. C'est la démocratie qui est la seule réponse aux exagérations. Mais nous savons aussi qu'une grande démocratie comme la démocratie américaine, c'est, dans la gestion de l'État fédéral et dans les relations internationales, faire la différence entre les campagnes et la réalité. Moi je crois que nous avons avec les États-Unis un lien important, que ce lien s'est dégradé, mais que nous avons un rôle et que nous pouvons continuer à jouer un rôle dans la diplomatie internationale. Je ne suis pas inquiet, pour répondre à Pierre Lacaze, des conséquences que peut avoir la politique américaine sur la croissance en Europe, parce que je crois que la croissance en Europe dépend d'abord des décisions que nous sommes capables de prendre chez nous, dans notre pays. Et c'est d'abord nous qui avons la capacité à réformer notre pays, réformer le développement européen, la construction européenne pour avoir plus de croissance, c'est notre responsabilité, et renvoyer sur les décisions des autres ça n'est que marquer l'abandon. Et face au populisme, que certains, toujours en faisant du vent plus que des actes, critiquent, je crois que nous avons choisi le bon chemin, celui de l'action, celui des décisions, parce qu'il est trop souvent facile de vouloir débattre, remettre sur le tapis les dossiers, réfléchir à nouveau, réfléchir sans fin. Nous, nous avons décidé d'agir, nous avons décidé de lancer des programmes, de faire en sorte que sur notre territoire, là où nous pouvons agir, nous puissions, par un programme d'investissement inégalé en France, pouvoir apporter des solutions concrètes à nos compatriotes, à nos concitoyens. Dans la politique des transports parce que la question des déplacements est un enjeu fondamental, non il ne faut pas relancer un débat inutile, il ne faut pas repousser les décisions, il faut les prendre maintenant, il faut agir et investir. Dans la politique de l'habitat, parce que la question de l'habitat est un enjeu pour nos concitoyens, il faut affirmer notre volonté et mettre en œuvre notre programme, et c'est en mettant en œuvre notre programme d'investissement que nous apportons des réponses concrètes, c'est en agissant, en décidant, et non pas en parlant, que nous répondons le mieux à ceux qui proposent sans cesse des décisions inexistantes.

M. MOUDENC

Je vais donc clôturer la période des propos liminaires et entamer, si vous le voulez bien, l'ordre du jour de ce Conseil mais auparavant, je vous propose de rendre un hommage à notre ancienne collègue Danièle Damin. Je remercie ceux d'entre vous qui, lors du débat liminaire, se sont exprimés en évoquant sa mémoire. Nous étions hier un certain nombre d'élus pour l'accompagner à Croix-Daurade. C'est vrai que Danièle a été une élue du conseil municipal de Toulouse, mais aussi une élue de

l'intercommunalité où elle était particulièrement assidue dans les commissions dont elle était membre, avec une particularité, son investissement sur les questions du développement durable et de l'environnement, à une période, je le disais hier dans l'hommage funèbre, où ces problématiques-là étaient bien moins prégnantes qu'aujourd'hui. Elle était attachée à notre territoire, elle l'a servi avec beaucoup de conviction, avec beaucoup de personnalité, parfois de manière tranchante, parce que c'était son caractère, mais en tout cas avec un grand sens, je crois, de l'intérêt général, du service public et de la fidélité, et en même temps du respect vis-à-vis des autres, et notamment des autres sensibilités. Donc pour toutes ces raisons-là, je vous propose d'observer une minute de silence.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu des décisions du Bureau du 23 septembre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

4- RESSOURCES HUMAINES

M. DE LAGOUTINE, présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La première délibération a pour vocation d'acter la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle Femmes – Hommes dans le cadre du bilan social, conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2004. Ce rapport constitue un état des lieux factuel sur la situation professionnelle comparée des Hommes et des Femmes. Il ne constitue pas un plan d'action, ni un jugement de valeur. Il sera enrichi, dès 2017, de données complémentaires sur la formation et la rémunération.

Ce rapport fait quatre constats.

Le premier constat, c'est que les effectifs de la Métropole sont très majoritairement masculins. 78 % des agents de la Métropole sont des hommes, alors que dans la fonction publique territoriale, la part des femmes s'élève à plus de 60 %. Cette forte représentation des hommes s'explique par la dominante technique des métiers de la Métropole. Elle est aussi liée à l'orientation scolaire. Aujourd'hui, en France, les jeunes filles s'orientent plus vers la formation aux métiers de la santé, de l'éducation et du travail administratif et les jeunes garçons vers les métiers techniques.

Deuxième constat, les femmes sont proportionnellement plus touchées par la précarité ; c'est-à-dire qu'elles sont plus souvent affectées sur des postes non permanents et sur des postes à temps partiels. C'est bien entendu un axe de progrès absolument indispensable.

Troisième constat, les femmes sont proportionnellement mieux représentées que les hommes sur les postes de catégorie A. En effet, à la Métropole les femmes représentent 22 % des effectifs et 52 % des cadres A. En revanche, elles sont sous-représentées sur les grades hiérarchiques les plus élevés. Elles ne représentent que 33 % des grades d'administrateur et 20 % des grades d'ingénieur en chef.

Quatrième constat, les femmes ont proportionnellement plus d'avancement d'échelon que les hommes, mais moins d'avancement de grade. Nous sommes donc confrontés au fameux « plafond de verre ».

En conclusion, ce rapport n'apporte pas de nouvelles informations mais il confirme le rapport d'inégalité de carrière entre les Hommes et les Femmes dans notre pays. Et ce, même s'il est moindre dans la fonction publique par rapport aux entreprises privées. Présenter ce rapport nous permettra de réaliser mieux le chemin à parcourir. C'est une étape préalable à la définition d'actions correctives.

La seconde délibération prend acte de l'état d'avancement du schéma de mutualisation. Il recense les actions réalisées, celles en cours, ainsi que les nouvelles fonctionnalités à étudier. Les actions en cours de mutualisation concernent : le système d'information géographique, la gestion de la dette, la vidéo-surveillance, la création des services communs, l'intégration de nouvelles communes dans l'instruction des permis de construire et enfin, le système d'alerte de masse et le service Allô Toulouse.

La troisième délibération concerne la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint chargé des Ressources humaines. Toulouse Métropole, depuis sa création au 1^{er} janvier 2015, a connu un élargissement de ses compétences ayant entraîné un important transfert de personnel. Les effectifs de la Métropole, de l'ordre de 3 000 agents au 1^{er} janvier 2015, passeront à environ 5 000 agents au 1^{er} janvier 2017. Au-delà du transfert de compétences et de personnel, il s'agit pour les Ressources Humaines de répondre à des enjeux très importants comme la lutte contre l'absentéisme, l'amélioration de la performance, la maîtrise des dépenses et la professionnalisation du management. Il apparaît nécessaire, dans ce contexte exigeant, de créer un poste de Directeur Général Adjoint dédié aux Ressources Humaines. Ce poste est mutualisé avec la Ville de Toulouse, depuis la Métropole. En effet, comme cela a été présenté dans le schéma de mutualisation, la Métropole pilotera désormais les services communs.

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'interventions sur les points relatifs aux Ressources Humaines ?

M. JIMENA

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes pour la première fois destinataires d'un rapport sur l'égalité Femmes - Hommes. La loi 2014-873 du 4 août 2014 rappelle la nécessité de poursuivre les actions en faveur de l'égalité et oblige notre collectivité à présenter ce rapport dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Cette loi est donc récente, pertinente, mais elle révèle finalement à nouveau l'acuité du problème et le non-respect des lois déjà en vigueur. En effet, le principe de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, dans tous les domaines, est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, soit depuis plus de 70 ans, une bagatelle ! 70 ans après, en ce lundi 7 novembre, les femmes ont symboliquement et légitimement manifesté leur refus de la situation d'inégalité professionnelle en arrêtant de travailler à 16h34. Depuis 1972, le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est aussi inscrit dans la loi. Depuis 1983, le législateur a été très prolifique en la matière. On compte notamment la loi ROUDY, la loi GÉNISSON, et d'autres encore, jusqu'à cette loi de 2014 sur l'égalité dite *réelle* comme s'il existait une fausse égalité et une vraie égalité ! L'ensemble de ces lois montrent l'obligation de remettre sans cesse l'ouvrage sur l'établi. 70 ans de principes et de lois, pour arriver à ce constat amer : l'égalité professionnelle entre les Femmes et les

Hommes reste toujours à conquérir. Fonctionnaires ou salariés du privé, tout statut et toutes filières confondues : les femmes subissent une inégalité de traitement.

Ce premier rapport est donc important et présente l'architecture de la composition des effectifs de notre collectivité. Pour nous, deux traits saillants chiffrés actent, d'une part la précarité des femmes, le temps partiel étant quasi l'exclusivité des femmes ; d'autre part la prédominance des hommes sur les grades hiérarchiques les plus élevées et les postes à forte responsabilité.

Cependant, de l'exhaustivité d'un rapport naît la qualité d'un constat, préalable indispensable à l'action. Or nous pointons dans ce document quelques manques, qui amèneraient à une vue plus complète de la situation. La mise en parallèle des taux et des effectifs serait bien plus expressive que les seuls commentaires sur les taux. Il est également nécessaire de communiquer à l'ensemble des élus la répartition en taux et en effectifs sur les trois catégories A, B et C, ainsi que par filière. L'analyse du déroulement de carrière nécessite non seulement de déterminer les parts respectives des femmes et des hommes qui bénéficient d'avancement ou de promotion, mais surtout les niveaux de recrutement et les vitesses d'avancement et de promotion sur les trois catégories. Pour cela, les éléments chiffrés nécessaires concernent le recrutement, les formations professionnelles qualifiantes, les durées entre deux avancements et les promotions. Ces différents éléments répertoriés par filière et par catégorie doivent être déclinés par sexe.

D'autre part, les tentatives d'analyse de ce document nous paraissent assez maladroites. Parfois proches de jugements de valeurs, elles ne devraient pas figurer dans ce rapport. Pour exemple, page 2, il est indiqué que : « *la part des femmes et des hommes sur les métiers est encore très liée à la représentation des rôles sociaux de chacun dans le travail et la société* »

En conclusion, il ne s'agit pas, comme mentionné page 16, de favoriser l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, mais bel et bien de supprimer toutes les inégalités, comme nous y obligent les nombreuses lois françaises. Notre devoir en la matière, c'est l'exemplarité. Notre devoir, c'est de combattre tous les stéréotypes. C'est dans une volonté sans faille et dans le respect des lois que nous permettrons demain à nos filles de ne plus subir cette injustice, qui n'a que trop duré.

Mme TOUCHEFEU

Oui, quel rendez-vous manqué ! Quelle occasion gâchée sur ce premier rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes. La loi nous fait nouvellement obligation de présenter ce rapport avant le débat budgétaire. Cette obligation ne constitue pas une simple « chicanerie » administrative, dans l'esprit de la loi. Si nous avons besoin de la loi, c'est qu'il y a encore une nécessité de volontarisme fort. Cette loi doit être une contrainte positive. Cet outil doit nous permettre de définir des orientations. Contrairement à ce qui a été indiqué, ce rapport devrait avoir trois objets : documenter les inégalités professionnelles à l'intérieur de la collectivité ; recenser les politiques publiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; fixer les orientations à moyen et long terme pour permettre de combattre ces inégalités. Ce rapport ne traite qu'imparfaitement le premier sujet : documenter les inégalités professionnelles à l'intérieur de la collectivité. Il ne comporte aucune information sur les politiques publiques et sur les orientations à moyen et long terme. L'objectif n'était donc pas de faire un simple état des lieux, mais bien d'avoir un regard sur cet état des lieux. Il s'agissait de commencer une analyse, d'avoir une discussion, une confrontation, et de fixer des orientations. On ne demandait pas un plan d'actions précises, mais il convenait de donner des objectifs par rapport au constat. Ce rapport est donc largement incomplet. Il est incomplet parce qu'il manque deux parties, mais aussi, il est incomplet car sur l'état des lieux, il fait des impasses importantes. On peut le comprendre, il s'agit du premier rapport, mais il faut le noter dès maintenant !

Sur la question des salaires, on pourrait croire que dans la fonction publique, il n'est plus nécessaire de lutter contre l'inégalité de salaires... Sachez pourtant, mes chers collègues, que même si la fonction

publique territoriale est moins discriminante, les salaires des femmes sont de 11 % inférieurs, dans la fonction publique territoriale, aux salaires des hommes.

Sur les salaires, sur la formation, sur les recrutements, il nous manque évidemment des tas d'indicateurs. Il faudrait aussi se donner des orientations et avoir un regard. Vous avez choisi de ne retenir que quatre items. Sur ces quatre items, il me semble nécessaire de profiter de ce Conseil pour pousser la discussion.

Personne ne peut vous reprocher votre premier constat, il est nécessaire : 22 % seulement de l'effectif de Toulouse Métropole sont des femmes. On nous explique, non pas que ce soit normal, mais que c'est lié à la représentation des rôles sociaux de chacun dans le travail et dans la société. La question est : « Est-ce qu'on s'arrête à ce constat ? » N'est-il pas de notre devoir de se fixer l'objectif de rétablir une certaine mixité dans nos services ? Et si c'est le cas, sur quels services ? Et pourquoi ? Nous devons nous poser deux questions : Est-ce que pour certains services, le service serait mieux rendu si la parité était plus présente ? On le sait, sur certains domaines, il faut absolument que le service public donne une image plus paritaire de sa fonction. C'est, par exemple, le cas dans les crèches. Cet objectif est important. Cette question du service des crèches ne concerne pas Toulouse Métropole, mais les services des communes.

La deuxième sujet à aborder, sans qu'il y ait de hiérarchie entre les deux, concerne les formations. Vous avez donné une explication sur la question des formations. Ce n'est pas vrai sur tous les métiers. Sur certains métiers, urbaniste, architecte ; il y a autant de femmes que d'hommes dans les filières de formation. C'est bien au niveau des recrutements que la discrimination se fait. Une des premières étapes à remplir serait de repérer les métiers et les directions sur lesquels nous devons nous fixer, dès à présent, des objectifs pour contrebalancer la non-mixité de ces métiers. Il s'agit pas de dire qu'en 2017 nous aurons des services paritaires partout. Mais nous devons justement identifier les services sur lesquels nous pouvons aujourd'hui faire avancer la mixité.

Le deuxième item concerne le temps partiel. 83 % des temps partiels sont occupés par des femmes, et 21 % des femmes qui travaillent dans notre collectivité travaillent à temps partiel. Une seule explication nous est donnée, à savoir que « cette modalité d'exercice permet aux agents de concilier vie professionnelle et vie privée ». Les hommes n'ont-ils pas de vie privée ? N'y a-t-il pas autant de pères que de mères pour s'occuper des enfants ? Le problème principal, c'est de savoir si ce temps partiel est un temps choisi ou imposé. Je demande à notre collectivité de faire une enquête pour savoir quelle est la part des temps partiels imposée aux femmes et la part des temps partiels choisis par les femmes. Cela vaut aussi pour les hommes d'ailleurs puisqu'il y en a quelques-uns. En fonction de ce résultat, nous pourrions immédiatement lancer un programme de résorption du temps partiel imposé. Nous ne pouvons pas accepter une telle discrimination au niveau des temps partiels. Nous savons pour la plupart, qu'il est bien facile de dire que « c'est pour concilier vie professionnelle et vie familiale ». Cela pose, d'ailleurs, la question de la répartition des tâches domestiques à l'intérieur des couples et des foyers. Nous savons aussi que des tas de familles aujourd'hui sont mono-parentales. Cette question du temps partiel leur est faite comme une obligation et a évidemment, au niveau des salaires, des répercussions très importantes sur la vie des femmes.

Le troisième item que vous avez choisi de traiter, c'est la précarité. C'est important aussi. Alors que les femmes représentent 22 % des effectifs tous statuts confondus, elles représentent par contre 36 % des effectifs des non titulaires permanents et 27 % des effectifs non titulaires non permanents. Là non plus, ce n'est pas une spécificité de Toulouse Métropole, c'est bien pour cela qu'il a fallu une loi nationale ! Aujourd'hui nous avons des programmes de résorption de la précarité dans la fonction publique territoriale. Il faut s'interroger sur la manière d'intégrer la question du genre Hommes – Femmes, dans cette programmation de résorption de la précarité.

Enfin, le dernier item concerne l'avancement et la promotion des femmes, avec ce fameux « plafond de verre » qui fait que 71 % des catégories A sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 33 %

des grades les plus élevés. Il est très important de se fixer comme objectif sur les grades les plus élevés et dans les postes d'encadrement, d'avoir 50 % de femmes. Arriver à une parité sur les postes d'encadrement me paraît un objectif nécessaire et indispensable pour notre collectivité. C'est un objectif réalisable, nous devons nous le fixer dans une limite de durée.

Enfin, si la fonction publique protège et permet une certaine égalité dans les carrières, on constate que les inégalités portent particulièrement sur les promotions internes. C'est-à-dire sur ce qui relève directement de la responsabilité de notre collectivité. Aussi, nous sollicitons un audit immédiat sur le processus de promotion interne, qui fait qu'une discrimination que nous pourrions éviter aujourd'hui s'inscrit dans la réalité de notre collectivité.

L'obligation liée à la présentation de ce rapport pourrait avoir pour conséquence en cas de non-présentation ou de non-conformité dudit rapport, l'annulation de la délibération sur le budget primitif. A notre sens, nous frisons là la non-conformité du rapport. Il ne traite qu'imparfaitement du sujet. Il ne donne pas d'orientations. Il n'a fait aucun essai de recensement des politiques publiques, car heureusement, il y a des actions menées directement par Toulouse Métropole en faveur de l'égalité Hommes - Femmes. Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous espérons aussi que figurera dans les missions confiées au futur DGA sur les ressources humaines la question de l'égalité entre les Hommes et les Femmes.

Mme DURRIEU

Chers collègues, je suis absolument en accord avec les propos tenus par les différents intervenants. Je me félicite, comme eux, de l'obligation faite aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité Hommes – Femmes. Ce n'est en effet pas une petite question ! Cette obligation va aussi impacter l'avenir de notre société.

Bien sûr, il s'agit du premier rapport, donc nous pourrions être indulgents. Un effort a été fourni, en terme de communication, par rapport à ce qui a été présenté au Conseil Municipal de Toulouse. On note une tentative de progrès et une volonté de ne pas rester sur une expression révélatrice de l'état d'esprit dans lequel il a été fait. Sur le fond, néanmoins, rien n'a changé, il est largement insuffisant ! Certes, vous vous en tenez uniquement, pour cette année, à une photographie de l'état actuel de la collectivité. Mais pour documenter les inégalités, il faut quand même aller un peu plus loin. Sur un certain nombre de points, le travail me paraît insuffisant. Je m'interroge en particulier sur la question de la résorption de l'emploi précaire. Pourquoi cette résorption de l'emploi précaire marche mieux pour les hommes que pour les femmes ? Cette question, il faut se la poser au sein de la Direction des ressources humaines. Il faut mettre le doigt là où ça fait mal, je le dis sans violence, il faut savoir identifier les raisons.

Par ailleurs, vous nous dites : « Dans l'emploi public, il n'y a pas de différences de salaires, on est payés à l'identique pour le même travail. » Certes, mais il n'empêche que les femmes touchent environ 11 à 10 % de moins dans les collectivités locales. Les inégalités de carrière sont aussi des inégalités salariales. Par conséquent, on rejoint les difficultés qui existent de façon peut-être plus importante, dans le privé. Vous nous indiquez que les inégalités de carrière, au niveau des échelons et des avancements, se font presque plus profitablement aux femmes. Je vous réponds que c'est à peu près égal. Mais la question importante, c'est celle de la promotion interne. Et là on voit que c'est les hommes qui sont en avance ! Et bien plus en avance ; donc là aussi c'est une question qu'il faut fouiller. Pourquoi ces avancements internes ne se font de façon plus égalitaire ? On sait bien qu'on n'est pas sur des différences à 0,1 % près. Ces questions, la collectivité doit les travailler. Sur ces points, elle peut agir. Elle ne peut pas agir sur tout, on le sait, mais il faut qu'elle agisse là-dessus !

Il nous manque un certain nombre d'éléments dans la documentation des inégalités, notamment sur la question des recrutements. Quels sont les niveaux de recrutement ? Pourquoi les femmes avancent-elles moins vite ? Est-ce parce qu'elles n'ont pas le même bagage que les hommes, au moment du re-

crument? La question est là ! Est-ce une réalité ou non ? Là aussi, ce travail de documentation est un travail de direction.

Ensuite, un point sur ces aspects culturels, que vous présentez comme une fatalité au sein de notre société. Vous nous dites : « *l'éducation fait que...* », moi je vous réponds que si la collectivité ne veut plus subir ce genre d'item sur la prédestination des femmes, sur l'éducation... elle doit aborder les choses différemment ! C'est le cas notamment de la résorption de la précarité et sur le temps partiel. La collectivité doit ouvrir de nouvelles possibilités aux agents. Il y a des couples qui travaillent au sein de la collectivité. Vous nous dites qu'il y a plus d'hommes que de femmes. Quelle politique engager pour que ces hommes puissent, s'ils le souhaitent, mieux concilier vie privée et vie professionnelle ? Pour qu'ils puissent exprimer leur désir de participer à la vie familiale ? Il existe, en effet, des poncifs qui font qu'aujourd'hui on ne le leur permet pas. Je ne me place pas dans le sens d'une victimisation des femmes. Les femmes sont victimes d'inégalités Hommes- Femmes, mais les hommes aussi. Et de façon plus générale c'est le vivre-ensemble qui est impacté. Il faut aborder ces questions culturelles de façon beaucoup moins défensive. On sent, en effet, que vous êtes un peu sur la défensive dans ce rapport. Ce n'est pas un reproche, mais il faut évoluer au sein des directions. Évoluer et avoir un petit peu plus de volontarisme pour aborder la question de la mixité. Il ne s'agit pas d'une contrainte supplémentaire, mais d'une chance. La question fondamentale c'est pourquoi des services sont 100 % masculins ? Est-ce que les services rendus aux habitants de la Métropole, sont mieux rendus en étant exclusivement masculins ou féminins ? Moi je dis non ! C'est prouvé, lorsque les services sont mixtes, le travail effectué est de meilleure qualité. Je suis issue d'un milieu où il y a beaucoup de femmes. La mixité dans les milieux sanitaires améliore le service rendu aux populations. Ce service sera mieux rempli, y compris au sein des filières techniques, si les équipes sont plus mixtes. Il faut avancer progressivement, mais il faut avancer ! Il faut sortir de ces clichés. Dans votre rapport, il est indiqué que les femmes travaillent moins dans les services dits techniques, car le travail y est plus dur. Mais en même temps si les femmes sont victimes de plus d'accidents du travail, de troubles musculo-tendineux, c'est parce que ces services techniques n'ont jamais essayé d'être mixtes et de donner la possibilité aux deux sexes de participer à ces activités là. Est-ce qu'on donne la possibilité aux femmes d'exercer dans des milieux durs, dans les jardins, les espaces publics, y compris dans les services de nettoyage ? C'est désormais techniquement possible, à condition de se pencher sur les moyens qu'on met à leur disposition. Je rappelle, par exemple, que l'introduction des femmes dans la police nationale, dans les patrouilles, a permis d'élargir le service public mais a nécessité un certain nombre d'aménagements de ces services. Il faut se lancer dans l'aménagement des services pour que les hommes et les femmes puissent participer à l'ensemble de ces activités. Il n'y a pas de raison pour que dans le milieu administratif, il y ait si peu d'hommes. Très certainement des hommes candidatent, j'en suis sûre. Pourquoi y a-t-il si peu d'hommes sur cette filière là ? Il ne faut pas non plus embaucher des femmes dans l'administratif, juste parce qu'on ne les embauchera pas ailleurs. Il n'y a pas de compensation à donner.

Après, la question fondamentale, c'est aussi celle de la formation interne. Il faudrait nous donner des indicateurs sur les demandes de formation émanant aussi bien des hommes que des femmes, sur les offres de formations qualifiantes... C'est en effet un des moyens pour avancer sur cette question fondamentale de l'égalité Femmes - Hommes.

Donc sur ce rapport, nous nous abstiendrons car il nous semble qu'il a été fait parce qu'il fallait le faire. Ce document présente des manques importants. Il faut déboucher plus rapidement vers des politiques publiques, vers des orientations qui nous permettraient, non pas d'améliorer l'égalité mais de supprimer ces inégalités-là.

M. LEPINEUX

Le groupe Métropole citoyenne considère qu'il est nécessaire d'être exemplaire pour traiter cette question sociétale de l'égalité professionnelle. Ce sujet est réellement important. Il faut inscrire ces actions

de la collectivité dans la durée, se fixer des objectifs et se doter d'un plan d'action. Il convient d'avoir une politique pragmatique et ambitieuse sur cette question-là. Je voudrais maintenant intervenir au sujet du schéma de mutualisation. Juste faire quelques commentaires, pour souligner l'aspect positif de cette démarche pour les communes. Je prendrai deux exemples : la téléphonie ou l'énergie. Nous avons pu accéder à des contrats mutualisés dans ces domaines. Ils nous ont permis de maîtriser les dépenses mais aussi d'innover. Au niveau de la consommation d'énergie, nous sommes par exemple sur ma commune passés à 100 % d'énergie verte et ce, pour un coût moins élevé que notre précédent contrat. J'invite les communes souhaitant lutter contre les gaz à effet de serre, à penser à cette possibilité.

Une autre remarque, en lien avec le rapport à venir sur l'éclairage urbain, qui est abordé dans le rapport développement durable et énergie. J'ai lu une remarque concernant la prise en charge de ces compétences par la Métropole. Je ne veux pas faire de polémique mais il me semble très important que nous soyons associés en amont à cette réflexion là. J'y reviendrai à travers le rapport développement durable.

J'aimerais aussi exprimer une certaine préoccupation s'agissant des pôles territoriaux. Je connais bien les agents, ils font leur travail, le territoire est grand et le but est de réaliser des économies d'échelle et nous en sommes tous bénéficiaires à travers les impôts. Par contre, il est vrai que sur le Pôle ouest, nous avons un territoire très large, de 141 kilomètres carrés. Le deuxième pôle, situé au nord, représente en termes de surface 107 kilomètres carrés. Nous avons, sur le Pôle ouest, 875 kilomètres de voirie contre 364 kilomètres sur le Pôle nord. Par contre, en termes d'agents au kilomètre carré, nous avons 0,8 agent aujourd'hui. Je me suis fondé sur le rapport 2015, je ne sais pas si les chiffres ont évolué depuis, peut-être pourriez-vous m'éclairer. Il semble néanmoins que sur la plupart des autres pôles, nous ayons plus d'un agent au kilomètre carré. On pourrait regarder aussi les chiffres sur le nombre d'agents par kilomètre de voirie. Aujourd'hui, clairement, je vois que les agents sont à flux tendu. Il y a un problème de disponibilité. Encore une fois, ils font au mieux. Je peux en témoigner, je suis en contact avec eux au quotidien. Je souhaiterais juste que suite à cette mise en place de la réorganisation des pôles, on réalise une évaluation dans un esprit constructif, afin d'accompagner les services dans une démarche d'amélioration continue. Maintenant que les pôles ont été mis en place, évaluons où on en est. Regardons si les ressources ont bien été réparties et partageons ce diagnostic, pour éventuellement questionner cette répartition.

M. DE LAGOUTINE

Mes chers collègues, sur la question de l'égalité professionnelle Femmes - Hommes, il me semble que nous sommes tous d'accord sur l'essentiel. C'est un combat suffisamment noble pour dépasser, c'est le cas d'ailleurs, les clivages politiques et pour éviter les procès d'intention. Donc nous avançons. Je vous précise simplement, Madame DURRIEU, que le constat porté sur les représentations sociales est un constat factuel, sur lequel je ne porte pas de jugement. Je suis convaincu comme vous qu'il faut dépasser nos limites actuelles.

En ce qui concerne la mixité, nous sommes parfaitement d'accord. Nous n'avons pas de service petite enfance à la Métropole, mais à la Ville de Toulouse, nous désespérons de pouvoir embaucher des hommes dans les crèches. La difficulté, c'est que la formation initiale est composée à 99 % de femmes. Personnellement, je suis pour recruter des hommes dans la petite enfance ou comme secrétaires. Nous sommes tous d'accord, mais nous avons des représentations sociales et des réalités sociales qui sont ce qu'elles sont. De la même manière, je suis tout à fait d'accord également pour que nous puissions ouvrir les filières techniques, y compris les filières pénibles, bruyantes, salissantes, aux femmes. Et je ne suis pas satisfait lorsqu'on me répond qu'on ne peut pas embaucher des femmes aux ordures ménagères parce que c'est salissant. Si les femmes souhaitent accéder à ce type de métiers, il faut effectivement mettre en place les moyens pour le faire. Vous l'avez souligné, nous avons aujourd'hui des outils techniques qui réduisent la pénibilité et permettent à tout le monde d'effectuer ce type de métiers.

Je vous remercie de votre indulgence quant à ce premier rapport. Je souligne néanmoins, puisque vous êtes assez sévères sur ce rapport, que la loi de 2014 n'est pas la première à prescrire la rédaction de rapports. Déjà une loi du 12 mai 2012 obligeait la collectivité, et donc l'ancienne mandature, à produire un rapport sur l'égalité professionnelle Femmes - Hommes. L'ancienne mandature n'a pas produit ce rapport, contrairement à ce que demandait la loi. Je ne jette la pierre à personne, mais restons chacun modeste dans nos propos, parce que ça pourrait se retourner contre soi.

Sur le schéma de mutualisation, je vous rejoins tout à fait Monsieur LÉPINEUX. Il est nécessaire de procéder à des évaluations de la répartition des ressources humaines. Et le fait que nous intégrions prochainement un Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines contribuera aussi à l'étude de ces questions.

M. ESNAULT

Juste une petite intervention sur les pôles territoriaux, pour rappeler à notre collègue François LÉPINEUX quelques éléments. Les économies d'échelles n'ont été réalisées que sur les fonctions support. Elles n'ont jamais été réalisées sur le personnel de terrain. Ce personnel a été maintenu. Par ailleurs, on fait avec les moyens qui ont été transférés par les communes à l'époque ; je voudrais quand même le rappeler ! Dernier élément, les agents au kilomètre carré ne peuvent pas être le seul critère. Je rappelle que d'autres maires, ici présents, ont demandé la prise en compte de plusieurs critères spécifiques. Je pense par exemple aux zones d'activité, la fréquentation, aux espaces publics... De nombreux paramètres ont été retenus pour la répartition des effectifs. Si à l'inverse, on prend comme seul critère le nombre d'agents au kilomètre carré, évidemment, on trouve quelques disparités, puisqu'on a pris en compte d'autres spécificités. Je voulais simplement rappeler cet élément.

S'agissant de l'évaluation de ces évolutions, je suis pour. Je rappelle, néanmoins, que cette évaluation est continue. Il existe une Commission propreté, proximité et pôles territoriaux à laquelle évidemment toutes les communes peuvent participer. Cette Commission met en place des indicateurs. Elle suit des sujets, en particulier le zéro phyto. Elle suit d'autres éléments comme le plan neige, on le verra. Elle suit aussi tout ce qui est relatif au plan propreté. Par ailleurs, des commissions locales sur les pôles territoriaux ont été remises en place. Elles permettent de suivre justement, en toute transparence, en donnant les chiffres, des indicateurs, ce qui est fait et ce qui a été remis en place. Il y a déjà eu une vague de commissions locales ; on en fera d'autres. L'idée, c'est d'en faire deux fois par an pour chaque pôle territorial. Ça permet de rassembler tous les élus locaux, les élus métropolitains, les vice-présidents, mais aussi les élus des communes qui ne sont pas forcément des élus métropolitains mais qui travaillent sur des sujets en lien avec les sujets métropolitains. Cela permet d'avoir une coordination entre toutes les communes sur ces sujets-là. Là aussi, il y a un lieu d'évaluation et d'amélioration continue de la réforme des pôles. En dernier point, si d'autres éléments doivent être revus et réévalués, pourquoi pas ! Mais d'abord il me semble que l'idée serait de venir dans la Commission propreté, proximité, pôles territoriaux et dans les Commissions locales des pôles.

DEL-16-0838 - Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]
ABSTENTION [46 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY,
MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU,
RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ,
LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE,
LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, BRASILES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI,
GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-16-0941 - Mise à jour du schéma de mutualisation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0940 - Création d'un poste de directeur général adjoint chargé des ressources humaines**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]****5- ADMINISTRATION**

M. MOUDENC présente le point concernant le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion du stationnement urbain sur le territoire de Toulouse Métropole - exercice 2010 et suivants. Il invite les élus à formuler leurs éventuelles remarques.

M. GODEC

Ce rapport est extrêmement intéressant dans ses analyses. Par le passé, vous avez démontré à quel point vous portiez attention aux conclusions des rapports de la Chambre Régionale des Comptes, je fais référence notamment à l'évolution des tarifs de Tisséo. Un certain nombre de préconisations et d'analyses sont formulées dans ce rapport, sur lesquelles nous souhaiterions que la collectivité tire un certain nombre d'enseignements. Par le passé, notamment au moment où vous avez décidé de lancer un « macro-lot » sur la délégation des parkings, nous avons parlé de la nécessité d'améliorer les moyens de contrôle de la collectivité sur les ouvrages en concession. Il se trouve que ce sont exactement les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. D'un point de vue financier, elle indique qu'il convient de vérifier que les intérêts de la collectivité sont bien représentés sur la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie. La Chambre Régionale des Comptes considère, sur les exercices analysés, de 2010 à 2015, donc sous des mandatures différentes et des présidents différents, que les rapports des délégataires demeurent incomplets. Les élus de la Métropole ne peuvent, via ces simples rapports de délégataires, bénéficier de la transparence nécessaire sur la gestion de ces ouvrages de stationnement. La Chambre Régionale des Comptes indique notamment que les frais de structure de Vinci, sur la gestion des parkings en ouvrage, ne reflètent pas les réelles dépenses. Ces frais de structure sont indexés sur le chiffre d'affaires et Vinci, par ce biais-là, a moyen de facturer des éléments qui ne sont pas forcément des dépenses réelles. Parfois en positif, parfois en négatif, nous ne le savons pas... Mais nous voyons là, effectivement, la nécessité de mettre en place une transparence plus forte sur la délégation de ces ouvrages.

La Chambre Régionale des Comptes pointe aussi un élément ayant fait l'objet d'un certain nombre d'interventions lors du débat sur la concession des parkings en ouvrage, à savoir la surfacturation faite par Vinci, délégataire des parkings de la collectivité, de 1996 à 2012. Une surfacturation qui ne tenait pas compte d'un avenant et qui s'élève à près de 4 millions d'euros. Il me semble que cette surfacturation fait aujourd'hui l'objet d'un contentieux, nous l'avions évoqué lors d'un précédent Conseil. Cela renforce notre proposition de recourir à un opérateur public, de type société publique locale ou société d'économie mixte. Il s'agit de s'assurer que ces parkings en ouvrage soient gérés dans l'intérêt des administrés et de la collectivité. Cette société publique locale, il se trouve qu'elle a été créée, il y a quelques années, par le biais de la SMAT. Elle pourrait évoluer en société d'économie mixte. Nous pourrions aussi en créer une autre ! Cela aurait aussi un intérêt politique sur d'autres types de parkings, j'y reviendrai plus tard.

Je fais juste un petit écart pour revenir sur un élément qui avait fait l'objet de débats, en février 2016, à l'occasion de la délibération sur la délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse. Mon intervention porte sur les 100 millions d'euros de bénéfices tirés de ces concessions et censés, selon vos propos à l'époque, abonder le plan de financement de la troisième ligne de métro. Je constate aujourd'hui que ces 100 millions d'euros ne figurent pas sur le plan de financement de la troisième ligne, présenté à l'occasion des débats publics. Nous avions indi-

qué que ces 100 millions d'euros étaient fictifs. Il y avait effectivement une croissance de la redevance pour la collectivité, mais il était abusif de déclarer qu'il y aurait 100 millions d'euros consacrés à la troisième ligne de métro. D'ailleurs, si c'était le cas, ils seraient mentionnés dans le dossier du maître d'ouvrage. Or, aujourd'hui, ils n'y figurent pas, pas plus que dans la conférence de presse du 25 juillet, que vous avez donnée sur le plan de financement de la troisième ligne de métro.

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes aborde également deux autres sujets, extrêmement importants, notamment le stationnement sur voirie. On sait que la gestion du stationnement est directement liée à une volonté de développer une écomobilité. On apprend, dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que des marges importantes de progrès sont possibles, notamment sur la gestion des horaires. Par exemple, le passage des équipes de contrôle ne serait pas possible à certaines heures, qui sont pourtant réglementées. Des évolutions seraient nécessaires pour pouvoir les mettre en adéquation.

On apprend aussi par ce rapport que les effectifs des agents ont diminué, notamment en 2014, lorsque le Maire de Toulouse a décidé d'affecter 16 agents au PC vidéo, pour renforcer la politique de vidéosurveillance mise en place. Ces agents ne sont plus sur le terrain, aujourd'hui, pour appliquer la politique de stationnement. Ils manquent dans la productivité des services ; c'est mentionné plusieurs fois dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. On apprend, par exemple, que le taux du respect du stationnement est très faible à Toulouse. Il s'agit d'un indice utilisé dans l'ensemble des collectivités pour mesurer à quel point les personnes qui stationnent sur les places réglementées paient effectivement le service. Il est deux fois inférieur à celui des autres collectivités. Il est de 1h de stationnement par place et par jour sur la ville de Toulouse ; dans le secteur où la redevance est la plus importante. On constate qu'il existe des marges extrêmement importantes pour avoir une offre de stationnement effectivement réglementée.

On apprend aussi, et là-dessus je me permets de vous demander quelques éclairages, qu'une étude pour la concession de services de contrôle du stationnement en voirie serait lancée. Vous voyez notre étonnement, puisque nous n'en avons pas entendu parler, ni à la Ville de Toulouse, ni à la Métropole. Nous aimerions savoir si cette piste est effectivement à l'examen.

D'ailleurs, il y a d'autres questions à aborder dans les mois qui viennent ; vous le savez la dépenalisation et la décentralisation de la verbalisation était à l'agenda. Je crois qu'elle sera effective au 1er janvier 2018. Il nous faudra décider si nous faisons évoluer le prix des amendes. Aujourd'hui ce prix est relativement bas, vous l'avez déclaré vous-même dans des interviews. Ce prix bas incite un certain nombre de Toulousains à ne pas payer le stationnement, préférant payer de temps en temps une amende. Aujourd'hui, il faudrait faire évoluer cet élément-là pour avoir une politique d'écomobilité différente. Quel sera le calendrier de nos discussions ? La concession est-elle un élément qui est à l'agenda de nos réflexions ? Nous considérons que ces débats sont justifiés, nécessaires. Vouloir faire une ville intense nécessite de mieux gérer le stationnement. Il ne s'agit pas forcément de faire plus de stationnements, mais de faire un stationnement plus utile aux endroits où c'est nécessaire, ces enjeux deviennent d'autant plus forts. Par contre, nous ne considérons pas que la mise en place d'une concession avec une société privée, sur laquelle il n'y a pas de contrôle public, soit la bonne piste à utiliser. En revanche, un opérateur de type société publique locale ou société d'économie mixte serait intéressant. Ce serait d'autant plus intéressant si nous nous attaquions par le même versant, à la question de la gestion de l'offre de stationnement de Tisséo. Les fameux parcs-relais de Tisséo sont, nous disent nos concitoyens et avec raison, régulièrement saturés. Nous avons pourtant le parc, je crois, le plus important de France, sur le réseau de Tisséo. Plus de 7000 places existent. On annonce qu'on va créer 2000 supplémentaires. Nous aurons un parc-relais à hauteur de 9000 places. Mais la question ne porte pas tant sur le nombre de places créées, mais sur leur gestion. Aujourd'hui nous le savons, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes le démontre, un grand nombre de places occupées en parc-relais ne l'est pas en lien avec le service de transports en commun. La Chambre Régionale des Comptes évalue

à 20 % le taux de « voitures-ventouses » présentes sur ces parcs. Je fais le pari qu'on peut même aller au-delà de ces 20 %, si on va plus loin dans la gestion, si nous avons vraiment une capacité de verbalisation sur ce parc de stationnement. Il suffirait de gérer cette offre pour qu'elle soit reliée avec l'offre de transports en commun. Car aujourd'hui, on peut stationner en permanence sur les parcs-relais de Tisséo, à condition d'avoir simplement un ticket de transport. Pourquoi les Toulousains, qui ont des difficultés de stationnement, iraient payer 15 euros par mois pour un stationnement résident ou 75 euros par mois pour un abonnement dans un parking en ouvrage, alors qu'avec un simple ticket de transport, ils peuvent bénéficier en permanence d'un parking gratuit aux périphéries de la Ville de Toulouse ? Nous pensons que ces offres se concurrencent, en réalité et que ces parcs-relais pourraient être mieux gérés.

Tout cela confirme la justesse de nos propositions, qui n'ont pas été retenues lors du débat sur la délégation de service public des parkings. Débat à l'occasion duquel nous vous avons proposé de mettre en place un opérateur public de gestion des stationnements qui puisse gérer également les parcs-relais, les parcs en voirie, et pourquoi pas les parcs en ouvrage. Il convient donc de pousser la réflexion sur ce dossier. Nous appelons à votre sagesse pour prendre en compte un certain nombre de remarques de la Chambre Régionale des Comptes et pour suivre un certain nombre de recommandations que notre groupe formule.

M. CARREIRAS

Très rapidement, je ne voudrais pas être redondant avec mon collègue Régis GODEC, dont je partage pour l'essentiel, le propos. Ce rapport arrive à point nommé pour confirmation de nos dires à l'époque de la conclusion de la nouvelle délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse. Je rappelle que nous avons évoqué notre regret de voir mélangés dans un même contrat deux types de gestions. On avait d'un côté un contrat de nature concessive avec la construction d'un ouvrage et de l'autre, des contrats en affermage. Ces contrats en affermage concernaient l'exploitation de parkings déjà amortis et construits, pour deux d'entre eux, en 1959 et 1966, et dont l'amortissement de l'investissement était largement achevé. Rappelant cela, je vois un écho dans ce rapport à ce que nous avons soulevé sur la durée des concessions. En effet, la Chambre ne souscrit pas à l'analyse faite par notre collectivité sur la globalisation de ces contrats. Notre collectivité justifie la globalisation par une mutualisation des déficits et de la rentabilité supposée d'autres parkings par rapport à certains. Cette logique économique n'est pas retenue par la Chambre Régionale des Comptes, qui rejoint plutôt l'argumentation que nous avons déjà développée à l'époque. Je ne peux que le regretter, tout en le constatant. Donc, cette approche globale, difficilement lisible, ne peut que concourir à la proposition qui vient d'être formulée. À partir du moment où cette approche globale semble « *difficilement lisible par rapport à des opérateurs privés* », nous dit la Chambre Régionale des Comptes, autant que ce soit un opérateur public qui la mène ! On aurait pu imaginer par exemple une convention globale de délégation du stationnement à travers une société publique locale ou une société d'économie mixte. Cela aurait permis, pour le coup, non pas simplement d'avoir une pratique de gestion, mais une véritable politique de stationnement, qu'il s'agisse du stationnement couvert ou du stationnement en voirie. Et ce, notamment en prévision évidemment de la mise en œuvre de la loi sur la dépénalisation du stationnement.

Résultat des courses, on se retrouve dans une situation où, je le crains, le prochain rapport de la Chambre Régionale des Comptes sera similaire à l'actuel. C'est-à-dire à la constatation qu'avec cette vision globalisante de la délégation de service public sur le stationnement, on en arrive à la constitution d'un quasi-monopole. Je rappelle encore une fois que le contrat que nous avons passé concerne, pour un seul opérateur, 46 % des places de parking et près de 53 % du chiffre d'affaires global de l'ensemble des parkings. Donc, je ne sais pas si je suis de ceux qui considèrent que la libre concurrence non faussée garantit la transparence, et donc la lisibilité pour l'acteur public dans la régulation de ses

contrats. En tout état de cause, je ne suis pas sûr qu'un monopole privé garantisse une meilleure lisibilité et un meilleur intérêt défendu des contribuables.

Deuxièmement, je ne peux que souscrire à l'interrogation sur la question du stationnement, de son contrôle, de sa surveillance, de sa verbalisation ; sachant que là aussi, on ne sait pas trop de quoi l'avenir sera fait. Il a été évoqué notamment un système de lecture automatisée de plaques. Je comprendrais alors mieux la baisse des effectifs des Agents de Surveillance de la Voie Publique, ceux-ci étant remplacés par ces lecteurs automatiques, voire par des caméras de vidéosurveillance qui permettraient d'identifier les véhicules. Je comprends mieux là le souci de rationalisation de la dépense publique locale, à travers l'économie faite sur des agents qu'on affecte ailleurs. Cela dit, on ne sait pas trop où en est ce projet de lecture automatisée de plaques. Où en est, par ailleurs, le projet de mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement et donc de mise en œuvre d'une véritable politique de stationnement suite à cette dépenalisation ? Là aussi, on est un peu dans le brouillard et il y a une absence de lisibilité.

Enfin, dernier élément puisque ça a été évoqué : la question des parkings-relais. Régis GODEC a raison de souligner qu'il y a un souci de gestion. Je sais que le maître d'ouvrage, SMTC Tisséo, chargé de la gestion de cette affaire essaie de rationaliser ; je m'en félicite. Il essaie de rationaliser et de mieux contrôler l'utilisation de ces parkings-relais, qui sont normalement réservés aux usagers du transport collectif. Mais là où je rajouterais peut-être une petite brique supplémentaire à ce qu'a dit Régis GODEC, c'est qu'il s'agit aussi d'un problème quantitatif. Je constate aujourd'hui que le projet Mobilité prévoit *grosso modo* 2000 places de parking-relais supplémentaires, par rapport aux 7000 existantes. Ces 7000 places existantes font de notre agglomération une des premières de France en équipement de parkings-relais. Le problème, c'est que plusieurs de ces parkings-relais sont construits dans la ville centre, or l'utilité de ces parkings c'est de concourir au report modal à l'extérieur. Donc, il y a une réorientation de ces implantations à faire et un effort quantitatif à faire. Quand je regarde le projet Mobilité et les perspectives d'investissement en termes de parkings-relais, je constate que l'objectif a été au moins divisé par deux. Là où nous prévoyions 4000 places de parking-relais, on est aujourd'hui à 2000 ! Et on essaie de s'abriter derrière d'autres arguments, à savoir que la mise en place de ces parkings relèverait de la responsabilité d'autres opérateurs. Je pense, pour ma part, qu'il y a une responsabilité de la puissance publique locale dans cette affaire. A savoir, dans la régulation du stationnement, mais aussi pour favoriser le report modal et donc l'attractivité de notre réseau de transport en offrant des poches de stationnement en périphérie. Voilà les quelques remarques que je voulais faire, qui viennent en écho à nos inquiétudes mentionnées sur le contrat de délégation de service public passé il y a déjà quelques mois. Inquiétudes qui sont aujourd'hui confirmées, de manière étayée, par la Chambre Régionale des Comptes.

Mme CROQUETTE

Je ne reviens pas sur le débat d'une création de Société Publique Locale, chacun ici connaît nos positions et les analyses que nous avons portées lors des discussions sur les dernières mises en concession. Simplement, quelques remarques qui ont été faites par mes collègues mais que je tiens à rappeler ici. La Chambre rappelle qu'on est sur 14 contrats et trois opérateurs. Sur huit contrats, on a une durée de concession de plus de 30 ans, voire 45 ans pour certains. La justification, de la part de l'ordonnateur de ces contrats, porte effectivement sur une logique économique. Cette approche globale prendrait en compte les excédents de certains parkings et les déficits des autres. La Chambre répond qu'il est impossible d'avoir une lisibilité avec ces deux critères. Les variations sont trop grandes dans le temps et elles ne sont pas significatives. Ces éléments de gestion importants ne sont pas très transparents, la Chambre Régionale des Comptes le souligne. Elle propose de retenir comme critère, pour une meilleure lisibilité, la question des amortissements au regard des investissements faits. Nous demandons ici à ce que ces deux critères soient pris en compte de façon plus précise. L'observatoire de la

collectivité nous fait un compte rendu chaque année, aussi nous demandons à ce que ces deux critères soient pris de façon précise dans les bilans. Il s'agit d'avoir une transparence complète à partir de ces critères, pour qu'on y voie plus clair sur les gains de productivité que font les uns et les autres, avec visiblement l'accord de la collectivité, ou en tout cas d'une partie de la collectivité.

M. MOUDENC

Je vais demander à M. LATTES de répondre sur la politique de stationnement. Pour parler des ASVP, je ferai appel à Olivier ARSAC et pour l'aspect, très important, des délégations de service public à Pierre TRAUTMANN.

M. LATTES

Sur la politique de stationnement, deux niveaux sont à prendre en compte : la dimension Tisséo et la dimension urbaine, c'est-à-dire la politique que nous développons sur notre Métropole.

Vous avez évoqué le stationnement Tisséo, je dois dire que lorsque nous avons pris en main ce dossier, il était complètement en déshérence. Vous n'aviez pas maintenu le barriérage des systèmes de protection des parkings. La première chose que nous avons faite, dès la première année, c'est de remettre en place la gestion dynamique des parkings. Il est vrai qu'aujourd'hui, on rentre avec un ticket de métro. Néanmoins, dans les années qui se sont écoulées, on rentrait librement, la gestion dynamique du métro ayant été complètement délaissée. Il y a une station encore en arrêt, celle des Arènes. Un chantier est effectivement nécessaire pour décaler le système d'accès, en raison de l'arrivée du tram. Il faut revoir entièrement la station. Donc première action que nous avons menée : reprendre cette gestion dynamique ; c'était la base.

Le deuxième élément, c'était la création de places. 2000 places, sur les stations lourdes, il est vrai que c'est un chiffre important. Mais si vous analysez en détail l'ensemble de notre projet, vous verrez que sur tous les projets Linéo, on commence par penser aux stations terminales. Hier, j'étais à L'Union, pour présenter la Linéo 9, bien entendu la station de L'Union sera une station importante en termes de stationnement. De la même façon qu'à Plaisance-du-Touch, on a créé un espace premier et un espace à venir pour permettre ce qu'on appelle les « up stationnements » les plus loin possible des dispositifs. Ce travail est lancé, il est même très avancé.

On travaille aussi, c'est une remarque qui a été faite, sur la verbalisation. Attention, la verbalisation devra se faire de manière intelligente, en fonction des résultats de l'enquête qui sera présentée au conseil syndical de Tisséo. Vous avez raison, ce ne sont pas forcément les utilisateurs des transports en commun qui s'installent sur ces aires de stationnement.

Parallèlement, vous avez parlé de la politique de gestion du stationnement sur la ville. Sur la ville, la politique de gestion du stationnement a commencé en 2005, quand on a commencé à mettre en place le stationnement résident. Ce stationnement résident, vous l'avez continué. Aujourd'hui, nous allons très loin, puisque depuis quelques mois, c'est l'ensemble du centre-ville qui est désormais en stationnement payant. On n'est plus sur un stationnement libre et on a des zones nouvelles. Nous restons donc sur une politique forte de gestion du stationnement. C'est ce qui a été indiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

S'agissant du dossier sur la dépénalisation, je le traite en commun avec Olivier ARSAC. Il a un rôle important dans ce dispositif. Je le laisserai compléter mon propos, mais bien entendu, depuis deux ans, nous travaillons à la mise en place de la dépénalisation. Nous avons rencontré une difficulté, c'est que la loi a été mise en place rapidement, mais pas les décrets d'application. On sent que le gouvernement préfère attendre après les élections, à moins qu'ils n'aient pris du retard. On est en train de gérer cette lenteur réglementaire, mais ça fait deux ans qu'on attend ces décrets d'application.

Enfin, il y a quand même des raisons psychologiques à soulever. Nous serons prêts à mettre en place ce dispositif, dès qu'il sera enfin fixé. Avec un débat sur la question. On ne va pas utiliser ces leviers

de manière unilatérale et sans concertation. Mais, en effet, ce sera un levier important pour reprendre la main sur le stationnement.

M. ARSAC

Je prends la suite de mon collègue Jean-Michel LATTES pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique sur la Ville de Toulouse. La Chambre Régionale des Comptes interpelle en effet sur quelques points, particulièrement sur la question des horaires. Ce n'est pas, parmi ses conclusions, un point majeur. En ce sens qu'elle a bien noté une petite dichotomie d'horaires. Le stationnement payant est en vigueur jusqu'à 20h et elle a relevé que la vacation des ASVP se terminait à 19h. Cette petite anomalie mérite d'être corrigée, et les discussions entre les services et les partenaires sociaux sont engagées dans ce sens. Évidemment, nous avons la volonté de corriger cela, anomalie d'ailleurs assez ancienne. Vous avez souligné que des ASVP étaient affectés au PC vidéo et à des tâches administratives, comme par exemple les objets trouvés. En vérité, ils avaient, au sein de la Police Municipale, là aussi je dirais de manière ancienne, l'habitude d'être un peu la variable d'ajustement en cas d'absentéisme. C'était le cas notamment pour le PC vidéo. Cette pratique date d'avant notre élection, je tiens à le préciser. C'était une manière de gérer le personnel en urgence face à de l'absentéisme. J'ai demandé à la Direction de la Police Municipale d'y mettre un terme et de remettre sur la voie publique l'ensemble des ASVP. C'est chose faite depuis quelques mois.

Vous interrogez aussi sur un éventuel projet de mise en délégation de service public de ce service. Ma réponse est catégorique : il n'y a absolument pas de projet ni d'étude dans ce sens-là. Par contre, je note avec grand intérêt votre position. Si j'ai bien compris, vous êtes défavorable à la DSP concernant le service des ASVP. Si tel est bien le cas, je note que votre position est tout à fait contraire à celle de Anne HIDALGO, maire de Paris. Elle a récemment annoncé recourir à compter du 1er janvier 2018 à une DSP. Anne HIDALGO, qui je le rappelle, a dans sa majorité des élus écologistes. Je note donc que vous avez une position à part, par rapport à vos collègues élus écologistes de la Ville de Paris. Pour notre part, je le répète, il n'y a pour l'heure pas de projet de mise en DSP du service.

Vous n'avez pas évoqué la performance et de l'efficacité du service des ASVP sur la ville de Toulouse. C'est très regrettable, car il y avait beaucoup de choses à dire ! Et ce, en cohérence avec votre propos introductif où vous disiez que vous étiez plutôt favorable à une pratique de la verbalisation. Pratique ayant pour objet de contenir l'usage de la voiture et de favoriser le report modal, ce en quoi nous sommes bien d'accord. Simplement, je note qu'au moment où, sur la Ville de Toulouse, a été aménagé le plan Busquets, un certain nombre de voies sont devenues piétonnes ou en zone partagée. Les ASVP, à partir des années 2011-2012, ont été massivement employés à la surveillance de ces voies piétonnes et de ces espaces partagés. Et très clairement, l'objectif de verbalisation, qui pourtant participe au report modal, a été abandonné. Il est tombé aux alentours de 10 PV par jour et par agent. C'est un point majeur sur lequel la Chambre Régionale des Comptes nous interpelle. Effectivement, ce taux est très bas par rapport au reste de la France. Au premier trimestre 2016, nous avons donc amorcé un dialogue avec la Direction de la Police Municipale, les dirigeants des ASVP et les ASVP eux-mêmes. Dans la concertation, nous avons eu un certain nombre de réunions pour fixer une nouvelle doctrine. Ainsi que nous y incite la Chambre Régionale des Comptes, nous leur avons demandé de revenir à leur métier premier qui est la sanction. En effet, ne pas sanctionner le non-paiement du stationnement payant, cela revient à mettre en place une gratuité et cela met en échec nos objectifs de développer les modes doux et alternatifs. Aussi, je suis très heureux de vous annoncer qu'en quelques six mois, le niveau de verbalisation est redevenu plus que correct. Nous approchons, ces derniers mois, des 36 PV par agent et par jour. À titre de comparaison, je ne citerai qu'une seule ville, la ville de Bordeaux, qui est à 25. Nous sommes donc revenus sur un niveau tout à fait satisfaisant, qui permettra très certainement d'augmenter le taux de paiement à l'horodateur. Le paiement à l'horodateur est lié au niveau de répression sur le non-paiement du stationnement en voirie.

Un propos enfin pour conclure, sur la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI). Jean-Michel LATTES l'a bien dit, c'est quelque chose de complexe sur le plan administratif et juridique. Cela nécessite un travail de préparation, d'ailleurs le législateur a repoussé au 1er janvier 2018 sa mise en œuvre. Nous travaillons dessus, c'est un travail inter-services. Je peux déjà vous indiquer qu'au 1^{er} janvier 2018, la mairie de Toulouse sera bien dans les temps pour mettre en œuvre cette réforme. Des arbitrages restent à faire sur le montant de ce que nous appellerons plus tard le « Forfait de Post Stationnement », puisque la sanction du non-paiement ne passera plus par une amende mais par un forfait journalier. Cela suit son cours, mais les services travaillent de manière ardue car encore une fois, sur le plan administratif et juridique, les choses sont assez complexes. De même est lié avec ce projet LAPI l'usage, Monsieur CARREIRAS en parlait, de la voiture à verbalisation embarquée. Évidemment, c'est une technologie prometteuse, qui a vocation à largement augmenter le paiement à l'horodateur. En effet la sanction, avec de tels systèmes technologiques, devient plus que probable. Donc nous ne nous refusons pas d'étudier cela. Nous avons, avec la Direction de la Police Municipale, opéré quelques tests. C'est totalement satisfaisant, le système de la voiture embarquée fonctionne très bien. Là aussi, des mécaniques réglementaires et juridiques sont à l'étude pour sa mise en œuvre. En tout état de cause, elle ne pourra être utilisée qu'après le 1er janvier 2018.

Enfin, dernière précision sur les effectifs. Effectivement, il y a une baisse du nombre d'ASVP, Monsieur CARREIRAS le soulignait dans sa prise de parole. Je veux simplement apporter une précision, entre 2014 et 2016, la baisse du nombre d'ASVP est tout simplement due à l'obtention par une dizaine d'entre eux du concours de la police municipale. A ce titre, ils ont quitté le service des ASVP pour aller vers la Police Municipale toulousaine.

M. TRAUTMANN

Monsieur GODEC indique que les rapports d'activité des délégataires restent incomplets. Je vous signale que l'examen de la Chambre Régionale des Comptes se fait sur la période 2010-2015, deux mandatures sont concernées. Les rapports restent effectivement incomplets et nous les améliorons d'année en année. Je pense que nous arriverons à d'excellents résultats.

Ensuite, Monsieur GODEC nous parle des frais de structure. Nous avons pris en compte vos observations, puisque pour la délégation qui a été votée au premier semestre de cette année, nous avons prévu de recourir à une société dédiée. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus de frais de structure qui remonteront localement vers le niveau national, puisque tout sera enregistré dans la société dédiée.

Ensuite, sur la surfacturation faite par le précédent délégataire, de l'ordre de 4 millions d'euros. C'est effectivement 3,8 millions d'euros. Je vous rappelle les faits et tout d'abord comment tout ceci a été découvert en septembre 2012. Pour rappel, rien n'a été fait sur ce point jusqu'au moment de notre arrivée. Nous avons pris cette affaire en main, et je vous expliquerai à ce moment-là ce que nous avons fait. De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement de la formule d'indexation des tarifs qui avait été mal appréciée, sans que quiconque ne s'en aperçoive, ni le délégataire, ni les services de la collectivité qui étaient alors des services municipaux. Le tarif facturé dépassait la formule d'indexation prévue dans le contrat et ce depuis 2006. Au total, le dépassement correspondait à 3,8 millions. Je rappelle que ça a été découvert en septembre 2012. Quand on nous a amené ce problème, on a réfléchi en disant : « Est-ce que nous allons négocier pour voir avec le délégataire ? ». En effet, ce n'est pas nous qui avons payé, nous n'avons subi aucun préjudice. Le préjudice, ce sont les utilisateurs du parking qui l'ont subi. Et donc on a revendiqué ces 3,8 millions en s'appuyant sur des jurisprudences. À notre revendication, le délégataire a répondu : « Oui, mais j'avais obtenu l'accord, puisque je vous avais consulté ». Ce n'était pas l'accord de la collectivité, c'était l'accord de l'Adjoint au maire chargé des parkings. C'est quelque chose qui n'avait jamais été vu, ni par les services, ni par quiconque... Dans ces conditions, nous avons décidé de laisser le tribunal trancher et donc nous avons émis des ordres de paiement. Ces ordres de paiement ont été contestés par Vinci. Nous avons refusé la contestation et Vinci a saisi le tribunal.

Nous sommes en train d'échanger nos mémoires. Le tribunal jugera à qui appartiennent ces 3,8 millions d'euros. Si c'est à la collectivité, ça nous sera reversé. Notre seule volonté, c'est de régler ce problème. Il aurait pu être réglé en 2012, il ne l'a pas été et nous sommes en train de le régler en demandant au tribunal d'arbitrer cette situation.

Ensuite, vous évoquez les 100 millions d'euros de bénéfices qui devaient financer le métro. Je vous rassure, il y aura plus que 100 millions ! Il y a 200 millions d'euros qui viennent des parkings pour financer le métro. Vous nous dites : « Vous ne les faites pas apparaître dans le plan de financement du métro. » Non, nous le faisons pas. Pourquoi ? Parce qu'on a procédé autrement. Vous l'avez bien vu dans la discussion de ce matin sur le métro. Il s'agit d'augmenter la contribution annuelle. On en a discuté en interne pour savoir s'il fallait demander de l'argent « cash », ou s'il fallait partir sur une contribution annuelle. Nous avons retenu la deuxième solution. Nous avons demandé annuellement 40 % de redevance. C'est quand même des chiffres qui sont étonnants. Et malgré ces 40 % de redevance pour la première partie des parkings, pour les 46 % dont parle Monsieur CARREIRAS, nous avons 40 % de redevance, supérieur à 4 millions d'euros ! En plus, on a eu 19 millions « cash » et en surplus, la construction d'un nouveau parking. C'est-à-dire qu'au total, ce sera largement supérieur, lorsque l'ensemble des parkings seront concernés, à 100 millions d'euros. Je l'évalue à 200 millions, ce sera versé annuellement parce que c'est ainsi que sera financée la troisième ligne de métro.

Ensuite, vous parlez de la Société Publique Locale. Vous nous dites : « Nous aurions préféré faire une SPL. » Mais on a eu une SPL. La SMAT était notre SPL pour gérer le parking Marengo. Et quand vous lisez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les plus sévères critiques se font sur Marengo ! La chambre constate : « En dépit des études préalables, on constate un écart au niveau des recettes. Alors que la SMAT pouvait s'appuyer sur le bilan d'activité de son prédécesseur, les recettes de stationnement s'élevaient à 247 contre 887 000 attendus. » Voilà ce que dit la Chambre Régionale des Comptes sur la SMAT. Au surplus, malgré l'instauration d'une clause d'intéressement, le délégataire apparaît peu enclin à investir dans le parc. Il y a deux pages sur la SMAT, lisez-les !

Sur la durée des contrats. C'est la durée nécessaire pour amortir l'investissement. On a mis 35 années pour le parking de Jean Jaurès, parce qu'il faut effectivement cette durée pour amortir ce parking. Quand, dans le passé, la durée a été jugée excessive sur certains parkings, les fréquentations ont montré que ces parkings, par exemple le parking de l'Europe, le parking de Saint-Michel, ne seraient pas amortis sur la durée du contrat. C'est pour cette raison qu'il fallait appuyer ceci par la mise dans le panier commun des parkings des Carmes et de Victor Hugo. Au-delà de ça, on a également reçu une soultte pour les parkings de Victor Hugo et des Carmes. Je vous rappelle que nous avons utilisé cette soultte pour démonter les toboggans, les auto-ponts de Saint-Michel et pour acheter la Manufacture des tabacs, de manière à ce qu'elle puisse être mise à disposition de la Région, qui l'a transformée pour l'attribuer à l'Université.

Monsieur CARREIRAS

Il est vrai que la Chambre fait un focus sur deux parkings mais pas sur l'ensemble des parkings. Il aurait d'ailleurs été peut-être utile qu'elle fasse le focus sur l'ensemble des parkings. Peut-être qu'alors votre avis serait plus nuancé sur le rôle de la SPL sur la gestion de Marengo. Ce parking, elle l'a eu en gestion à partir du 22 février 2014. Sa durée a été très limitée, puisque décision a été prise dès votre arrivée de supprimer cette gestion directe et de le mettre en délégation. Donc effectivement, le peu de temps qui restait n'était pas très opportun pour pratiquer des investissements de modernisation ! Sur-tout qu'en plus, dans le règlement, le contrat ne portait pas sur les investissements immobiliers et le renouvellement de l'équipement du parking, dont on sait très bien que la configuration n'est pas propice à une fréquentation plus importante. Ce que je sais, c'est que le fait de l'avoir mis en gestion à la SMAT a correspondu à une baisse de rémunération de 20 % du délégataire. Une économie a été réalisée par notre collectivité dans la gestion de ce parking également. Quand on en parle, il faut parler de

tout ! Même s'il est vrai, encore une fois, que le délégataire était peu enclin à investir dans le parc, dans la mesure où il a su trois mois après son arrivée qu'il ne poursuivrait pas cette gestion. D'autant que ce n'était pas à lui d'investir sur ce parking. Des réponses ont d'ailleurs été fournies par la SMAT sur ce sujet. Et je ne crois pas que l'expérience du parking Marengo vienne aujourd'hui contrebalancer cette suggestion qui a été faite et qui continue à être faite, d'une convention globale de délégation du stationnement public et d'une gestion par un opérateur unique. Encore une fois, je rappelle que beaucoup de métropoles en France ont un type de gestion qui n'est pas celui de la Délégation de Service Public. Je veux bien qu'on prête toutes les vertus à la DSP, je n'ai pas d'a priori dogmatique sur le sujet, vous le savez. Mais qu'on vienne m'expliquer, aujourd'hui, que les modèles de contrats choisis aboutissent presque à une perte d'argent pour les délégataires privés, c'est autre chose ! J'ai presque l'impression que c'est que l'on cherche à nous dire, avec des « *vu tout l'argent qu'on va récupérer* ». Je rappelle quand même que la perception des redevances sur le prochain parking n'est pas prévue pour tout de suite. Elles seront perçues à l'arrivée de la LGV ! Et dans le contrat, il n'est pas stipulé de date sur l'arrivée de la LGV. Donc j'ose espérer qu'elle va bien arriver en 2024 ! Parce que si ce n'est pas le cas, si c'est bien plus tard, c'est donc beaucoup plus tard qu'on percevra ces redevances. Le contrat ne prend même pas le soin de mettre une date et mentionne simplement l'arrivée de la LGV.

M. TRAUTMANN

Je répondrai à Monsieur CARREIRAS que la redevance se paye dès le premier jour. La redevance, supérieur à 4 millions d'euros, se paye sur l'ensemble des parkings. Effectivement, sur le parking à venir de Jean Jaurès, aucun des candidats n'a voulu s'engager. Les candidats ont dit : « Je pourrai vous payer une redevance au moment où j'aurai le trafic. Et le moment où j'aurai le trafic, c'est quand il y aura la LGV. Vous me demandez de faire tout de suite ce parking, puisque vous avez un programme d'aménagement. » Heureusement, qu'on a un programme d'aménagement, qu'on a de l'ambition ! On a un programme d'aménagement sur l'ensemble des allées Jean Jaurès, donc effectivement, il faut le faire tout de suite. Il faut profiter de ce « package-deal » de délégation pour qu'effectivement, les gens soient intéressés. Si vous lancez une DSP pour un parking comme ça tout seul, je peux vous dire que vous aurez peu de motivation. Ce parking, il n'est rentable qu'à partir du moment où la LGV est là. Effectivement, nous ne pouvons pas donner de date. La LGV ne dépend pas de nous. La LGV dépend d'autres partenaires et aucune entreprise privée ne vous donnera des garanties si vous ne précisez pas les dates à partir desquelles les phénomènes se produiront. Tout ceci est parfaitement cohérent. Les redevances, nous les avons tout de suite, dès le premier jour, sur les parkings que nous avons donnés. Ces redevances contribuent à augmenter l'autofinancement de notre collectivité. Elles contribuent donc à permettre le financement de la troisième ligne de métro ; c'est parfaitement clair ! Et quand les autres parkings, dans quelques années, arriveront à échéance, ils pourront à nouveau augmenter. Je vous rappelle que nous avons 20 millions d'euros de recettes annuelles de parking. Nous pouvons au minimum avoir 40, 45 ou 50 voire plus, de taux de redevance, donc on peut facilement avoir 10 millions d'euros par an pour l'ensemble des parking. 10 millions d'euros par an, sur 20 ans, ça fait 200 millions ! Donc Monsieur GODEC, au lieu de 100 millions, c'est 200 millions qu'on peut affecter au métro, en passant par le budget général.

M. GODEC

Je voulais surtout, dans mon intervention, profiter de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour aborder la question globale de la gestion du stationnement sur la politique d'écomobilité. Il ne s'agissait pas de se focaliser sur la gestion des parkings en ouvrage, même si effectivement la Chambre Régionale des Comptes se pose sur cet angle là. Mon intervention porte sur la manière dont on peut gérer mieux l'offre de stationnement, pour avoir une offre en rapport avec l'écomobilité. J'accueille avec plaisir l'annonce de Jean-Michel LATTES, Président de Tisséo, d'une réflexion en cours au sein

de Tisséo sur une éventuelle verbalisation et sur l'amélioration de la politique de gestion au niveau des parcs-relais. Ces réseaux doivent effectivement servir à l'attractivité du réseau de transports en commun. L'offre de parkings résidentiels ne doit pas figurer sur ces parcs-là.

Pour prolonger cette réflexion, j'en reviens à notre proposition qui est celle de la gestion par un opérateur unique, mais public. Cet opérateur unique éviterait du coup à Tisséo d'avoir à gérer cette verbalisation. Cela éviterait de passer par une nouvelle concession auprès d'Indigo. L'énorme avantage d'un opérateur public, de type société publique locale ou société d'économie mixte, c'est que la collectivité siège au sein de cette société. Elle y prend les décisions. Elle exerce un contrôle direct. Quelle que soit la qualité du rapport de délégataire, elle est directement dans la gestion. C'est comme ça qu'on gère d'ailleurs les concessions d'aménagement. Nous pensons que cet opérateur unique pourrait gérer les parkings en ouvrage, les parkings-relais et les parkings en surface.

J'en profite pour dire à Monsieur ARSAC qu'il m'a mal compris. En vérité, une concession pour les parkings en voirie, j'y serais favorable. À condition qu'à l'arrivée, ce soit un opérateur public qui puisse gérer cette concession ! C'est d'ailleurs comme ça que ça se passait dans un certain nombre de villes. Ainsi, on aurait la maîtrise complète de l'offre de stationnement. Ce serait le meilleur schéma ! Le pire étant une concession pour un opérateur unique privé, à savoir Indigo, qui gérerait peut-être à terme l'ensemble des parkings en ouvrage. Aujourd'hui, on parle de 46 %, mais peut-être qu'il en aura d'autres en gestion. Peut-être même qu'il aura demain les parcs-relais de Tisséo, et après-demain les ouvrages en voirie. Alors, effectivement, il y aurait un monopole privé de gestion des parkings de la métropole.

Et pour vous rassurer, Monsieur ARSAC, sur la cohérence des élus écologistes, les élus écologistes de Paris, comme les élus communistes, n'ont pas voté cette proposition de concession à un opérateur privé sur la Ville de Paris. Et pour notre part, nous pensons surtout que ce n'est pas un enjeu politique ou politicien ! C'est une proposition, une contribution du groupe des élus écologistes pour avoir vraiment une gestion du stationnement, en rapport avec le réel développement d'une politique d'écomobilité.

M. TRAUTMANN

Monsieur GODEC, je pense qu'il y a une confusion sur le terme de concession. La concession, c'est quand vous donnez l'exploitation d'un service et que vous laissez la recette, éventuellement moyennant redevance, à celui qui l'exploite. A Toulouse, il n'a jamais été question de concéder la verbalisation, qui au demeurant, ne peut être actuellement faite que par des policiers municipaux et des ASVP. Personne n'a jamais pensé laisser la recette des parcètres de surface à une société privée contre le versement d'un chèque. A Paris non plus ! Madame HIDALGO n'envisage pas une concession. D'ailleurs, elle a indiqué : « Ça se fera à partir du 1er janvier 2018. » De quoi parlait-elle ? De la mise en place du service du « forfait de post-stationnement » qui remplacera les verbalisations actuelles et qui pourra être fait par des sociétés privées. Actuellement, seuls les ASVP et les policiers municipaux peuvent le faire. Par ailleurs, il ne s'agira pas d'une concession. Il s'agira d'un simple marché de surveillance. Il faut démystifier tout ceci, il n'a jamais été question d'une concession chez nous. Et la seule chose qui a été envisagée à Paris, ce sont des marchés de surveillance des parcètres, c'est tout. N'utilisons pas de mots qui font peur, ce sont des marchés.

DEL-16-0985 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion du stationnement urbain sur le territoire de Toulouse Métropole - exercice 2010 et suivants

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0966 - Conseil de Développement – Animation du débat local sur les enjeux métropolitains : adoption d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement pour des missions de volontaires en service civique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0921 - Aire d'accueil des gens du voyage - Loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et de l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences (3)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0920 - Quai des Savoirs - Mise à disposition d'un passage au profit de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : Convention d'occupation temporaire du domaine public

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

6- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

Mme TOUTUT-PICARD présente le rapport Développement durable.

Au-delà du caractère de passage obligé que revêt cette présentation du rapport développement durable, je tenais à apporter une petite note de solennité particulière, cette année, compte tenu notamment des derniers événements internationaux. À la suite des travaux de la COP 21 de 2015, vous savez que la mobilisation des États signataires de l'accord de Paris laissait espérer la mise en place d'une nouvelle gouvernance environnementale à l'échelle planétaire. L'élection, à la tête du pays le plus puissant et le plus gros émetteur de gaz à effet de serre, d'un président qui ne cache pas son hostilité vis-à-vis des questions environnementales, ni sa grande proximité avec l'industrie pétrolière et pétrochimique, cette élection laisserait craindre une régression dans cette dynamique internationale. Régression qui, comme vous le savez, serait définitivement fatale pour notre humanité. Cette élection américaine tombe en pleine COP 22 de Marrakech, où les gouvernants, mais aussi la société civile, réfléchissent actuellement aux modalités concrètes, notamment financières, de cet accord. Je ne voudrais pas paraître trop alarmiste, mais compte tenu de la nouvelle donne de politique internationale, il ne faudrait pas que les avancées de la COP 21 de Paris soient remises en question, mettant en péril le devenir de notre planète et de tous ses locataires, passagers vivants, dont notre espèce humaine.

Je vous rappelle que les objectifs affichés de notre démarche de développement durable s'inscrivent dans les fameux objectifs « 3 fois 20 » européens et que l'Europe, elle aussi, traverse une certaine crise organisationnelle et identitaire. Tout cela pour dire que je vous invite à être particulièrement attentifs à notre démarche territoriale de développement durable, à rester vigilants et mobilisés, car si les négociations se déroulent actuellement à l'échelle nationale et internationale, c'est concrètement à l'échelle de notre territoire que nous allons être directement confrontés aux impacts du réchauffement climatique. Je vous rappelle également que notre région sera particulièrement affectée par l'augmentation de la température. Cette augmentation a été évaluée par les services de Météo France entre 2 et 4 degrés d'ici la fin du siècle. D'ores et déjà, il nous faut anticiper l'adaptation de notre territoire à tous les problèmes auxquels nous allons devoir faire face : accès à l'eau, à la nourriture, fourniture en énergie, habitabilité de notre ville soumise à des effets d'îlots de chaleur urbains et à l'accueil des réfugiés, non seulement politiques mais également climatiques.

Quels sont les documents qui vous sont aujourd'hui présentés ? Vous avez sous les yeux un document de synthèse, qui a été posé sur votre table et qui reprend les grandes lignes de nos actions en matière de transition énergétique, de transition climatique et de croissance verte. Vous avez le document détaillé du rapport développement durable, que je vais vous commenter rapidement à l'aide d'un diaporama.

ma très synthétique. Mais je vous invite vivement à prendre le temps de consulter le rapport détaillé développement durable dont vous avez été destinataires.

Pourquoi un rapport développement durable ? Tout simplement parce que c'est obligatoire. C'est rendu obligatoire par la loi Grenelle II et son décret d'application pour toutes les communes et EPCI supérieurs à 50 000 habitants. Le décret précise que ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat sur le projet de budget. Pourquoi ? Simplement pour s'assurer du caractère de durabilité de toutes les analyses, décisions et actions de la collectivité. Il n'y a pas de délibération mais on doit attester de la présentation de ce rapport. En introduction de ce rapport, vous trouverez d'abord collationnés tous les faits marquants de cette période. Et je tiens à souligner, en écho à l'intervention de Madame JAILLET, ce matin, que nous avons inscrit, dans le cadre de la semaine développement durable de l'année dernière, une démarche à caractère sociétal, et je dirais même anthropologique, ciblée sur la perception du temps par la population, avec la projection d'un film, « Tout s'accélère », de Gilles VERNET, qui a fait l'objet d'une discussion avec le public, dans une salle pleine au cinéma ABC. Ce débat était piloté, animé par Madame JAILLET elle-même. Tout ça pour dire que nous sommes très vigilants sur la dimension sociale et sociétale et sur la recherche du bien-être de la population. Ce rapport se présente en trois parties. Une première partie construite à partir du cadre de référence qui nous est proposé par le décret d'application du Grenelle et qui identifie cinq finalités, qui reprennent en fait les trois piliers classiques du développement durable. Sur ces cinq finalités, deux relèvent directement de l'environnement : la lutte contre le changement climatique et les actions pour la protection atmosphérique ainsi que la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources naturelles. Deux items sont relatifs à la dimension sociale et sociétale du développement durable, en l'occurrence, la recherche de l'épanouissement de tous les êtres humains ainsi que la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations. Le dernier item est ouvert sur la dimension économique de notre démarche, avec toutes les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Avec l'implication bien sûr de tous les acteurs économiques, dont les entreprises qui se sont engagées dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale. La deuxième partie du rapport liste les démarches de Toulouse Métropole visant à consolider le développement durable du territoire en assurant la nécessaire transversalité, politique et technique, des analyses et des processus de décision. Je fais référence ici à la Commission environnement développement durable énergies, à la création du Club 21, qui est une instance officielle voulue par les membres élus de la Commission pour aborder toutes les questions et trouver des solutions aux problèmes, ensemble. Les diverses démarches d'aménagement du territoire et portages d'appels d'offres, comme le TEPCV, le Territoire Énergie Positive Croissance Verte, le projet Ville respirable, le PLUi-H, qui intègre depuis cette année des éléments d'ordre environnemental et de développement durable et bien sûr tous les partenariats avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable. En troisième partie de ce document, vous allez trouver une partie intitulée « perspectives ». Parce que des actions ont déjà été lancées pendant cette période dont les résultats ne sont pas encore effectifs à la date de présentation de ce rapport, mais cela donne une idée de la dynamique actuellement en cours. Enfin, à la fin vous trouverez un tableau de bord qui comporte de nombreuses données et qui s'enrichit chaque année. J'ai souhaité que l'on évalue très concrètement l'impact de nos démarches et tout ce que nous avons fait. En conclusion, je vous invite à découvrir tous les éléments détaillés dans le rapport développement durable, qui est le fruit d'une démarche menée en transversalité, non seulement avec l'ensemble des services de la Métropole, mais également avec les élus des communes. Je vous invite surtout à rester vigilants et mobilisés, car comme vous le savez, les décisions que nous prenons actuellement vont construire l'avenir de nos enfants et petits-enfants et construire également la soutenabilité sanitaire de leur environnement. Merci pour votre écoute.

M. MAURICE

Merci à Madame TOUTUT-PICARD pour cette présentation et d'avoir rappelé le contexte dans lequel s'inscrit effectivement ce rapport annuel de développement durable, comme je le disais ce matin dans mon propos liminaire. Je la remercie aussi d'essayer de faire en sorte que chaque année, ce rapport s'enrichisse et puisse constituer un document de plus en plus utile, pour orienter ou réorienter nos politiques publiques, parce que c'est bien là son objectif. Il ne s'agit pas d'en faire une simple obligation mais bien qu'il nous serve, un peu comme les travaux du CODEV dont on parlait ce matin, à voir le chemin qu'il nous reste à parcourir. Et force est de constater qu'il est encore long et important. La première partie nous rappelle effectivement les engagements que nous avons pris, collectivement j'allais dire, puisque ce plan climat avait été adopté à l'unanimité en 2012. Les objectifs que l'on s'est fixés de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et les 3 fois 20, c'est à dire des objectifs de sobriété et de consommation d'énergie renouvelable, fixés collectivement. Je crois que ces objectifs, on doit les garder bien en tête quand on développe, thème après thème, nos différentes politiques, pour s'assurer qu'elles permettent de rester conformes à ces engagements, qui restent un minimum par rapport à l'accélération du changement climatique qui est à l'œuvre. Mon inquiétude première vient sur l'autre volet que Madame TOUTUT-PICARD a rappelé, celui de l'adaptation. C'est un sujet essentiel pour notre territoire, qui va être soumis à des hausses de température importantes. Or le bilan montre que nous avançons très lentement, que nous en sommes encore aux études alors même qu'il me semble que, depuis plusieurs années maintenant, nous aurions pu être déjà dans l'action. Nous savons pourtant quel type d'actions nous pouvons engager, notamment sur la végétalisation et la constitution d'îlots de fraîcheur dans des zones intenses. On sait quand même vers quoi il faut tendre pour accroître l'adaptation à ce changement climatique. Mon propos sera donc une incitation à ce que nous passions plus rapidement à l'action, sur les différents volets. Etre moins dans la communication que dans la communication.

Sur le volet énergie, un volet majeur, je me réjouis que la politique de développement des réseaux de chaleur urbains se poursuive. C'est un élément positif de notre politique, même si on a pu avoir ici des débats sur certaines orientations de certains projets. Par contre, sur les énergies renouvelables, je m'étonne qu'on affiche encore un objectif consistant à actualiser un schéma directeur des énergies renouvelables, alors même que, à votre arrivée en 2014, vous aviez tous les éléments pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables, à travers le schéma qui avait été élaboré dans le précédent mandat. De ce point de vue-là, il n'y a quasiment pas eu de projets, à part un petit projet à Castelginest de développement des énergies renouvelables. Il y avait pourtant une véritable stratégie dans ce diagnostic, qui nous disait sur quel volet nous pouvions avancer, notamment bien sûr le solaire, mais pas seulement. De la même manière, toujours une incertitude sur ce que devient l'Autorité organisatrice de l'énergie que nous avons mise en place. C'était un véritable outil d'organisation de la collectivité pour favoriser une cohérence dans les politiques menées et surtout, pour accélérer nos actions. Mais au-delà, l'autorité organisatrice avait vocation à organiser à l'échelle du territoire l'ensemble des acteurs concernés pour faire en sorte que l'action soit, là aussi, beaucoup plus ambitieuse. De ce point de vue-là, elle semble être un petit peu à l'abandon. J'aimerais donc connaître les intentions de votre majorité pour relancer cette dynamique de portage politique public en matière d'énergie. C'est un enjeu majeur sur différents volets ; nous y reviendrons sur la partie logement un peu plus tard.

Sur l'éclairage public, je trouve intéressant que la Métropole s'intéresse à cette question et cherche à homogénéiser les pratiques, mais cela pose quand même des questionnements vis-à-vis de la politique aujourd'hui menée par la Ville de Toulouse avec son plan Lumière, politique qui vise à plutôt développer l'éclairage de nuit alors même qu'on le voit, plusieurs communes de notre agglomération cherchent au contraire, et je les rejoins davantage, à privilégier des actions d'extinction, en nuit profonde notamment. Je trouverais donc intéressant que peut-être l'action métropolitaine fasse revoir en partie la politique de la Ville de Toulouse.

La mobilité, c'est un enjeu majeur. Je ne vais pas refaire le débat, mais quand même, revenir sur nos objectifs des 3 fois 20. L'enjeu posé, que ce soit pour le débat sur la troisième ligne de métro ou plus largement, pour le débat du plan Mobilité, c'est bien de faire en sorte que le nouveau plan Mobilité respecte bien ces engagements. Et je ne cache pas ma très forte inquiétude. Déjà, pour ma part, j'étais sceptique sur la capacité du précédent Plan de déplacements urbains à répondre à ces objectifs, et c'était une des raisons de l'abstention des écologistes à l'époque. Aujourd'hui, le plan Mobilité va-t-il réellement répondre à ces objectifs ? Les éléments du présent rapport sont silencieux sur cette question. Ce sera pourtant un élément majeur dans le débat. Il s'agit de faire en sorte qu'il réponde non seulement aux besoins de transports en commun et de développement des modes actifs, mais aussi qu'il permette de répondre à ces enjeux écologiques majeurs. On sait que les transports pèsent pour moitié dans nos émissions de gaz à effet de serre. Ça n'est donc pas un petit sujet ! Sur les transports, il y a aussi des actions sur lesquelles on pourrait aller plus loin et sur lesquelles, peut-être, la Métropole pourrait susciter une dynamique. Je pense, par exemple, aux pédibus qui restent assez limités. Pourquoi ne pas essayer de susciter un développement de ces actions au niveau métropolitain ?

Sur la partie environnement, un élément important concerne la politique de biodiversité. Là-dessus, des éléments ont été engagés, notamment entre les communes, pour mutualiser des outils et c'est très positif, mais il faudrait veiller à ne pas être uniquement dans l'évitement et la compensation. Au contraire, il faut faire en sorte de développer cette biodiversité en incluant davantage la composante nature dans les projets, y compris urbains, pour faire en sorte que les trames vertes et bleues ne soient pas des concepts théoriques, des dessins sur une carte, mais une réalité. Il nous faut absolument veiller au maintien des corridors écologiques, car en réalité, on ne peut pas compenser cette biodiversité, contrairement à ce qu'on voudrait faire croire.

Sur la question de l'observatoire de l'environnement sonore, j'aimerais savoir où ça en est. Le rapport reste flou sur l'avancée de ce projet, ancien lui aussi. J'ai l'impression qu'il est au ralenti, puisqu'on devrait déjà être dans une phase de mise en œuvre de cet observatoire. Mais, visiblement, nous en sommes encore aux prémises de l'élaboration. Donc un questionnement peut-être sur l'avancée de ce projet.

Sur la partie agriculture qui, de notre point de vue, devrait constituer une véritable politique alimentaire à l'échelle métropolitaine. Là aussi, je rappelle que les écologistes ont fait des propositions pour aller plus loin que ce qu'on peut faire aujourd'hui. Dans le rapport, on voit que les projets engagés se poursuivent et avancent et je m'en félicite, mais la politique agricole se limite aujourd'hui à ces actions. C'était pour nous des actions pilotes, préfigurant la mise en œuvre de la charte que nous avons adoptée pour une agriculture durable dans notre métropole. Mais au-delà, si la Métropole souhaite vraiment s'engager dans cette politique, il faut prendre une compétence pleine et entière et permettre une levée de fonds au niveau européen. C'est la condition pour aller bien plus loin dans la préservation de ces espaces agricoles. C'est le rôle de la puissance publique et c'est ce qui nous permettrait de développer une politique alimentaire locale favorisant la souveraineté alimentaire de notre territoire, comme cela a été évoqué dans le rapport à travers une étude en cours. C'est aussi un enjeu de développement durable.

Peut-être que l'enjeu se trouve aussi dans la mobilisation et la gouvernance de ce rapport développement durable. Au niveau de la mobilisation, on l'a dit ce matin, le CODEV fait un travail extraordinaire qui mériterait de nourrir davantage nos politiques. Je me réjouis que le rapport y fasse référence et valorise ce travail, notamment sur le bien-être, mais aussi sur les contributions concrètes qui ont été faites, notamment sur l'agriculture. Alors, pourquoi ne pas davantage travailler avec le CODEV ? Et sur la mobilisation, il y a d'autres partenaires clefs que sont les acteurs économiques. Effectivement, on ne peut pas mener seuls ce combat contre le dérèglement climatique. Quid du pôle économie-finance que nous avons mis en place, qui semble avoir disparu ? C'est bien dommage, parce que si on veut mobiliser les acteurs économiques, il faut travailler avec eux. Je note aussi que la stratégie de dé-

veloppement économique aujourd'hui à l'œuvre ne propose pas d'instance susceptible de travailler en transversalité sur cette question, alors que ça concerne bien sûr tous les secteurs de l'économie. Et sur le monde associatif, dont on sait qu'il joue un rôle important de mobilisation des habitants, je ne peux que déplorer les choix politiques qui sont faits et qui visent à réduire les soutiens aux associations, notamment d'éducation à l'environnement. C'est pourtant un vecteur de mobilisation majeur pour réussir à atteindre nos objectifs. Sur la gouvernance, je pense qu'il faut faire évoluer les choses. Il faudrait que, demain, Madame TOUTUT-PICARD ne soit pas forcément celle qui nous présente le rapport développement durable, mais que ce soit notre Président qui le fasse. Mais pour ce faire, il faudrait qu'on ait en amont un vrai partage de ce rapport développement durable dans toutes les commissions. J'ai eu l'occasion de le dire en Commission environnement, je considère que ce n'est pas à elle seule de mener le débat sur ce rapport développement durable. Quand il est présenté en Conseil, on est quelques-uns à intervenir, mais de fait, il n'y a pas une appropriation suffisante de tous les élus de l'ensemble des enjeux et de l'impact des politiques entre elles. Je suggère donc qu'à l'avenir, on puisse passer ce rapport dans toutes les Commissions et que chacune s'y penche, non pas uniquement sur le thème qui la concerne mais dans une vision d'ensemble qui puisse être partagée. A contrario, cela permettrait d'intégrer d'éventuelles oppositions, par exemple, entre le besoin de construction de logements et la nécessité de préserver les espaces agricoles. Justement, ce débat doit permettre de trouver des solutions qui permettent à la fois de répondre à l'accueil de populations tout en répondant à l'enjeu de préservation de nos espaces agricoles. Je crois qu'il faut aussi éviter les oppositions en fonction des thématiques. Cette gouvernance, à mon avis, permettrait une politique plus efficace, conforme aux orientations que nous prenons.

Sur la communication, on se réjouit dans ce rapport que Toulouse Métropole serait l'une des villes les plus ambitieuses. Je relativiserais quand même ce propos. Oui, il existe beaucoup d'initiatives; beaucoup de choses se font et la collectivité joue son rôle, mais je crois nécessaire d'éviter de communiquer dans le registre de l'auto-satisfaction. Il serait plus utile de communiquer sur ce qu'on fait vraiment, avec impact, de valoriser davantage. Je pense par exemple aux outils sur la lutte contre la précarité énergétique et je crois que nos outils ne sont pas encore assez connus de la population, que ce soit l'espace Info-Énergie, le Programme d'intérêt général sur la réhabilitation, qui permet d'avoir un appui financier. Tous ces éléments-là devraient faire l'objet d'une communication accrue, peut-être au détriment d'une communication institutionnelle qui valorise le fait qu'on soit arrivés premiers dans un quelconque sondage, qui est souvent à relativiser.

Enfin sur la question des moyens. Quand on lit, dans le rapport de développement durable, que sur la seule programmation pluriannuelle des investissements, en 5 ans, le budget alloué développement durable pèse 4 % de nos investissements, ça en dit long sur l'absence de corrélation entre l'affichage et la volonté d'agir réellement et les moyens dont on se dote pour mettre en œuvre ces politiques. De ce point de vue-là, que ce soit sur les moyens financiers ou sur les moyens humains, il va peut-être falloir changer réellement nos orientations et passer, là aussi, du discours aux actes.

Pour finir sur les perspectives, je formule le vœu que ces évolutions se fassent dans le cadre des débats qui sont à l'œuvre ou qui vont s'ouvrir. Parce que finalement, nous sommes à une période où nous sommes face à la vérité des actes à travers les divers documents qui sont en train d'être révisés ou construits. Que ce soit la révision du SCoT, la construction du PLUi-H ou la révision du plan Mobilité, ces outils sont ceux qui vont faire que, oui ou non, nous engageons notre territoire dans une réelle transition écologique, vers un changement de modèle de société qui fasse justement écho à l'élection dont nous avons parlé ce matin aux États-Unis. Parce que la COP 22 ne se résume pas, effectivement, aux rencontres des chefs d'État. Ce sont bien les territoires qui permettront de mettre en œuvre la lutte contre le dérèglement climatique. Et de ce point de vue-là, j'espère que les débats que nous aurons sur le SCoT, le PLUi-H et le plan Mobilité permettront d'être à la hauteur des ambitions que nous avons affichées. Je vous remercie.

M. LÉPINEUX

Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens en tant que maire mais également en tant que vice-président de la Commission environnement développement durable. Un premier point, c'est que nous avons des réalisations, grâce à cette Commission et j'aimerais saluer les élus qui participent aux différents groupes de travail. Également, comme l'a souligné la présidente, saluer le regroupement d'élus volontaires au sein du Club 21. Mais également souligner la motivation des agents territoriaux qui, pour certains, y consacrent une énergie importante. La lutte contre les gaz à effet de serre et contre la pollution de l'air est réellement la finalité. On peut noter, au cours de l'année 2015, le passage du train-climat, qui a fait halte à Matabiau et la fierté qu'on a eu de voir la participation des scientifiques toulousains. Quatre scientifiques étaient à l'origine de cette manifestation, qui a fait 19 haltes à travers la France. Les Toulousains ont vraiment pris leur place à travers ce travail de pédagogie. Je pense à Serge PLANTON par exemple. Ceux qui ont pu participer, qui ont pu bénéficier des présentations ont pu constater qu'en fait, aujourd'hui, même si nous évoquons le plus souvent 2 à 3 degrés, nous sommes plutôt sur une courbe d'augmentation de 5 degrés. Il faut bien l'avoir en tête, sachant que, sur le capital des 2 degrés dont on parle, nous avons déjà consommé 1,2 degrés. Je cite les chiffres de mémoire et ils sont peut-être à corriger. Je ne doute pas que les climato-sceptiques sont toujours parmi nous, mais il faut le dire. La structuration du projet, du plan climat-air - énergie de Toulouse Métropole est une des priorités. C'est d'ailleurs un des projets qui va être mené avec l'équipe dans les jours à venir, suivant les différentes thématiques, notamment le transport, l'habitat, les habitudes de consommation. Comme il faut savoir se challenger un peu, et je vais donner 7 points sur lesquels, je pense, nous pouvons amplifier nos efforts. Le plus ambitieux, pour moi, c'est d'être plus agissant sur la lutte contre la précarité. Il faut absolument étendre le dispositif que l'on a mis en place. Il existe déjà le défi Médiaterre, le défi Familles à énergie positive, mais il faudrait disposer de plus de moyens, en complément, par exemple, du dispositif qui existe à Empalot.

Sur les transports, je ne vais pas détailler, c'est un sujet qui revient très souvent. Il faut absolument protéger les investissements des transports en commun et développer également les transports en commun en site propre. Aussi développer le report modal, notamment par le développement des places de parking situées au terminus de métro, mais essayons aussi de disposer de moyens, plus loin sur des communes qui sont en capacité de créer des plates-formes multimodales. C'est le cas sur ma commune. J'ai déjà une validation de la part du Conseil régional mais je ne peux pas investir sur mon enveloppe de voirie locale ; ce n'est pas possible.

Ensuite, concernant les bâtiments, il faut vraiment avoir une politique plus ambitieuse sur la rénovation des bâtiments publics. Renforcer les espaces Info-Énergie, c'est une demande qui est sortie du Club 21.

Sur l'agriculture, il nous faut disposer des moyens pour poursuivre ce travail de développement et je confirme que nous souhaitons et que nous allons impliquer le CODEV. Là, je réponds à la fois en tant que vice-président mais également en tant que pilote de ce projet. Par contre, c'est vrai que nous souffrons de manque de moyens.

Sur l'urbanisme, il faut absolument équilibrer la pression urbaine pour préserver les espaces agricoles. Le débat va avoir lieu, certainement au cours du prochain Conseil de la Métropole. Nous avons débattu du scénario 10 %, 20 %, 30 %. Pour ma part, je reste malgré tout sur le scénario des 30 %.

L'éclairage urbain est évoqué dans le rapport. Tout à l'heure, j'ai indiqué qu'il y a une réflexion à mener pour une politique métropolitaine. Il faut croiser les expériences, partager ce qui se passe sur Toulouse avec les autres communes, et le Club 21 notamment y travaille. Attention à l'éclairage des bâtiments en nuit profonde. Personnellement, je souhaiterais qu'on participe au programme de réserve de ciel étoilé du Pic du Midi, qui se bat aujourd'hui contre la pollution lumineuse. C'est, de mon point de vue, un projet très intéressant dans lequel nous pourrions nous inscrire.

Une proposition également, cette fois-ci peut-être à l'intention de Madame LAIGNEAU, concernant le règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Il faudrait y inscrire une réglementation concernant l'extinction, en tout cas la maîtrise de l'illumination des enseignes lumineuses, des vitrines de magasins, des locaux professionnels. Une réglementation existe et je pense qu'on pourrait l'inscrire dans le RLPi.

Je terminerai par le fameux 7^{ème} point concernant les moyens humains au sein de la Direction de l'environnement. Nous avons des projets à mener, nous avons un Club 21 à animer. Nous devons le faire avec le soutien d'une Direction de l'environnement et du développement durable stabilisée au niveau des ressources. Également, il faut absolument renforcer le travail avec les autres commissions, dans la continuité des engagements que vous, Monsieur le Président, aviez proposés.

M. MÉDINA

Juste un mot, une proposition, c'est de suivre un conseil qui vient d'être donné par Antoine MAURICE, c'est que les discours laissent de la place aux actes. Merci.

M. MOUDENC

Plus d'actes, moins de discours, voilà, c'est ce qu'on appelle la sobriété énergétique appliquée au débat démocratique. Donc je vais demander à Élisabeth TOUTUT-PICARD de donner un certain nombre d'éléments de réponse et à Émilien ESNAULT d'intervenir précisément sur la question de l'éclairage public.

Mme TOUTUT-PICARD

Il y a tellement de remarques ! Pour certaines, je peux répondre en direct et pour d'autres un peu moins, puisque la particularité et la difficulté des démarches de développement durable, c'est qu'elles sont transversales et qu'elles sont donc censées mobiliser l'ensemble des acteurs thématiques de la gestion de notre Métropole. Mais je vais essayer quand même de tirer quelques grandes lignes de tout ce qui vient d'être dit, autant par Monsieur MAURICE que par le vice-président de commission François LÉPINEUX, et resituer la situation telle que nous la connaissons actuellement à l'intérieur de notre délégation, en ce qui concerne les moyens. En tant que présidente de commission et porteuse de certains projets, je me sens redevable simplement de l'optimisation des moyens, tels qu'ils sont, que ce soit des moyens financiers ou que ce soit des moyens humains. Des arbitrages financiers ont été établis. Des réorganisations de la Direction sont en cours, qui ne sont pas encore bien stabilisées mais j'espère qu'à très court terme, nous aurons le confort d'avoir une Direction bien identifiée en matière d'environnement, et également un renfort pour ce qui est de l'autorité organisatrice de l'énergie, qui effectivement a un rôle essentiel dans notre stratégie, notamment sur le schéma directeur des énergies renouvelables, mais également le portage de tous les dossiers, concrètement, en matière de solaire, de photovoltaïque, de méthanisation. Des projets, nous en avons beaucoup. Sur du très court terme, je pense que les moyens vont nous être octroyés pour porter cette ambitieuse stratégie. Plus précisément, sur la mobilisation et la gouvernance autour de ce rapport, merci d'avoir relevé ce que j'avais moi-même souligné tout à l'heure, dans ma présentation au sujet du travail de collaboration avec le Codev. Nous l'avons fait intervenir par la voix de sa présidente au cours de cette séance de cinéma et du débat qui a suivi. Mais également, nous tenons compte de toutes les conclusions du groupe de travail qui est en train de plancher sur ces nouveaux indicateurs tels que l'indicateur de bonheur intérieur brut, qui fait beaucoup travailler les économistes, et notamment les prix Nobel. En parallèle de cet indicateur classique qu'est le Produit Intérieur Brut (PIB) qui n'apparaît pas comme représentatif de ce qui se passe à l'intérieur d'un pays, un indicateur pourrait venir le compléter, voire même peut-être à terme rajouter une nouvelle dimension. Donc oui, nous travaillons déjà avec le Codev, et nous allons continuer à travailler sur des sujets beaucoup plus complexes, comme celui de l'agriculture, je suis tout à fait d'accord avec

vous, Monsieur MAURICE. Il faut absolument établir un lien entre l'agriculture et la politique alimentaire. Je souligne qu'à terme, avec un degré de température supplémentaire, cela fait migrer les cultures de 150 km vers le nord. Ce n'est pas moi qui le dis ; ce sont les météorologues et même le monde agricole. Lorsque notre territoire observera des augmentations de température de 2, 3, 4, 5 degrés supplémentaires, d'ici la fin du siècle, nous allons avoir un paysage agricole qui ne ressemblera plus du tout à celui que nous connaissons, et donc nous allons avoir des problèmes de ressources alimentaires et de ressources en eau. Donc effectivement, il faut que nous nous mobilisions dès maintenant, et effectivement, il faut que nous nous mobilisions en transversalité, avec les élus en charge de la politique d'urbanisation, pour essayer de faire en sorte que des enjeux qui sont en apparence contradictoires puissent être conciliables, afin d'arriver à la fois à accueillir et à loger les 8000 habitants toulousains supplémentaires que nous avons chaque année, mais également à les nourrir.

Pour ce qui est de la gouvernance, vous me dites, Monsieur MAURICE, que nous ne travaillons pas assez avec les acteurs économiques. Écoutez, il y a trois semaines encore, je distribuais des prix dans le cadre d'une démarche que nous avons baptisée « Agil'T », aux côtés des représentants de la chambre de commerce et de la chambre des métiers. Il s'agissait d'appuyer la démarche des entreprises qui se sont mobilisées pour porter, avec l'implication de leurs salariés, des démarches de responsabilité sociale et environnementale. On pourrait certainement faire mieux, nous allons faire en sorte d'y arriver, mais on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de mobilisation du monde économique. Nous participons à tous les congrès, toutes les conférences pour prendre la parole et dire que l'économie et l'écologie ne sont pas à opposer et qu'il ne peut pas y avoir de santé économique d'un territoire s'il n'y a pas une santé environnementale et climatique du territoire.

Pour ce qui est du milieu associatif, nous faisons, là aussi, avec les enveloppes qui nous sont accordées. Je pense que nous optimisons, nous rationalisons ces démarches qui sont maintenant beaucoup plus efficaces qu'elles ne l'étaient auparavant.

Pour ce qui est de l'appropriation des objectifs du rapport développement durable par toutes les commissions, vous avez entendu François LÉPINEUX se positionner sur ce sujet. Nous sommes complètement en phase avec les trois vice-présidents de la commission. Effectivement, s'il y a une piste à ouvrir, ce serait d'essayer d'établir la collaboration inter-commissions pour avoir la certitude que chaque commission thématique a bien intégré les objectifs du développement durable. Autrement, nous allons continuer à travailler tout seuls dans notre commission. Nous sommes tous des gens conscients des enjeux et convaincus qu'il faut agir, mais nous continuerons à être isolés sans l'aide et le soutien à la fois financier et humain des autres commissions. Donc tout à fait d'accord, autant avec Monsieur MAURICE qu'avec Monsieur LÉPINEUX, sur cette nécessaire transversalité. Je veux quand même souligner les énormes progrès que nous avons faits en matière de transversalité, je dirais grâce à l'administration de Toulouse Métropole, que je remercie publiquement aujourd'hui, puisque la transversalité est entrée maintenant dans les mœurs et les objectifs des services de la Métropole et des directions fonctionnelles. Elle est également entrée dans les mœurs au niveau des communes, puisque grâce à notre Club 21, nous avons créé une véritable dynamique, un véritable projet métropolitain intercommunal sur les questions de développement durable, sur la base du volontariat. Vient qui veut venir et apporte les informations qu'il souhaite partager, apporte ses problèmes et ses solutions. Nous avons quatre groupes de travail qui sont très actifs sur des thématiques énergétiques, de biodiversité et d'agriculture. En matière de communication, Monsieur MAURICE, vous essayez de nous égratigner sur la communication que nous avons pu faire. Je pense que vous faites référence à notre opération avec le World Wide Fund (WWF). Écoutez, rares sont les occasions d'avoir quelques raisons de s'autosatisfaire publiquement quand on s'occupe de développement durable, donc pourquoi s'en priver ? D'autant que dans le même mouvement, dans votre propos, vous développez tout ce que nous faisons : la lutte contre la précarité, les espaces Info-Énergie, le programme de réhabilitation au logement. Vous êtes le

premier, d'ailleurs, à en faire de la publicité et je vous en remercie. Donc il n'y a aucune raison que nous ne communiquions pas sur une certaine satisfaction de nos actions.

Vous nous avez parlé de l'adaptation. Bien sûr, la démarche d'adaptation est absolument indispensable. Il faut continuer à essayer de limiter les émissions de gaz à effet de serre, qui, comme vous le savez, sont émises en grande partie par les transports, mais également par la consommation de chauffage dans les bâtiments, publics et privés, et il faut nous préparer à cette incontournable augmentation de la température sur notre territoire. J'espère que le vice-président en charge de la mise en œuvre du plan climat saura intégrer dans son futur plan climat ce volet d'adaptation qui est absolument déterminant pour le devenir de notre territoire.

En matière d'énergie, je crois vous avoir répondu. Vous savez que les démarches nécessaires aux installations photovoltaïques sont des démarches extrêmement longues, puisqu'il faut qu'on arrive à tomber dans les fenêtres des appels d'offre de la Commission de Régulation des Energies. Pour cela, il faut avoir prioritairement passé un premier appel d'offres pour savoir quels sont les tiers investisseurs intéressés pour se porter candidats aux appels d'offres de la CRÉ, au nom de la Métropole. Il faut ensuite passer aux actes. Donc vous dites qu'on n'a pas fait grand-chose mais on a tout de même lancé une dynamique qui, excusez-moi de le souligner, était quasi-inexistante de votre temps.

Sur l'éclairage public, je laisserai la parole à mon collègue Émilien ESNAULT qui pourra montrer tout le travail qui a été fait. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a pu être dit par François LEPI-NEUX. La fiche de travail est fort longue, il en a souligné 7 points dans le cadre du plan climat. Ça paraît long mais en même temps, c'est très peu par rapport à tous les enjeux auxquels nous allons être confrontés. Voilà, j'espère avoir répondu globalement à toutes ces nombreuses observations. Merci pour vos remerciements, Monsieur MAURICE, pour le travail qui a été réalisé avec tous les services de la Métropole pour essayer d'enrichir chaque année un peu plus le contenu de ce rapport, et notamment tous les tableaux de bord avec des indicateurs très objectifs de toute l'évolution de nos actions.

M. ESNAULT

Je vais répondre rapidement à Monsieur MAURICE sur l'éclairage. Vous avez fait un joli raccourci en indiquant que la Ville de Toulouse avait un plan Lumière. C'est vrai, elle a un plan Lumière mais vous avez dit que cela consistait plutôt à rallumer l'éclairage. Vous avez indiqué que d'autres communes éteignaient et qu'il y avait là une contradiction, en vous arrêtant là. Je crois qu'on peut voir les choses un peu différemment et qu'il y a effectivement une recherche possible d'homogénéisation des pratiques et d'échanges de solutions. D'abord, Toulouse est un grand territoire, il y a plusieurs typologies de territoires : des zones touristiques où l'on cherche à développer le potentiel touristique, à mettre en lumière. Il y a dans les quartiers certains bâtiments qu'on cherche à ré-éclairer, c'est vrai, c'est même assumé, on en est très fiers. Et en même temps, il y a des zones industrielles, dans lesquelles ça ne sert absolument à rien d'éclairer au cœur de la nuit. Il y a des quartiers pavillonnaires où parfois même les habitants souhaitent avoir un peu moins de lumière. Il y a des faubourgs avec des voies de circulation. Il y a énormément de zones piétonnes. Donc, rien qu'à l'intérieur de Toulouse, il existe une forte disparité des secteurs. En fonction du territoire à éclairer, on a des solutions qui sont forcément très différentes. Donc réduire Toulouse à son plan Lumière et dire qu'on augmente l'éclairage de but en blanc comme ça, c'est déjà faire une petite caricature. Je préfère vous dire qu'en deux ans, nous avons réduit la consommation d'électricité de la ville de Toulouse de 34 gigawatts-heure à 30 gigawatts-heure, c'est une économie. Et nous ne sommes pas dans l'incantation. Ce n'est pas : « On va faire » mais « on a fait ». 12 % d'économies d'électricité ! Nous continuerons et nous allons même accélérer. On poursuit la mise en LED, évidemment en utilisant des technologies qui consomment moins. Ça permet d'ailleurs de réduire les frais de fonctionnement, puisqu'on est tous confrontés dans nos villes à des problèmes sur les coûts de fonctionnement de nos services. Là, en investissant, en ré-éclairant et en ajustant au mieux, en faisant que chaque projet qui est ré-éclairé consomme forcément moins, en utili-

sant la LED, on arrive à réduire la consommation et les coûts de fonctionnement et les dépenses d'électricité. C'est une problématique qu'on a de manière commune avec toutes les villes. Et puis, un dernier mot pour dire que, depuis deux ans, on a développé avec une start-up toulousaine qui s'appelle Kawantech une première mondiale, qui consiste à mettre en œuvre un détecteur de formes, c'est-à-dire avoir un lampadaire intelligent qui permet de dissembler une personne d'une voiture, d'un piéton, d'un vélo. Et qui permet, aux heures creuses, d'abaisser la puissance d'éclairage en utilisant le potentiel des LED, à 10 % de sa consommation, c'est-à-dire une baisse de 90 %, et se rallumer dès que quelqu'un passe. Et aux heures pleines, on éclaire normalement, voire mieux. Nous avons testé cette solution. Nous avons développé le produit avec une société toulousaine et nous les avons aidés, avec Bertrand SERP. On a aidé cette start-up ; on leur a donné un cahier des charges, des objectifs ; on leur a attribué des rues à Toulouse. Pendant un an, on a testé leur prototype, on l'a amélioré et nous avons fini par commander 485 appareils. Grâce à des subventions de l'État, on a même payé les appareils moins cher. Au bout d'un an, le résultat, c'est que par point lumineux, en comparant par rapport à de la LED classique et non pas par rapport à des vieilles lampes, on réduit de 64 % au point lumineux. Donc, sur les dépenses énergétiques, on va aller encore plus loin. Je ne vais pas trop m'étendre sur le sujet de fond mais je voulais simplement vous dire qu'en termes d'harmonisation des solutions sur la métropole, en voilà une qui est proposée au débat. Certaines communes ont fait le choix d'éteindre. Nous, nous pensons que le devoir du Maire consistant à garantir la sécurité doit être respecté et qu'on doit laisser les rues allumées. Je sais qu'un de nos collègues, Claude RAYNAL, a posé une question au gouvernement pour savoir si on pouvait éteindre l'éclairage la nuit, tout en restant dans la légalité. Il a obtenu une réponse du gouvernement qui est parfaitement imprécise. Nous, on pense qu'il faut laisser allumé mais, au cœur de la nuit, à certains endroits, on peut effectivement baisser fortement l'intensité lumineuse et gagner plus que si l'on éteignait complètement de 1h à 5h du matin. On peut faire des économies avec ce système-là, puisqu'en hiver, à partir de 20h ou 21h, dans certains quartiers ou zones industrielles, on peut être à seulement 10 % de puissance consommée. Je précise que pour faire les mêmes économies avec un dispositif autre que cette nouvelle technologie qu'on a développée, il faudrait éteindre pendant 8h consécutives l'appareil, la nuit. Autant vous dire qu'en été comme en hiver, c'est quelque chose qui n'est pas réalisé, même dans les communes qui ont choisi d'éteindre. Cette solution permet de faire plus d'économies et elle permet de maintenir le service public en assurant le devoir de police du maire. On a là une solution intéressante et qui peut être harmonisée, si les communes le souhaitent, au niveau de la métropole. Un certain nombre de grandes villes en France se sont montrées intéressées. Elles viennent nous en parler et si le SDEHG, qui gère l'électrification et l'éclairage pour les communes de la Métropole, veut travailler avec nous, nous le ferons avec plaisir.

M. MOUDENC

Je veux insister là-dessus : je respecte parfaitement les communes qui ont décidé d'éteindre, mais nous avons maintenant atteint un seuil dans le progrès technologique qui nous permet d'économiser davantage en n'éteignant pas totalement. Et la directive que j'ai donnée, moi, à la mairie de Toulouse, c'est : baisser le budget, éclairer davantage et faire davantage d'économies d'énergie. On arrive à concilier les trois objectifs grâce aux progrès technologiques. Donc effectivement, je propose une alternative dans le débat et la Ville, à travers Émilien Esnault, est prête à donner toute information à tout collègue qui le souhaitera.

M. AUJOLAT

Monsieur le président, chers collègues, trois réflexions très courtes. Au niveau de la gouvernance et du fonctionnement de la Direction environnement, c'est en cours de réalisation. Il fallait qu'il y ait une

réorganisation, elle est en train de se mettre en route. C'était nécessaire, donc je peux rassurer tout le monde : nous sommes en état de marche. Deuxièmement, au niveau des différentes remarques que j'ai entendues de la part de Monsieur MAURICE notamment, je voudrais dire que pour être bref et positif, vous avez une plaquette qui vous a été distribuée, elle résume parfaitement ce qui a été fait et réalisé. Vous avez des chiffres-clés du développement durable, ce qui a été réalisé, ce qui est en cours. Je crois que cela se passe de tout commentaire et ça évitera tout bavardage. Un dernier point sur le plan climat. Je voudrais simplement vous signaler que nous sommes à peu près à 80 % des réalisations. En ce moment et depuis 2016, une évaluation indépendante est menée par un Cabinet, Planète Publique. Certains d'entre vous ont dû être concertés. Je vous rappelle que, de toute façon, ce Plan Climat Energie Territorial (PCET) devient caduc puisqu'il se transforme en Plan Climat Air Energie Territorial (PCaET), avec de nouveaux objectifs à horizon 2020-2030. Le même Cabinet va donner un certain nombre d'informations, suivis, évaluations. Je voudrais surtout vous inciter à participer : il y aura un premier Comité de pilotage, présidé par notre Président. Il y aura ensuite, le 12 décembre, un forum auquel vous êtes tous invités, associations, citoyens, communes, professionnels. Là, on lancera véritablement la concertation sur le nouveau PCaET. Donc on avance et, je peux vous rassurer, ça fonctionne.

DEL-16-0728 - Rapport de Développement Durable 2016 de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

7- FINANCES

M. MOUDENC

Je vais demander à Sacha BRIAND de présenter les délibérations dans un premier temps, et ensuite de procéder à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

M. BRIAND

Je vais procéder dans l'ordre inverse de l'ordre du jour. Vous avez tout d'abord une délibération concernant les tarifs du crématorium et des pompes funèbres, qui vise simplement à actualiser un certain nombre de tarifs de façon modérée mais pour être cohérents au regard des prix du marché et de l'évolution des coûts de revient. Il n'y a pas de modification sensible, mais le cas échéant, Ghislaine DELMOND et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter des éléments complémentaires.

La 7.4, il s'agit de tarifs sur la commune de Brax suite à la modification, à la demande de la commune, d'organisation de certaines collectes, avec la création d'un tarif correspondant.

La 7.3 concerne la Taxe locale d'équipement (TLE). Le principal a été payé mais avec du retard. Le Trésor public a mis des pénalités de retard et nous propose de faire une remise gracieuse.

La 7.2 concerne la Dotation de Solidarité Communautaire. Il en a été question à plusieurs reprises cette année. Nous avons dans un premier temps considéré qu'il n'était pas prudent d'en augmenter l'enveloppe au regard des risques encourus par Toulouse Métropole dans le cadre de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette réforme de la DGF a été, pour le moment en tout cas et de façon au moins temporaire, enterrée, donc ce risque-là disparaît. Par ailleurs, dans le cadre du transfert des équipements métropolitains de la Ville de Toulouse, nous avons constaté l'évaluation lors de la dernière Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLTEC). Elle se traduit concrètement par un boni au bénéfice de Toulouse Métropole d'un peu moins de 1 million d'euros, tout simplement parce que les équipements métropolitains de Toulouse ont fourni des efforts dans leurs dépenses de fonctionnement. La moyenne, sur les trois dernières années, est donc supérieure au coût

constaté sur le dernier exercice. Pour Toulouse Métropole, il y a un gain financier objectif. Par conséquent, puisqu'il avait été question de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et dans la mesure où certaines communes perdaient dans le cadre du maintien de leur enveloppe, cela pouvait amener éventuellement à compenser les communes qui perdaient, pour les ramener au même niveau que 2015. Cela aurait entraîné une dépense de l'ordre de 300 à 400 000 euros, simplement pour trois communes. Puisqu'il y a un bénéfice d'1 million sur le transfert des compétences des équipements et que de toute manière, pour compenser la DSC de ces trois communes, il faut au moins 300 000 euros ; finalement, si on alloue une enveloppe d'1,5 million à la DSC, elle est financée sans effort spécifique ou trop important. Elle permet également de rétablir les équilibres avec la Ville de Toulouse, puisque Toulouse bénéficie de la dotation de solidarité, ce qui réduit la contrainte financière liée au transfert de compétences que j'ai évoquée. Donc c'est équitable pour l'ensemble des communes et ça permet de maintenir une évolution régulière de la DSC. C'est donc une proposition qui nous paraît raisonnable. Malgré ce million et demi supplémentaire affecté à la DSC, il y a encore deux ou trois communes qui perdent un tout petit peu. Nous proposons donc de mettre en place la dotation de garantie qui correspond de fait à un gel de dotation. Mais l'année prochaine, on fera les calculs. Cette dotation de garantie n'étant pas pérenne, on verra ce que cela peut donner à nouveau.

M. CARLES

Je voudrais intervenir sur la DSC. Les explications que vient de nous donner Sacha BRIAND sont importantes, mais je voudrais souligner ici le travail qui a été fait en Commission des finances sur cette question. Elle est revenue sur les principes originels de la mise en place de la DSC, sur laquelle effectivement il était convenu que les communes ne pouvaient pas se retrouver en situation de diminution de DSC. Et je crois qu'au nom de tous mes collègues qui participent à la Commission des finances, on peut se féliciter d'avoir fait progresser pour arriver à ce maintien. C'est vrai que la mise en place du dispositif ne permettait pas de respecter complètement le principe mais la proposition qui est faite à l'instant permet d'arriver à compenser et de faire en sorte qu'aucune commune ne perde par rapport à 2015. C'est une bonne chose et je crois qu'on peut se féliciter de ce travail.

M. STRAMARE

Je suis intervenu lors de la réunion de la Commission des finances du 11 octobre, estimant que la commune de Saint-Alban était pénalisée par rapport aux investissements importants que l'on a fait à l'origine. Nous sommes entrés à la Communauté d'agglomération au premier janvier 2001, auparavant au District en janvier 2000 pour être opérationnels, et nous avons fait des efforts considérables. Nous avons réalisé une zone industrielle de 55 à 60 hectares. La première tranche a été prise en considération, mais la deuxième et troisième tranche, que nous avons réalisées par la suite, sont entrées dans le pot commun. Et je vois que la Dotation de Solidarité Communautaire pour Saint-Alban est de 44 000 et quelques euros. Suite à mon intervention, il y a eu une « revoyure » pour arriver finalement à un montant de 50 312 euros. C'est un effort, d'accord, mais je trouve que ce n'est pas suffisant, compte tenu des engagements financiers importants que nous avons pris. On a été dans l'obligation cette année d'augmenter les impôts de plus de 300 % sur le foncier. C'est vrai, le foncier était bas, et si j'avais pu rester au niveau d'avant, je ne serais qu'à 1 %. Nous avons donc joué la carte de la solidarité, nous avons réalisé cette ZAC du Terroir, où il y a plus de 55 à 60 entreprises importantes installées. A cela s'ajoute l'entretien de cette zone, les espaces verts, l'éclairage public qui représente plus de 30 000 euros par an pour la commune, ce n'est pas rien. En plus, nous sommes pénalisés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Cette année, nous avons 142 000 euros de pénalités à payer. Nous sommes à plus de 13 % de logements sociaux actuellement mais nous venons de signer 300 permis. Sur ces 300 permis de construire, 50 % portent sur des logements

sociaux. Des efforts sont faits par la commune de Saint-Alban et j'ose espérer que Toulouse Métropole puisse faire un effort complémentaire pour la DSC.

M. RAYNAL

Je suis effectivement très satisfait par cette délibération, que j'avais souhaitée pour arriver à cet équilibre dès le budget primitif. Je crois qu'il y a un premier changement considérable, sur le principe qui consistait à dire qu'on restait à DSC constante. Dès l'instant où l'on est en DSC constante, ça posait des problèmes car les communes qui avaient émis des hausses d'impôts très significatives, par ricochet, faisaient bouger un certain nombre de curseurs. Finalement, certaines communes pâtissaient, d'une certaine façon, de la hausse d'autres communes. Donc cette délibération remplit bien sa fonction compensatoire et Sacha BRIAND a, je crois, bien expliqué d'où venaient les marges et comment elles permettaient de résoudre à la fois tout un ensemble de sujets finalement un peu divers, dont les questions de transfert de charges, sur lesquelles je n'ai pas de commentaires à faire. Je considère que ce sont là de bonnes méthodes, il n'y a pas de difficulté. Mais au-delà, je crois quand même qu'il faut rester sur l'idée qu'une Dotation de Solidarité Communautaire, ça porte mal son nom. Je le dis depuis l'origine ; je le dis chaque année, y compris quand j'étais aux affaires, si on peut dire, financières. Ce terme donne toujours l'impression qu'il s'agit d'une question de solidarité communale. Mais en fait, cela revêt beaucoup d'autres choses, et ça porte en particulier une participation de l'intercommunalité sur les ressources finalement économiques qui reviennent aux communes. Depuis que nous sommes passés en communauté d'agglomération, les communes n'ont plus de taxe professionnelle. Elles ne maîtrisent plus l'évolution des taxes professionnelles et notre seule marge, finalement, c'est l'impôt ménages. Pour ceux qui ont la chance d'avoir de l'activité économique sur leur territoire, s'ajoute la perception de l'impôt foncier économique, mais c'est tout. Par contre, le développement de nos communes nécessite des équipements communautaires, bien entendu, mais aussi, nous le savons bien, des écoles, des crèches, etc. Et cette question-là doit être traitée. Nous le faisons à travers la DSC, à l'époque, si je puis dire, des années fastes. Aujourd'hui, c'est différent et c'est la période qui veut ça. La baisse des dotations de l'État, pour être tout à fait limpides, nous amène à revoir ce montant et à le diminuer. Mais il faut laisser un filet de ressources vers les communes leur permettant de suivre leurs équipements communaux. Je ne vais pas plus loin. Chaque année, il faudra voir ce qui est faisable, à quel niveau c'est faisable, mais en tout cas, il ne faut pas s'interdire de le faire. Parce qu'encore une fois, ce développement économique doit permettre de mutualiser la réalisation des grands équipements, à travers l'intercommunalité. Cela doit aussi permettre, pour partie, aux communes de cofinancer leurs opérations communales, qui vont de pair avec le développement de l'agglomération. Je crois qu'on partage ces principes. Je crois qu'on a pris là une bonne décision. Dans les périodes que nous connaissons de baisse des dotations, il n'est pas acceptable que dans une intercommunalité, il y ait des baisses simultanées de DSC. Je trouve qu'on répond très bien à la question. Gardons en souvenir l'idée qu'il faudra essayer de trouver un montant, à définir chaque année, ce qui se comprend facilement au regard des considérations budgétaires, trouver un filet financier qui permet aux communes de poursuivre leur développement.

M. BRIAND

Très rapidement, à Roger-Raymond STRAMARE, l'évolution nécessaire, et dont chacun comprend la difficulté des taux d'imposition sur la commune, aura des effets mécaniques sur la Dotation de Solidarité Communautaire, l'année prochaine. En effet, cela contribuera à réduire l'écart d'effort fiscal, qui est un des éléments pris en compte dans la DSC. Donc l'effort sera accompagné aussi au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Ensuite, je prends note de ce qu'a indiqué Claude RAYNAL. Je crois qu'effectivement, nous avons besoin d'avoir une réflexion sur les relations financières entre Toulouse Métropole et les communes.

Préciser d'abord qu'en 2013, sauf erreur de ma part, le montant de la DSC était de 10 millions, qu'aux termes de cette délibération, il sera de 16,5 millions d'euros, c'est-à-dire 65 % d'augmentation. Même s'il faut rester méfiant à l'égard des pourcentages, ça fait tout de même 6,5 millions de plus en trois exercices et dans un contexte rappelé par Claude RAYNAL, de baisse des dotations de l'État. Donc c'est un effort, toutes choses égales par ailleurs, qu'il faut avoir en tête et qui n'est pas mince. Après, je crois que nous avons une vraie difficulté devant nous. Dans le cadre du PLUi-H, des choses s'imposent évidemment aux communes qui doivent faire face à l'accueil de populations nouvelles et qui ont donc un besoin d'équipements municipaux supplémentaires. Je pense qu'il faut avoir cet élément en tête dans le cadre des réflexions à venir sur la DSC. Il faut aussi que nous l'ayons en tête dans le cadre du travail entamé avec Jean-Luc LAGLEIZE, Joseph CARLES, Dominique COQUART et moi-même sur la doctrine que nous souhaitons proposer en matière de fiscalité de l'urbanisme. Le développement, notamment urbain, de nos communes, doit permettre, c'est vrai, de trouver des ressources pour financer les équipements publics prioritaires, essentiels à nos communes.

Mme DELMOND

Je voudrais souligner une petite erreur qui s'est glissée dans le tarif des pompes funèbres, à la page 7. L'avant-dernier chiffre colonne de droite, c'est 168 € et non 250 €. Voilà, je voulais le signaler avant de passer au vote. C'est 140 € hors taxe et TTC 168 €.

M. MOUDENC

Très bien, c'est utile d'avoir des élus avisés et scrupuleux. Merci au service des assemblées de noter la remarque de notre collègue, elle est prise en compte sous forme d'amendement intégrant cette modification. Je demande maintenant à Sacha BRIAND d'introduire le débat des orientations budgétaires.

M. BRIAND

Rapidement, pour rappeler le contexte dans lequel nous élaborons le projet de budget pour 2017, et notamment les perspectives de croissance, qui chaque année sont estimées, et chaque année sont revues à la baisse, naturellement. En 2017, 1,5 % de croissance, afin de pouvoir espérer que le budget de l'État puisse respecter les objectifs de maîtrise du déficit, puisqu'on n'en est pas à assurer l'équilibre. L'augmentation de la dette prévaut, avec un déficit potentiel à 2,7 %, qui, je vous le dis d'ores et déjà, ne sera évidemment pas respecté, puisque nous sommes dans une phase où les annonces se succèdent en matière de dépenses, mais les recettes, évidemment, la croissance étant ce qu'elle est, ne sont pas au rendez-vous. En matière de relations entre l'État et les collectivités locales, le gel du montant du FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, à 1 milliard d'euros, laisse cependant peser un certain nombre de risques sur la Métropole, puisque les collectivités contributrices, et notamment les modifications de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole ex-Marseille, vont modifier les conditions de contribution, de sorte que notre propre contribution au FPIC risque d'évoluer de façon sensible. De la même manière, l'annonce du Président de la République de répartir le dernier effort de la baisse des dotations de l'État en 2017 et en 2018, va se traduire par un gain sur l'exercice 2017, relativement limité et qui ne sera pas, en toute hypothèse, un gain pérenne pour notre collectivité, avant même que le prochain gouvernement ne définisse les orientations en matière de relations avec les collectivités locales. Et je crains qu'il n'y ait là pas de très grandes nouvelles, positives ou merveilleuses à attendre, en toute hypothèse. Dans ce contexte, depuis 2014, nous avons constaté 35 millions de baisse des dotations de l'État, ce qui représente une perte sur ces quatre exercices, y compris 2017, de 84 millions d'euros. Imaginez ce que nous aurions pu faire avec 84 millions d'euros supplémentaires sur ces 4 années. Il s'agit là d'une modification significative de nos équilibres. Le projet de loi de finances pour 2017, malgré tout, pérennise le fonds de soutien à l'investissement local.

150 millions pour les métropoles, c'est bien, sans être extraordinaire. 450 millions sur les grandes priorités nationales. Il faut cependant que nous soyons en capacité à mobiliser ces crédits, nous essayons de le faire. Une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) profite à certaines communes de la Métropole. Je l'ai dit tout à l'heure, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est une réforme mort-née en attendant que le débat soit rouvert, si tant est que le prochain ministre des Relations avec les Collectivités locales veuille renouveler l'expérience malheureuse de son prédécesseur.

Venons-en maintenant à notre territoire. D'abord, dresser rapidement un premier bilan. Le débat d'orientations budgétaires permet de regarder d'où l'on vient et puis d'essayer d'apprécier où l'on va. Vous constaterez, au travers de cette projection de ce que peut être le compte administratif 2016, qu'entre 2012 et 2016, les dépenses de fonctionnement auront augmenté de 76 millions d'euros. Ce n'est pas rien, surtout lorsque l'on sait que l'attribution de compensation, elle, sur la période, a connu une évolution erratique mais se retrouve en fin de période comparable au niveau du début. Donc à ceux qui parlent de politique d'austérité, les chiffres apportent une réponse cinglante. 76 millions ! Pour autant, l'augmentation des dépenses, qui peut correspondre à l'augmentation des actions, à l'amélioration des conditions de service, sont aussi des dépenses qu'il faut assumer. Donc cette augmentation des dépenses, bien naturelle pour ne pas tomber dans l'austérité, doit être mesurée. Ce que j'observe, c'est qu'entre 2012 et 2013, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 33 millions d'euros. Par comparaison, elles ont augmenté de 43 millions seulement entre 2013 et 2016. Nous avons donc réussi, en 2014, grâce aux efforts conjugués des délégations et des services, en 2015 et en 2016, à contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau compatible avec notre capacité à voir et à constater l'évolution des recettes. Là encore, c'est important d'avoir ces données en tête. On ne peut pas augmenter les dépenses, comme certains le réclament à cor à cri, sans augmenter les recettes. Et les mêmes d'ailleurs souvent demandent à la fois d'augmenter les dépenses et de baisser les recettes, c'est un exercice de magie qui est tout à fait intéressant en cette période d'approche de Noël, mais qui est difficile à réaliser dans la gestion quotidienne des collectivités locales.

La maîtrise des dépenses d'exploitation, en cohérence avec l'évolution de nos recettes, permet d'assurer la maîtrise de notre épargne. L'épargne non pas pour épargner, pour mettre dans un bas de laine et regarder, tel Harpagon ou Don Salluste, sa caissette chaque matin, mais bien pour avoir les moyens de mettre en œuvre nos actions, et notamment le programme d'investissement. Sur la période, vous constaterez que l'épargne de gestion s'est améliorée, que l'épargne brute s'est améliorée, que l'épargne nette se maintient. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons besoin de maintenir et même d'améliorer l'épargne de gestion et l'épargne brute. Parce que nous avons, compte tenu de notre programme d'investissement, une augmentation de l'annuité de la dette et donc, mécaniquement, des dépenses de remboursement de capital qui augmentent de 15 millions en début de période. Nous sommes à 29 et cette progression va continuer. Donc, pour pouvoir maintenir un niveau d'épargne nette, c'est-à-dire ce qu'il nous reste, pour autofinancer au moins une partie de nos investissements, il nous faut améliorer chaque année l'épargne de gestion et l'épargne brute, pour pouvoir accompagner cette montée en charge de notre stock d'emprunts.

Tout cela nous permet d'accompagner le programme d'investissement qui, effectivement, se situe à un niveau constamment en progression depuis 2014. Vous avez en tête la moyenne de 240 millions d'euros sur le mandat. C'est une moyenne, l'effet de cloche commence à être constaté et sera conforté en 2017. 185 millions réalisés la première année du mandat, quand 157 avaient été réalisés en 2010 la troisième année du mandat. 191 la deuxième année, 215 la troisième année du mandat. On voit bien que l'évolution est constante et conforme aux prévisions de réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Le budget 2017, comment allons-nous l'établir ? D'abord avec des perspectives d'évolutions des bases d'imposition telles qu'elles ressortent de nos projections, globalement un peu supérieures à l'inflation,

mais pas de beaucoup. 2 % sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), 1,5 sur la taxe d'habitation et le foncier bâti, c'est la progression de la population. Moins 1,6 sur le foncier non bâti, mais vous savez que ça n'est pas déterminant. Quant aux taux, nous avons déjà eu ce débat, l'évolution fiscale sur les impôts ménages, foncier bâti, taxe d'habitation, a été réalisée en 2015 et 2016. Avec l'effet décalé, l'impact sur la CFE a été constaté essentiellement en 2016. Sur la CFE, il nous reste en 2017 à appliquer la dernière phase d'évolution qui sera autour de 2 % et qui viendra conforter les arbitrages rendus en matière d'évolution de fiscalité. Naturellement, sur les impôts ménages, pas d'évolution, comme cela a été indiqué, plus d'évolution sur le mandat. Quant à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), vous le savez, elle est extrêmement erratique, en vérité contracyclique, c'est-à-dire que lorsque la situation économique se dégrade, la CVAE qui est payée sur un exercice N-2 souvent s'améliore, et quand la situation économique s'améliore, elle baisse. C'est la preuve que la situation économique semble s'améliorer un peu. Et nous aurons en 2017 une perte de CVAE par rapport à 2016 de l'ordre de 5 millions d'euros, ce qui n'est pas neutre et qui viendra absorber la petite bonne nouvelle, si j'ose dire, sur la baisse de dotations de l'État. Quant aux compensations, elles sont globalement stables, en tout cas atones, il n'y a rien à attendre de ce point de vue-là.

En matière de dépenses maintenant, la masse salariale est en évolution, parce qu'il y a un certain nombre d'impacts, d'abord les transferts des équipements métropolitains. C'est neutre budgétairement mais ça entraîne finalement une évolution importante des dépenses de masse salariale. La revalorisation du point d'indice qui là, commence tout de même à prendre un impact significatif, la revalorisation des chèques-déjeuner, parce qu'il y a des règles définies au sein de la collectivité en fonction de l'évolution du point d'indice également. Poursuite de la stabilité de la contribution de la politique transports à périmètre constant. Cette année, nous allons intégrer dans le budget de Toulouse Métropole une évolution de 1,6 million, c'est un montant prévisionnel, pour anticiper les conséquences de l'intégration du réseau de transports urbains de la commune de Colomiers au sein du syndicat Tisséo. Nous allons donc majorer notre contribution au SMTC, à due proportion, avant, bien évidemment, d'enclencher l'évolution significative de la contribution au SMTC dans la perspective de réalisation du PDU. Les autres charges de fonctionnement sont maîtrisées, avec une contrainte dans l'élaboration du budget, et avec un objectif de réduction des dépenses courantes. Nous avons travaillé, dans le cadre des commissions budgétaires, avec l'ensemble des élus en charge des délégations. Les résultats sont contrastés, mais nous essayons en toute hypothèse de tenir la trajectoire budgétaire. Enfin, des dépenses d'investissement, je l'ai dit, qui ne sont pas à 200 millions, qui ne sont pas 240 millions, mais à 410 millions dans la perspective de 2017 puisqu'on est là dans la phase d'entrée en puissance, si j'ose dire, de la mise en œuvre du projet de Parc des Expositions (Pex), qui pèse lourdement dans les investissements, et qui marque le début de la cloche très significative sur le mandat. Dans ce contexte, nous poursuivons le travail de mutualisation ; le schéma de mutualisation a été adopté. Il doit permettre de poursuivre, d'amplifier ce mécanisme pour permettre à la Métropole de jouer un rôle en relation avec les communes et d'aller dans cette direction, progressivement mais résolument, pour améliorer les modalités de fonctionnement.

Un rapide zoom sur les grands équilibres du projet de budget 2017, les arbitrages budgétaires ne sont pas terminés, le travail n'est pas fini mais il nous semble nécessaire et utile de donner quelques éléments de réflexion. Un excédent brut courant de l'ordre de 106 millions d'euros, qui correspond grosso modo à une stabilisation de notre situation par rapport à l'exercice 2016. Une épargne de gestion autour de 100 millions, une épargne brute de 84 millions et bien sûr, là encore, compte tenu de la montée en charge du capital de la dette, une épargne qui serait en retrait. Mais vous le savez, entre le Budget Primitif (BP) et le compte administratif (CA), des efforts sont faits pour essayer d'améliorer autant que possible cette épargne nette. Rapporter 50 millions d'épargne nette à 410 millions d'investissement, c'est bien montrer que nous n'avons pas trop d'épargne nette. Et c'est bien montrer, à

ceux qui ayant approuvé les projets d'investissement ont désapprouvé l'évolution fiscale, que si nous n'avions pas réalisé l'évolution fiscale et qu'il avait fallu néanmoins réaliser les investissements qu'ils ont approuvés, nous aurions alors un programme d'investissement de 410 millions avec une épargne de 20 millions. C'eût été, je dois le dire, un exercice intéressant sur le plan intellectuel, assez peu responsable sur le plan budgétaire et sur le plan de l'exercice de nos responsabilités. Nous voyons là que l'évolution qui a été proposée, raisonnable, équilibrée, avec un volet d'économies sur les dépenses de fonctionnement, avec une volonté claire d'arbitrer sur les dépenses d'investissement, permet d'assumer un programme d'investissement ambitieux, avec une épargne préservée, mais une épargne qui est loin d'être une épargne exagérée. Et précisément, en matière de dépenses d'investissement, au terme des discussions budgétaires, il est utile de regarder où nous en sommes. Ce que nous constatons, c'est que les projets avancent. Les projets avancent avec parfois l'identification de zones de risque, ou en tout cas d'évolution par rapport aux premières années. Et nous l'avons toujours dit, la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) n'est pas figée. C'est une base de référence à laquelle il faut se référer, dont il faut d'abord et avant tout garantir la mise en œuvre, mais les projets vivent, les projets ont des rythmes propres. Parfois ils se retardent, parfois ils sont avancés. Et nous constatons qu'il y a un certain nombre d'évolutions sur lesquelles il faut que nous soyons prudents. Quelques éléments d'information et de réflexion parce qu'aujourd'hui, lorsque l'on prend la PPIM telle qu'adoptée par le Conseil de Métropole en septembre 2015 et que l'on compare à la consolidation des informations dont nous disposons, il y a une petite évolution. On n'est plus à 1 milliard 450, avec en plus une centaine de millions de dépenses financées par des recettes spécifiques qui montaient notre PPIM à 1 milliard 550. Nous en sommes à une identification, non pas à des engagements budgétaires, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros. Ce ne sont pas des engagements budgétaires mais des interrogations, des zones de risque, des décisions à consolider et à affiner. La première raison tient d'abord à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. Par exemple, sur le volet 1, l'axe 1, ce sont les enveloppes locales déplacement-voirie, on a notamment l'effet des Projets Urbains Partenariaux (PUP). On vote régulièrement des PUP, ce qui augmente les dépenses correspondantes mais ce qui apporte aussi des recettes. Donc c'est équilibré et normalement neutre sur le plan budgétaire. Il y a à peu près une dizaine de millions d'euros là-dessus. On a parlé tout à l'heure des déplacements et des modes doux. Il y a l'intégration des 6 millions d'euros sur les pistes cyclables supplémentaires mais également 6 millions supplémentaires pour financer la fin du programme de la ligne Garonne, 6 millions supplémentaires pour l'amélioration des déplacements sur une multitude de petits projets. Donc sur cet axe-là, on a une trentaine de millions supplémentaires constatée, dont une partie financée par des recettes. Tout de même, ce sont des évolutions qui ne sont pas totalement neutres. Le deuxième axe, c'est le développement économique sur lequel il y a des évolutions qui sont en fait expliquées par la résiliation de la convention de Délégation de Service Public (DSP) avec la Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Toulouse (SEM du MINT). Nous avons dans la PPI une enveloppe de l'ordre de 8 millions d'euros pour payer la dette du MIN, mais là comme nous reprenons, il faut ajouter 12 millions d'euros. Ce sont des décisions qui s'expliquent et qui justifient ces évolutions-là. Vous avez le troisième axe, c'est l'habitat et le cadre de vie. Là, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises sur des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Il y a la mise à jour des Comptes-Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) opérés sur les ZAC, de sorte qu'aujourd'hui nous allons devoir constater une évolution du niveau de risque sur les ZAC qui justifie que la PPI augmente sur cet axe de 10 millions d'euros. Enfin, l'axe 5 et l'axe 4 sont des adaptations, ce n'est pas très significatif. Sur l'axe 6, nous avons des évolutions qui sont également significatives : c'est l'entretien et la valorisation du patrimoine. Pour une raison un peu bête, je dois vous l'avouer, et j'en prends ma part de responsabilité : lorsqu'on a élaboré la PPIM, on a oublié d'intégrer les crédits de renouvellement de la flotte de véhicules, notamment les bennes et les véhicules techniques, pour 11 millions d'euros. Ça ne fait pas sérieux, je le reconnais, mais nous avons élaboré la PPI avec des

centaines et des centaines de lignes, et parfois, vous le savez, il arrive qu'on oublie des lignes quand on totalise les résultats. Enfin, le dernier, c'est l'axe 7 qui est important : c'est l'axe des grands projets. Lorsque nous avons élaboré la PPI, nous avons convenu de fixer une enveloppe provisoire, parce qu'à l'époque, je le rappelle, il y avait de très grandes incertitudes sur la Ligne à Grand Vitesse (LGV) et on attendait un certain nombre de décisions d'arbitrage sur le Pex. Sur l'axe 7, les 300 millions pour les grands projets sont aujourd'hui chiffrés, mais pas engagés budgétairement, à 546 millions. Tout simplement parce qu'il y a eu, depuis, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la LGV et qu'à partir du moment où la DUP est intervenue, nous sommes amenés, au regard des conventions que Toulouse Métropole a signées, à prendre en compte la perspective de devoir assurer le financement, à la fois de la fin de programme Bordeaux-Tours, et de l'axe Bordeaux-Toulouse. Mais vous le savez, Jean-Luc MOUDENC l'a rappelé, il y a actuellement une mission de l'inspection générale des finances sur le financement de la LGV qui doit rendre des conclusions. Aujourd'hui en vérité, nous n'avons pas de vision claire du programme de financement ; pas de vision claire sur les conditions dans lesquelles les collectivités locales seraient appelées à financer. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de constater un engagement, mais de rappeler ce qu'on appelle en données bilantielles, un niveau de risque. Un niveau de risque, sur l'engagement et sur le mandat, sur le programme LGV. Il y a également les 30 millions de dépenses sur le programme Toulouse Euro Sud Ouest (Teso). Lorsque nous avons élaboré la PPI, nous n'avons pas de vision claire sur le calendrier du programme Teso. Ça correspond au parvis de la gare, programme qui a été évoqué il y a quelque temps déjà. Sur le Pex, nous avons 300 millions pour l'enveloppe mais le coût budgétaire du Pex, compte tenu de ce que nous avons déjà enregistré dans la PPI, les dépenses, les recettes, se monte aujourd'hui à 360 millions d'euros. Et enfin, sur la LGV, 133 millions comme je viens de l'indiquer, ce qui justifie cet écart de 226 millions. Comme je l'ai dit, ces 226 millions supplémentaires ne seront pas constatés sur le mandat, mais il me semble légitime, dans l'élaboration de ce DOB, de dire où nous en sommes de ce que pourrait être la réalisation de la PPI sur le mandat au regard de l'évolution des dossiers aujourd'hui, avec un certain nombre d'interrogations, comme je viens de le dire, notamment sur les conditions de financement de la LGV.

Enfin, pour finir cette présentation, au niveau des équilibres généraux du budget et de la prospective, vous voyez les éléments tels qu'on les anticipe : 410 millions d'investissement au budget primitif, une perspective de réalisation effective de l'ordre de 370 millions en 2017, de 340, 260 et 240. On voit bien l'effet cloche qui nous amène à mobiliser fortement l'emprunt sur les exercices 2017-2018, avec des niveaux, compte tenu de la capacité d'épargne, de 200 millions, 160 millions d'emprunt. Nous sommes aujourd'hui dans une période d'emprunt caractérisée par des taux d'intérêt bas ; c'est donc la bonne période pour investir. Ensuite, le recours à l'emprunt doit s'atténuer pour pouvoir respecter l'objectif de l'ordre de 1 milliard de stock d'emprunt.

Et puis, la loi NOTRe a intégré, dans la présentation du DOB, un certain nombre d'éléments sur la gestion du personnel et notamment quelques éléments : vous voyez que les efforts de gestion que nous avons prévu de réaliser se concrétisent, comparé aux années 2012 et 2013 : 150 net à la fin de l'année, en 2014 nous étions autour de zéro, en 2015 nous sommes en négatif. Et en 2016, nous visons une relative stabilité, un solde net légèrement négatif pour pouvoir tenir les objectifs en matière de maîtrise des dépenses de personnel, puisqu'à effectif constant, on constate cependant une augmentation naturellement de la masse salariale, compte tenu de l'évolution de l'indice, de la progression des carrières, etc. S'agissant de la composition des effectifs : les effectifs se stabilisent globalement autour de 3000 agents sur la collectivité. Il s'agit là, naturellement, des agents titulaires, dans les trois catégories. Bien sûr, une masse salariale largement composée d'agents de catégorie C, compte tenu des compétences de la collectivité. S'agissant des effectifs globaux, vous constaterez que cette stabilisation des effectifs ne se fait pas au travers d'une précarisation des agents, puisque les agents non titulaires ont été fortement réduits par un programme de titularisation négocié par notre collègue Henri DE LAGOUTINE avec les représentants du personnel, qui a permis de stabiliser un certain nombre

d'agents. Un travail est fait également, il faut le dire, sur l'absentéisme. Obtenir une baisse de l'absentéisme, c'est faire des économies sur le recours aux agents non titulaires, ce qui contribue évidemment à en réduire les volumes.

Enfin, les derniers éléments sur la dette, là encore au regard des évolutions de la loi NOTRe : le stock, aujourd'hui est estimé à la fin de l'exercice 2016 autour de 758 millions d'euros, avec un taux moyen consolidé sur la période qui baisse. C'est l'effet de la baisse des taux, tout simplement, le stock nouveau est aujourd'hui emprunté à des niveaux historiquement faibles qui ne resteront pas, malheureusement, à ce niveau très longtemps, et une durée de vie moyenne, qui, grâce à ces taux faibles a plutôt tendance à se réduire, alors même que le stock augmente. Donc, nous investissons fortement aujourd'hui, mais dans des bonnes conditions d'emprunt, qui nous permettent de ne pas pénaliser l'évolution future. La courbe actuelle d'extinction de la dette : bien sûr, ça s'effondre au bout d'un certain temps, mais comme on va continuer à emprunter pendant encore quelques années, cette courbe va s'écraser de manière beaucoup plus progressive. Voilà les orientations pour ce débat préalable à l'adoption du budget 2017.

M. RAYNAL

Oui, merci pour cette présentation dont je dois reconnaître aujourd'hui qu'elle est de meilleure facture que celle de l'an dernier. Je vous rappelle que l'an dernier, il y avait une page pour expliquer 1,5 milliard de dépenses. Nous avons là un document, me semble-t-il, un peu plus solide et qui présente beaucoup mieux les choses. D'abord, quelques éléments un peu secondaires, pour revenir sur quelques éléments plus forts. Premièrement, concernant la baisse des dotations de l'État, décision prise par le Président de la République, vous vous en souvenez, au moment du congrès des maires, avec une division par deux, 1 milliard de moins de perception cette année. Je vous rappelle simplement que nous ne sommes pas sur un système de transfert sur deux ans. Autrement dit, ce n'est pas une division par deux avec l'idée qu'en 2017 il y aurait ce même montant. Je vous rappelle que ce système de contribution a été pris via une loi dont les effets s'arrêtaient fin 2016. Autrement dit, si l'on considère qu'il y a une continuation de cette opération en 2017, ça voudrait dire que le nouveau gouvernement sorti des urnes continuerait cette politique et prendrait immédiatement une loi dans le même sens. Je ne peux pas imaginer que vous soyez si inquiets sur ces sujets-là, ni même sur l'idée que quelque gouvernement que ce soit pourrait poursuivre une baisse de dotations dont on a vu l'impact sur nos comptes.

Sur un point qui reste un point de fragilité, et qui a été évoqué, la question de l'augmentation de la contribution de la Métropole au FPIC, là par contre, nous avons un risque sérieux. Le risque est sérieux parce que comme vous le savez c'est un système horizontal. Vous avez des contributeurs et des gens qui reçoivent, et les contributeurs vont diminuer du fait du redécoupage de la carte intercommunale. Il va donc y avoir moins de contributeurs, pour le même montant de 1 milliard. Effectivement, le risque pour nous, qui restons contributeurs, c'est certain, c'est d'avoir une augmentation significative, à la fois au niveau de la Métropole et dans chacune des communes membres, je voulais vous l'indiquer. Pour les budgets 2017, mieux vaut donc prévoir autour de 25 à 30%, de l'augmentation du FPIC uniquement, sans que ce soit quelque chose d'irréaliste. Pour que vous en soyez pleinement informés, nous essayons, au Parlement, mais sans que l'issue soit certaine, de gagner une année parce que ce calcul qui va être fait sur le FPIC, nous ne l'aurons, en réalité, qu'au moins de juin. Les derniers périmètres ne seront connus qu'au mois de janvier et, à partir de là, des calculs seront faits. Nous n'aurons rien avant le mois de juin. Autrement dit, en tant que parlementaires, nous demandons le gel sur une année et que l'on reste sur les niveaux de l'année 2016, et qu'ensuite on voit les difficultés et qu'éventuellement on fasse des tunnels de progression pour ceux qui progressent, et non pas une application directe. Donc il y a un débat qui va s'engager, je souhaitais vous l'indiquer. Mais ce risque signalé dans le document est un risque, lui, beaucoup plus certain que

la continuation de la baisse des contributions, de la participation aux contributions à la baisse des dépenses publiques de l'État.

Je voudrais ensuite faire un commentaire sur les tendances du compte administratif 2016, tel qu'il se dessine. Le tableau qui nous a été projeté, l'estimation de 2017-2016 sur l'investissement, montre que, cette année, nous serions autour de 210 millions réalisés. L'année dernière, nous le savons, nous avons fait 191 millions. Je voudrais simplement mettre cela en lumière et en relation avec les commentaires de notre collègue Sacha BRIAND dans la presse. Il en a eu un récemment sur l'augmentation de 9 % de la CVAE dont nous avons dit qu'elle était très importante. Nous avons rappelé à l'époque que lorsque nous-mêmes, c'était en 2012-2013, nous avons augmenté de 1 % la CVAE, ça avait fait un « ramdam » terrible et nous avons eu, comment dire, de la part des politiques ici, des « exclamations » très fortes. Donc aujourd'hui, c'est 9 % pour les entreprises, 2 % de plus pour l'an prochain. Et je ne suis pas sûr que le fait de leur expliquer qu'ils vont avoir, pour quelques-uns, quelques commandes supplémentaires, soit de nature à les rassurer tout à fait de ce point de vue-là. Mais tel n'est pas l'objet de mon propos. L'objet de mon propos, c'est que lorsqu'en 2012 nous augmentons de 1 % de CVAE, Monsieur BRIAND nous dit : « A l'époque, on ne savait pas trop à quoi ça servait ». Je le comprends, il n'était pas dans notre assemblée donc il ne pouvait pas le savoir, mais le tableau qu'il nous produit, lui le dit clairement. En 2012, nous avons fait 254 millions d'investissements ! Et en 2013, 262 millions d'euros d'investissements. Donc le petit 1 % supplémentaire, on voit bien comment il a été utilisé, au mieux. Et ainsi, la prochaine fois qu'il interviendra sur ces sujets, il aura des chiffres précis à donner. Sur les perspectives 2017-2020, je note avec intérêt le démarrage sur deux sujets. Un sujet qui a été plus compliqué pour Sacha BRIAND, on l'a bien senti, c'était la question de la PPIM. Cette PPI, nous, on ne l'a pas votée. On n'a pas voté contre mais on ne l'a pas votée, on s'est abstenu prudemment parce qu'on se disait : « c'est curieux cette façon de présenter les choses » et tout ça ne nous paraissait pas très assuré. Il aurait fallu voter, tous comme un seul homme, 1 milliard 5. Dans la réalité des choses, seulement un an et demi après, et non pas six ans après, à la fin d'un mandat où l'on peut admettre qu'il y ait des mouvements, nous passons d'1 milliard 457 millions exactement, à 1 milliard 780 millions, c'est une paille en un an et demi ! La PPI augmente de 25 %, voilà ! Et je ne suis pas sûr que ceux qui ont voté la PPI à 1 milliard 5 s'y retrouvent aujourd'hui, avec une PPI à 1 milliard 8. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent ? Nous, on s'était doucement abstenus sur le sujet. On avait dit : « C'est la responsabilité de ceux qui écrivent ». On n'y croyait pas trop, on ne croyait pas en certains éléments et je vous renvoie aux comptes-rendus des séances de l'époque. En particulier, on ne croyait pas aux 300 millions pour les projets divers, vous savez, les « grands projets ». On disait : « Ça ne passera pas, les 300 millions ne suffisent déjà pas à faire le Parc des expositions ». C'est écrit dans les comptes-rendus que j'ai relus tout à l'heure. Donc, effectivement aujourd'hui, vous vous rendez compte qu'avec 300 millions, ça ne passe pas, et que le risque existe toujours aujourd'hui. C'est un risque à 526 millions comme cela est indiqué sur le document. Il n'est pas certain que les 526 millions, on en ait besoin. Mais si c'est affiché, personne n'est totalement dupe car on ne se met pas des contraintes qui n'existent pas, c'est qu'il y a quand même de grandes chances que la Métropole ait besoin de ces 526 millions. Il me paraît important qu'après le travail effectué sur cette PPIM, un document nous soit fourni au moment du budget, un document écrit beaucoup plus précis que ce qui nous a été donné oralement. Il y a des choses qui sont claires sur les petits montants. Il y en a d'autres qui ne le sont pas. Je voudrais en indiquer une, parmi d'autres. Je vois dans le document que sur l'axe 1, les majorations des enveloppes locales liées au PUP représentent 9 millions, très bien, ça veut dire qu'il y a 9 millions en recettes, 9 millions de dépenses, pas de problème. Et puis je vois derrière : « Le projet de Ramblas n'était pas évalué en 2015 ». C'est un beau projet par ailleurs, je n'ai rien à dire sur ce projet en tant que tel, un vieux projet toulousain dont on rêve tous depuis 20 ans. Les Ramblas, on est à fond pour, mais je ne me souviens pas qu'on ait eu la moindre délibération ici pour en décider. Dans d'autres sphères, on en a décidé mais là, on nous présente l'addition. Le projet de Ramblas est dedans. Sans vouloir

préjuger de rien, ce que je souhaite, c'est que ce document de 1 milliard 780 millions aujourd'hui soit parfaitement renseigné. Lors du budget, quand on le votera au mois de décembre, nous devons avoir une parfaite indication des montants supplémentaires, dont certains sont indiqués dans le document. Je souhaite un détail complet. Si je parle du projet de Ramblas, c'est que je voudrais savoir si le projet de Ramblas est un projet en soi, ou si c'est un projet qui relève finalement, normalement me semble-t-il, des enveloppes de voirie. Si ce n'est pas le cas, si c'est un projet qui n'est pas sur les enveloppes de voirie, alors je n'oserais imaginer que la Ville de Toulouse ne contribue plus à la baisse des enveloppes de voirie. Tout le monde est limité, et que je sache, quand on refait une place dans nos communes c'est imputé sur nos enveloppes de voirie, ce n'est pas un budget supplémentaire. Même si ce projet de Ramblas a de la qualité, pour autant il faut savoir comment il s'impute sur ce budget, nous n'en avons pas connaissance en termes de dépense budgétaire de Toulouse Métropole. Ce n'est qu'un exemple. Après avoir fait un travail fourni en groupe de travail Finances, en Commission, après que la Commission Prospective ait travaillé sur ce budget d'1 milliard 5, on ne peut pas passer en un an et demi à 1 milliard 8 sans des explications et une transparence totale et complète. Je ne vais pas au-delà sur ce point, mais j'attends, pour le budget primitif, des informations beaucoup plus précises que ce qui nous est donné. Je salue, page 21 du rapport, la phrase : « les prospectives du SMTC et de la Métropole sont particulièrement imbriquées, et c'est la raison pour laquelle on vous a présenté, lors du séminaire, une série longue ». C'est ce qu'on demandait depuis deux ans et demi, et aujourd'hui on se rend compte que c'est effectivement quelque chose d'absolument indispensable. J'en prends acte. Il vaut mieux tard que jamais. D'ailleurs, un mot sur une chose que l'on m'a rapportée, Monsieur le Président, mais je ne peux imaginer que ça soit vrai : il aurait été fait reproche de mon absence lors du séminaire financier sur le projet Mobilité, alors que je vous avais prévenu que j'étais pendant une semaine à l'étranger, vous le savez, sur la mission Habitat 3, qui était une très grande conférence mondiale sur le développement durable. Donc j'aurais souhaité que vous l'indiquiez à cette époque-là, mais en même temps je me réjouis, comme l'a dit Joël CARREIRAS, qu'un seul être vous manque et que tout soit dépeuplé.

M. MOUDENC

Je vous rassure, rien n'était dépeuplé lors de ce séminaire.

M. RAYNAL

C'était votre langue qui avait fourché donc. Et puis, je terminerai sur la dette. Le reste du document est clair, hormis quelques détails. Sur la dette, je note la dernière phrase à propos du Pex : « Il est envisagé de recourir à une enveloppe de la Banque européenne d'investissement pour le financement du Parc des expositions ». Donc, je vous interroge, Monsieur le Président, je me souviens qu'à l'époque, on avait dit que les Chinois allaient contribuer, qu'il y aurait des financements modernes, et ça se traduit par finalement ce qu'on fait traditionnellement, la Banque européenne d'investissement ?

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, nous sommes dans un débat que chacun d'entre nous connaît bien, dans lequel on n'est pas obligatoirement dans des éléments objectifs. On donnera rendez-vous à Sacha BRIAND et à l'assemblée sur le débat du compte administratif 2016. Et puis, effectivement, il y a un rendez-vous important qui nous attend, c'est le budget primitif 2017. Monsieur BRIAND, dans mes propos liminaires, je ne contestais pas la démocratie. D'ailleurs, nous sommes dans un échange démocratique ici. J'alertais sur le fait, et vous-même avez reproduit des éléments du contexte international, que la situation de protectionnisme aggravé, je vais le dire comme ça, qui se déclare depuis hier aux États-Unis, aura certainement des répercussions sur des prévisions que vous avez intégrées. C'est tout à fait normal dans le contexte international. Je crois que vous avez

même évoqué la baisse des ventes d'Airbus, qui est un élément, une donnée non négligeable dans notre région. Vous nous donniez les chiffres sur la construction de logements et les prévisions de croissance. Bien sûr l'élection américaine s'impose à tous, elle s'impose à vous aussi, qui êtes aujourd'hui en charge des finances de notre collectivité. Je le dis, on ne brasse pas du vent, on prend des décisions. Chacun est ici assis sur l'histoire de cette collectivité, sur les décisions de notre République et nous y avons tous contribué. Il n'y a pas d'un côté des gens qui brasseraient du vent et qui ne prendraient pas de décisions, et de l'autre, ceux qui agissent. Moi je n'ai pas l'impression, durant toute la présentation des orientations budgétaires, d'avoir vu des axes forts. Ça aurait pu ressembler, à un moment donné aussi, à du brassage d'éoliennes dans l'ensemble des chiffres que vous avez communiqués, Monsieur BRIAND. Dans le débat qui nous anime, j'ai l'impression que vous ne revenez pas en arrière sur le matraquage fiscal que vous avez décidé dès votre arrivée. Dans la présentation, vous faites un focus sur les dépenses de fonctionnement en nous donnant l'idée qu'il y avait une évolution à laquelle vous avez contribué, mais vous n'êtes pas revenu sur l'augmentation massive des recettes. Deux éléments que vous nous donnerez, ou que le compte administratif nous donnera de manière plus précise : est-ce que dans le transfert de compétences et des équipements qui en découlent, au delà des coûts et des dépenses, il y a aussi des recettes ? Est-ce que c'est ça qui fait qu'il y a près de 40 millions d'augmentation des produits de fonctionnement ? Est-ce que ce sont vos choix en termes de fiscalité et de matraquage des familles de la métropole ? Plus 15 %, je rappelle, en deux ans ! Et en gros, vous affirmez dans ce débat d'orientations budgétaires, que vous allez poursuivre, parce que ne pas revenir en arrière c'est poursuivre, vous le savez très bien. Donc vous actez l'augmentation que vous avez décidée ces deux dernières années, avec un constat que vous relevez vous aussi : cette augmentation n'était pas obligatoire. Elle n'était pas nécessaire. Vous dites que vous seriez à 20 millions d'épargne nette s'il y avait eu 0 % d'augmentation fiscale. On a eu un débat. Vous-même avez reculé, votre majorité vous a fait reculer « Monsieur Plus de la fiscalité », puisque vous vouliez 15 % en un an et on a échelonné sur deux ans. Donc cette augmentation massive n'était pas obligatoire, c'est ce que nous présente le débat d'orientations budgétaires qui est plus complet que l'année précédente. Je crois aussi qu'il faut faire un focus sur les recettes de fonctionnement, féliciter Monsieur DE LAGOUTINE sur le travail mené contre la précarisation des personnels et l'augmentation du nombre de titulaires. Mais il faut aussi féliciter l'équipe précédente à la Métropole puisque le gros du travail était fait en 2014. On passe de 825 contractuels à près de 260.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a soulevé mon collègue Claude RAYNAL sur la PPI. Je pense qu'effectivement il faut là-dessus que nous ayons des éléments plus complets. S'il est normal qu'en débat d'orientations budgétaires on ait peut-être des choses moins précises, il faudra les donner.

A travers ce débat d'orientations budgétaires, nous regrettons encore une fois ... Et peut-être n'est-il pas trop tard pour être entendus ; je sais que nous avons été entendus pour les tarifs jeunes. Ici, l'adoption du budget primitif vous donne un peu plus de temps pour annoncer au moins une baisse. Monsieur le Président de Toulouse Métropole, il faut baisser les impôts, vous vous étiez engagé à ne pas les toucher ; vous les avez augmentés massivement ! Il faudrait les baisser dès maintenant, voilà ce que nous vous demandons comme acte concret sur le budget primitif 2017.

Monsieur BRIAND, vous nous avez indiqué que, sur la DGF, il faudrait s'attendre, quel que soit le scénario électoral, à la poursuite ou une aggravation des baisses des dotations globales de fonctionnement. Vous me corrigerez si ce n'est pas le sens de votre intervention. Donc, en prévision peut-être d'un changement gouvernemental qu'il encourage ou pas, Monsieur BRIAND annonce des lendemains plus difficiles encore pour nos collectivités.

Dernier point, pour pointer les éléments de langage de la majorité sur le thème de ceux qui font du vent et qui n'agissent pas. Je relève ce que vous avez dit lors du débat sur l'aéroport. Selon vous, il y aurait deux collectivités qui font du vent et du cinéma, quand d'autres collectivités décident. Nous l'avons déjà dit ici, nous ne sommes en guerre contre aucune collectivité territoriale, ni la Région, ni le

Département, ni les autres intercommunalités... Je crois que c'est un élément de langage, Monsieur BRIAND, qu'il faudrait peut-être faire corriger avant sa retranscription dans le procès-verbal.

M. CARLES

Ce débat d'orientations budgétaires est effectivement, aujourd'hui, adossé à un document qui est sans doute plus structuré, plus nourri, que ne l'était le précédent et qui nous permet de rentrer dans le débat. Dans ces orientations budgétaires, au fond, ce qui est important, c'est de regarder quels sont les axes et quel est l'environnement. Il y a des mauvaises nouvelles, on les a entendues, c'est l'incertitude sur ce que sera l'effet du FPIC sur notre collectivité. Je rejoins là-dessus, Claude RAYNAL et Sacha BRIAND lui-même l'a évoqué. Autre mauvaise nouvelle c'est que, malgré le report sur deux ans de la baisse des dotations, l'effet ne sera pas mécanique et nous ne pouvons pas dire que nous allons en bénéficier pour moitié. Mais il y a aussi, me semble-t-il, des bonnes nouvelles et, à un moment, il faut aussi regarder le verre à moitié plein et non pas toujours le verre à moitié vide. La première bonne nouvelle qui m'intéresse, c'est la dynamique des bases : + 1,5 %. Je crois que peu de territoires peuvent se prévaloir aujourd'hui de progressions de bases de cet ordre-là. 1,5 %, ça montre que nous avons une dynamique, et surtout une pérennité dans cette croissance des bases parce que la dynamique est là. C'est une bonne nouvelle, mais c'est aussi le résultat d'investissements qui ont été annoncés, qui vont être réalisés. J'y reviendrai tout à l'heure en parlant du Pex. L'autre bonne nouvelle, c'est que nous avons voté la hausse des taux, Monsieur le Président vous avez suivi la proposition que nous avons faite de l'étaler en deux fois. Nous l'avons votée et nous constatons aujourd'hui qu'une stabilité fiscale est annoncée jusqu'à la fin du mandat. Je crois que c'est aussi une bonne nouvelle, même si mécaniquement il y aura encore 2 % sur la CFE, l'année prochaine. Et puis, il y a, pour moi, une très bonne nouvelle, c'est qu'enfin l'effet de cloche sur l'investissement apparaît. Lorsque nous avons voté les taux, la contrepartie que nous posions, c'était que la hausse des taux devait permettre à notre métropole de s'inscrire dans la dynamique de l'investissement. Les 410 millions qui sont annoncés pour 2017, pour nous, vont dans le bon sens. Ici tout le monde ne partageait pas la pertinence de faire le Parc des expositions. Nous nous sommes largement engagés là-dessus et nous avons souhaité qu'il soit réalisé. Je parlais tout à l'heure de la dynamique des bases ; elle ne se fait pas en claquant des doigts. Elle se fait parce que les conditions d'implantation des entreprises, le développement des entreprises, sont portés par les collectivités territoriales. C'est de l'investissement productif et non pas de l'investissement de fantaisie. Donc je crois que là aussi, il faut qu'on se concerte. Nous avons voté la PPI. Pourquoi avons-nous voté cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement ? Parce qu'à un moment, il faut engager les choses. Si nous ne l'avions pas votée, nous pouvions en permanence reporter. Ensuite, la PPI telle que nous l'avons votée, c'est effectivement le milliard 5 en crédits de paiement, et non en autorisations de programme. Moi, lorsque je vois effectivement ici, une projection à 1,8 au lieu de 1,5, je suis convaincu que nous ne serons pas à 1,8 de crédits de paiement. Nous savons ce que sont les inerties de réalisation. Donc je ne suis pas inquiet sur le fait que nous soyons à 1,5 en dépenses effectives. Et je ne suis pas très inquiet sur cette PPI. A un moment, effectivement, il faut avancer. Par contre, une question est effectivement posée dans cette PPI : la place des enveloppes de voirie ou des pôles territoriaux doit être interrogée. Quels sont les programmes qui doivent être inscrits dans les enveloppes de voirie et ceux qui relèvent de projets de nature métropolitaine ? Nous avons indiqué que nous devions débattre de cette question et je pense qu'il sera effectivement nécessaire que nous puissions toujours cerner la différence entre ce qui participe de l'enveloppe de voirie et le reste. Je rappelle quand même que nous avons, à cet égard et sur votre proposition Monsieur le Président, retiré 20 % des enveloppes de voirie, précisément pour pouvoir abonder au financement de ce que nous considérons être la voirie d'intérêt métropolitain. Il faut donc que là-dessus, nous soyons en phase. Et puis, la dernière bonne nouvelle, je regrette un peu que dans le document, on ne s'y soit pas suffisamment arrêtés, ce sont les taux d'intérêts actuels. Ça aussi, c'est une

très bonne nouvelle. Effectivement, les anticipations éventuelles sur la mobilisation de l'emprunt méritent d'être regardées de près. Je me souviens que Claude RAYNAL avait posé la question de cette anticipation. Et il faut s'y pencher parce que les aubaines actuelles avec ces niveaux de taux ne vont peut-être pas durer. Mais il est certain qu'avoir en même temps, sur cet effet de cloche, un montant d'investissement élevé avec des taux d'intérêts au plus bas, c'est une bonne conjoncture. Nous verrons la traduction de ces orientations dans le cadre du budget, et dans le débat que nous aurons autour du budget, mais je pense effectivement qu'il faut qu'à un moment, on regarde aussi les effets positifs de ce territoire dans lequel nous avons la chance d'évoluer.

M. GODEC

Au nom du groupe des élus Écologistes, sur le débat d'orientations budgétaires, je crois que sur les 19 premières pages du document, nous aurions pu être d'accord, en tout cas constater que les éléments de la parole politique que vous avez donnée et du contrat que vous avez tissé avec les maires et avec les élus métropolitains étaient respectés. Mais nous avons été très surpris en arrivant à la page 20, quand le document dessine les perspectives du plan pluriannuel d'investissement. Et nous avons vu effectivement, dans la présentation de Sacha BRIAND, qu'il y avait des éléments nouveaux qui étaient portés à connaissance et qui étaient en contradiction avec la parole précédente, la parole politique, et le contrat de confiance qui avait été tissé en début de mandat. Permettez-moi de revenir un peu sur les éléments de calendrier, pour en arriver à cette présentation de PPIM qui augmente de 25 %. Je me souviens, en 2014, de votre prise de fonction en tant que Président de Toulouse Métropole, et de votre engagement à prendre en compte la parole des maires de l'agglomération, à prendre en compte la parole de l'ensemble des conseillers métropolitains, à dessiner une feuille de route sur un projet, dans une situation que l'on sait difficile. A l'époque, nous nous interrogeons sur votre projet, et vous nous avez répondu qu'il fallait avant tout analyser la capacité financière de la collectivité. Vous avez lancé un séminaire auquel nous avons participé en juin 2014. Nous avons ensuite, suite à cet audit, travaillé en septembre 2014 sur les conclusions de ce séminaire pour voir les capacités d'investissement de la collectivité. Dans cette assemblée, tout le monde était à peu près d'accord pour dire qu'une capacité d'investissement de 240 millions d'euros semblait raisonnable pour la collectivité, mais qu'il y avait des efforts à faire, avec notamment une hausse de la fiscalité de quelques points lissée sur plusieurs années. Votre méthode semblait respecter ces éléments-là, même si le projet, encore une fois, que vous nous proposiez, pour le groupe des élus Écologistes, ne nous convenait pas. Nous pouvons considérer que jusqu'à cette étape vous respectiez votre parole. Malheureusement, en avril 2015, patatras ! Vous annoncez, en contradiction totale avec les conclusions du groupe de travail financier, une hausse de la fiscalité non pas de quelques points lissée sur quelques années, mais de 15 %, dès l'année 2016. Vous êtes revenu sur cette annonce, suite à des discussions intervenues, ici, lors des débats budgétaires, et vous avez accepté que cette augmentation de la fiscalité soit lissée sur deux ans, 7,5 puis 7 %. Mais déjà, à cette date-là, vous aviez contredit l'ensemble de la méthode que vous aviez mise en place, et le contrat de confiance finalement qui était tissé avec les maires et les élus métropolitains sur la méthode de travail, sur le budget. Ensuite, nous avons continué à travailler sur ces éléments-là pour réaliser une programmation pluriannuelle d'investissement. Une fois qu'on a dit qu'il y a 240 millions d'euros qui peuvent être investis, sur quels secteurs précisément devaient-ils l'être? Parce qu'il fallait réduire la voilure sur les projets qui étaient fléchés. Là encore, dans un travail contributif auquel l'ensemble des élus a participé, auquel le groupe des Écologistes a accepté de participer, même si des orientations politiques majeures nous déplaisaient dans ce projet, nous sommes arrivés à des enveloppes détaillées pour chacun des axes. Vous avez souhaité solenniser cette programmation pluriannuelle d'investissements par un vote. En l'absence d'obligation légale là-dessus, vous vouliez acter ce contrat et le formaliser par une délibération, une délibération que vous avez fait voter de manière uninominale. Et dans le compte-rendu de la séance, vous avez comptabilisé de vote de chacun des

élus. A-t-il voté « oui » ; a-t-il voté « non », s'est-il abstenu ? Et vous avez bien dit : « Je saurai m'en souvenir pour les débats futurs ». Cet épisode de juin 2015, c'est le contrat de confiance que vous avez passé. Vous avez dit : « Programmation pluriannuelle d'investissement, c'est un cadre, ça peut évoluer d'une année sur l'autre. Je propose que nous ayons une revoyure annuelle sur ces éléments-là ». Il n'y a jamais eu de revoyure depuis juin 2015, et là, aujourd'hui, dans le débat d'orientations budgétaires, vous nous annoncez que cette programmation augmente de 25 %, et passe de 1,4 milliard à 1,8 milliard d'euros sur la séquence 2020. Convenez avec moi que la méthode que vous mettez en place n'est pas respectée quand vous faites ce type d'annonce. Nous pourrions débattre de l'utilité d'augmenter ou pas la programmation pluriannuelle d'investissement. Nous pourrions peut-être trouver des points d'accord, en tout cas le groupe des Écologistes serait mobilisé pour vous faire des propositions, peut-être de déprogrammer certains investissements que nous ne considérons pas utiles pour le quotidien des Toulousains et pour l'avenir proche, et peut-être d'en programmer d'autres que nous trouvons plus judicieux. Malheureusement, je crains que nous ne puissions avoir cette discussion tant notre désaccord est grand, sur le projet, mais je voulais surtout attirer votre attention sur la problématique de la méthode. Dans les éléments d'évolution significatifs du budget, de la programmation pluriannuelle d'investissement, certains ont été notés pour illustrer de manière anecdotique la méthode. Celui des Ramblas par exemple est très utile, et l'ensemble des maires peut peut-être s'en inspirer : l'annonce des Ramblas a été faite dans une déclaration de vœux du maire de Toulouse. En janvier 2016, me semble-t-il, le maire de Toulouse a annoncé son projet de réhabilitation des Ramblas. Donc Mesdames et Messieurs les maires, si vous souhaitez refaire des places, des rues, des avenues dans votre commune, vous pouvez peut-être l'annoncer dans votre déclaration de vœux à la presse, et puis après on verra au niveau de la Métropole comment on fait figurer le projet dans la PPI. J'ai entendu que la Métropole pourrait contribuer au projet des Ramblas, cela nécessiterait a minima une discussion sur la part prise en charge par la Ville de Toulouse et celle revenant à la Métropole. Nous voyons donc un ensemble de lignes qui évoluent de manière significative. D'ailleurs, Monsieur Sacha BRIAND a reconnu avoir « oublié » certaines lignes, je ne fais que répéter ses propos. Il y a d'ailleurs une inexactitude dans le tableau que vous avez présenté. Il m'a semblé que l'axe 7 annonçait un montant de 546 millions d'euros. Or, si nous sommes en fait à 526 millions d'euros, 20 millions d'euros, ça a quand même son importance ! Surtout, nous souhaiterions que la clause de revoyure soit respectée et qu'on puisse avoir une discussion dans les commissions, avant d'annoncer une telle hausse d'une partie de la programmation pluriannuelle d'investissement. Et puis, si on se projette sur les années à venir, vous savez que la question du projet Mobilité est évidemment extrêmement importante et extrêmement liée à la question financière. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons eu un séminaire de travail, le 17 octobre, suite à la demande de plusieurs élus. Nous avons demandé un Conseil de Métropole, un séminaire a été organisé, mais nous considérons que si des informations importantes nous ont été données, nous les saluons, aujourd'hui il faut donner suite à ce séminaire de travail. Si certaines choses y ont été annoncées, il y a eu des éléments très inquiétants, je vais les détailler brièvement. D'abord la contribution supplémentaire de la collectivité Toulouse Métropole au SMTC Tisséo. Certes, on annonce qu'elle pourra évoluer à 165 ou 180 millions d'euros par an. Mais après ce mandat seulement, parce que jusqu'en 2020, l'augmentation n'est pas de 10 millions d'euros par an comme elle avait été prévue précédemment, elle est bien inférieure ! La marche se situe évidemment, à partir de 2020-2021-2022, et l'augmentation de la contribution n'est pas lissée. C'est-à-dire qu'on engage la collectivité sur un projet à 4 milliards d'euros, dont 2,1, voire beaucoup plus, sur la troisième ligne de métro, mais on laisse la facture aux successeurs. Et là, il y a un risque financier extrêmement important. Il y a des recettes, selon nous, surestimées, notamment la recette du versement transport, qui est extrêmement optimiste avec une évolution de 2,5 % par an. Si cette recette n'est pas effective, il y aura une contribution encore plus importante pour les collectivités. C'est une obligation, le projet nous y engagera. Certaines dépenses sont largement sous-estimées dans

le projet et son montage financier. Je le redis, il existe un risque financier qui pèse sur le projet consistant à réaliser la troisième ligne de métro à 40 % en aérien. Certes, cela induit une facture relativement faible au kilomètre mais 40 % du projet de troisième ligne de métro en aérien, qu'est-ce que cela veut dire en termes d'insertion urbaine ? On aura l'occasion d'avoir ces discussions, on les a amorcées dans le débat public. Mais d'ores et déjà, je veux souligner le risque financier si, au moment de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs nous disent : « Ce n'est pas possible d'avoir des nuisances d'une telle ampleur pour les riverains, il faut revoir le projet avec du souterrain ». Ça s'est vu sur d'autres projets et cela induit un coût du projet qui augmente significativement.

Enfin, Monsieur BRIAND, le 17 octobre, vous nous avez présenté un document sur les évolutions financières 2016-2030 du SMTC dans lequel, page 19, figure un tableau. Dans ce document, je constate que, pour le boulevard urbain nord (BUN), par exemple, la contribution pour le SMTC n'est que de 11 millions d'euros, et qu'elle semble s'arrêter en 2019. C'est-à-dire que le projet de poursuite du BUN dans ce document me semble largement sous-estimé, ou alors abandonné. Je vois qu'il n'y a pas de crédits pour le prolongement de la ligne B, projet pourtant inscrit dans le plan Mobilité. Je ne le retrouve pas dans le document qui nous a été présenté. Il n'y a pas non plus d'acquisition pour augmenter la capacité de la ligne A au-delà des 20 %. C'est-à-dire que nous réalisons des travaux pour l'augmentation de la capacité de la ligne A, nous achetons des rames pour augmenter cette capacité à hauteur de plus 20 %. Pas de réserve avant 2030 pour un plus 50 % ! Pour la ligne B, il n'est pas prévu non plus d'augmenter sa capacité à l'horizon 2030. Mais plus étonnant, et là-dessus j'espère que vous produirez des documents pour m'expliquer que j'ai mal compris, je ne vois pas de provision pour l'acquisition des rames pour la troisième ligne de métro. Il y a 378 millions d'euros qui sont provisionnés pour « matériels roulants bus » mais aucune ligne de crédits d'un tel niveau pour les 28 kilomètres de la troisième ligne de métro. Oui, ce sont des éléments importants, si ces éléments ne sont pas respectés, il y a un risque financier qui doit être évalué pour la collectivité. Pour notre part, le séminaire budgétaire qui a commencé le 17 octobre n'est pas terminé. Les risques financiers sont gigantesques sur ce projet et ils risquent d'être reportés sur nos successeurs. En conclusion sur le débat d'orientations budgétaires, ce qui est important pour nous, c'est évidemment la capacité budgétaire de la collectivité, mais c'est surtout le projet politique que l'on met en face. La capacité budgétaire de la collectivité, elle est limitée, 240 millions d'euros, pourquoi pas ? On demande des efforts aux Toulousains pour l'atteindre, pourquoi pas ? Mais avec un projet qui soit réellement en adéquation avec leurs besoins, et en adéquation avec la nécessité d'aménager le territoire pour les années futures.

M. COHEN

Le débat d'orientations budgétaires est un débat extrêmement intéressant mais assez compliqué. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de monde qui nous écoute encore, mais je suis quand même toujours extrêmement intéressé par le talent oratoire de Sacha BRIAND. Il a vraiment une grande capacité, dans le même discours ou avec le temps, à dire des choses extrêmement différentes et même parfois contradictoires. Depuis deux ans et demi, on a entendu des choses, sur la dette, extrêmement dures. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ça devient non seulement la variable d'ajustement, mais si je retiens ce qui a été dit lors du séminaire sur la troisième ligne de métro, la seule façon de pouvoir financer la troisième ligne de métro. Je dirais la même chose sur l'épargne. Qu'est-ce que nous n'avons pas entendu en début de mandat concernant une épargne qui était relativement serrée. Aujourd'hui, on entend justifier le fait de grignoter l'épargne. On nous dit que ce n'est pas une caisse où l'on met du stock mais plutôt qu'elle doit représenter une capacité à investir quand on a des projets, parce qu'il faut réellement investir. Je dirais la même chose aussi sur les ressources humaines. Il y a deux ans, il fallait absolument être draconien dans la réduction des dépenses de personnel. Un discours qui n'a d'ailleurs jamais tellement payé. On vantait le non-remplacement des départs en retraite, mais aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a certains services qui ont besoin de ressources supplémentaires. Le discours anti-

fonctionnaire qui est porté par vos leaders dans le cadre des primaires organisées par Les Républicains montre bien, à un moment où la puissance publique doit jouer un rôle important et surtout en période de crise, la nécessité d'un renforcement des ressources humaines dans la Fonction publique. Il ne suffit pas de dire qu'elles sont de très grande qualité, il faut aussi leur donner les moyens de fonctionner. On voit bien que dans le cadre du débat budgétaire, au fur et à mesure du temps, vous revenez sur des visions des choses plus normalisées, et j'entends moins des discours extrêmement durs, presque assassins, vis-à-vis de nous et de ce que nous avons fait pendant les six ans passés. D'un côté, cela me reconforte car cela veut dire que nous n'étions pas obligatoirement dans le faux. Mais il y a des choses quand même, et Claude RAYNAL l'a dit, que je ne peux pas m'empêcher de pointer. Qu'est-ce qu'on a entendu quand nous avons augmenté de 1 % la CFE ? C'était « *une arme anti-économique* ». On était « complètement à rebrousse poil de tout ce qui était nécessaire pour arriver à faire que le monde économique puisse s'épanouir et gagner des marges de manœuvre ». Aujourd'hui, la CFE augmente de 9 % mais nous avons moins d'écho de la part du monde économique. C'est dommage, parce qu'ils auraient de quoi vous interpeller. Un autre point sur lequel vos deux premières années de mandat étaient extrêmement dures concernait la baisse de la DGF mise en œuvre par le gouvernement. De ce point de vue-là, en ce qui me concerne, j'ai toujours considéré que c'était une erreur politique de proposer qu'une grosse partie de la diminution de la dette publique nationale, par ailleurs nécessaire, se fasse par la diminution de la dotation de fonctionnement. Cet angle d'attaque est moins net aujourd'hui parce que vous entendez les arguments échangés dans les débats des primaires de vos candidats. Et pour réduire la dette publique, les montants de baisse de dotations envisagés seraient presque doublés par rapport à ce qu'a fait le gouvernement HOLLANDE. Vous savez très bien que la réduction du déficit ne pourra pas se faire sans une diminution très importante des dotations auprès des collectivités territoriales. Donc tout cela montre que même un talent oratoire, que je vous reconnais, ne peut masquer un certain « blabla » incantatoire.

Je rebondis sur ce que vous avez évoqué concernant l'aéroport. Le problème n'est pas de savoir s'il fallait récupérer 800 000 euros ou pas. Je pense personnellement que c'est une faute politique. J'en profite pour rappeler à Bernard KELLER la réalité. Il y a beaucoup de choses qui se sont jouées sur ce sujet, entre 2008 et 2014. La réalité, c'est que les gouvernements FILLON et AYRAULT, puisque je n'ai pas connu le gouvernement VALLS, en tant que maire et président de la Métropole, ces deux gouvernements donc ont tenté de mettre en œuvre une loi, contre laquelle j'ai voté en tant que député socialiste à l'époque. Je peux vous dire qu'en tant que maire et président, j'étais aux côtés d'un certain nombre d'élus de collectivités territoriales qui, je pense, continuent à défendre cette même logique contre la privatisation des aéroports. La récupération des bénéfices, c'est un comportement logique, normal, dans le cadre d'une privatisation. Le problème, c'est qu'il faudrait faire comprendre à Casil que même s'il y a eu une faute politique des gouvernements successifs, et en particulier de celui que j'ai soutenu quand il est arrivé au pouvoir, il a dans les mains quelque chose qui n'est pas une entreprise capitaliste. C'est un véritable équipement stratégique, un véritable équipement de service public et d'aménagement du territoire. Il faut le leur faire comprendre. Ce matin, quelqu'un a rappelé qu'à Nice et à Lyon, on avait des entreprises qui avaient au moins une culture et une compétence liées à l'aéroport. Là en l'occurrence, on doit leur rappeler, et c'est le rôle des collectivités territoriales et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse de le faire. De 2008 à 2014, pour compléter le principe de réalité, nous nous y sommes opposés et nous avons réussi à l'empêcher. Ce matin, le Président a indiqué qu'il n'y a pas très longtemps, il avait invité Jean-Michel BAYLET pour discuter des relations entre État et Métropole. Le ministre lui a dit, au moins trois ou quatre fois, qu'il attendait des propositions de la part des métropoles pour aller jusqu'à l'aboutissement de la loi qui a été votée, et qu'évidemment j'ai largement soutenue. Ce matin, nous avons appris des choses intéressantes. J'avais toujours l'impression que la plupart des présidents de métropole étaient contre l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct. Vous nous avez appris que, sur les 14 métropoles actuelles,

il y en avait dix qui étaient pour et quatre qui étaient contre. Eh bien sachant cela, Monsieur le Président de France urbaine, il faut agir vis-à-vis de quelque chose que l'on attend depuis 20 ans, c'est vital ! Ça fait 20 ans qu'on attend ! Le premier amendement avait été introduit par Bernard ROMAN dans la loi Chevènement concernant l'élection au suffrage universel des conseillers d'intercommunalités, en particulier des intercommunalités importantes. Je peux vous dire que nous avons contre nous, et pas simplement à droite mais y compris au parti socialiste, une majorité de gens qui s'y opposent. L'avantage de la loi Maptam, c'est qu'on avait la possibilité de déconnecter la Métropole et les autres intercommunalités et de faire avancer plus rapidement les métropoles. Donc, ne tardez pas ! Pour la sincérité du discours, comment peut-on dire à des citoyens : « On n'est pas élus au suffrage universel mais on aimerait bien l'être ». Écoutez, chiche, faites un projet de loi, je pense qu'il y aurait la possibilité de le faire assez rapidement ! Les rapports, ils se font rapidement. Ils peuvent même se faire en annexe de la loi pour que d'ici décembre, vous ayez la possibilité d'avoir enfin une véritable fondation démocratique de nos instances, en particulier des métropoles avec l'élection au suffrage universel.

M. PÉRÉ

Rapidement, je voudrais d'abord remercier pour la qualité de la présentation du DOB et son caractère complet. Revenir aussi sur la PPIM marquée par ce passage de 1 milliard 457 millions à 1 milliard 780 millions, soit une croissance de 323 millions. Peut-être que je me trompe, que ma mémoire fait défaut, mais il me semble que l'enveloppe de 300 millions d'euros que nous avons calculée pour l'axe 7, c'était ce qu'on pouvait prendre pour compléter la politique d'investissement dans une globalité acceptable, c'est-à-dire notamment avec les emprunts à réaliser au cours de cette mandature. Donc ces 300 millions d'euros me semblent avoir été définis comme étant une variable d'ajustement. Or, cette variable d'ajustement explose et passe de 300 millions d'euros à 546 millions d'euros. J'y vois réellement une faiblesse dans la présentation sur cette PPIM. Quand même, j'ai entendu les chiffres présentés par Sacha BRIAND. Je ne vais pas les reprendre. J'ai entendu la DUP sur la LGV, j'ai entendu le Pex à 360 millions, TESO... S'il y a six ans de programmation dans cette PPIM, de 2014 à 2019, jusqu'en 2020 si l'on commence à augmenter en 2015, il me semble que la visibilité fait défaut. Contrairement aux programmations qui ont cours dans nos petites communes, la visibilité de la PPIM n'y est pas. Nous on pilote, dans des rapports 200 fois moins élevés que celui de la Métropole, mais on connaît à peu près ce qu'on sera capables de faire d'ici deux, trois ans. Je suis quand même étonné que cette PPIM passe de 300 à 526 millions, sans précision et sans une liste de projets adossée. Donc, comme cela a déjà été dit par Claude RAYNAL, je souhaiterais que, d'ici le budget primitif, on ait une vision plus précise sur ce changement de PPIM qui est considérable et qui à mon avis n'est pas acceptable.

Enfin, on parle d'effet cloche, mais là pour l'instant on est en train de monter. Nous serons à 410 millions d'euros l'année prochaine. Or pour aller jusqu'au bout de l'ensemble des projets, il faudrait continuer à monter pour arriver à 1,7 milliard. Mais j'ai bien compris qu'on n'y arrivera pas. Par contre, et pour me concentrer sur le nord-est toulousain, je reprends ce qui a été dit par Régis GODEC. Il me semble très important pour les communes du nord-est toulousain que le projet de BUN soit revisité et fasse partie d'une révision de la PPIM parce que c'est un projet extrêmement important. Nous sommes très inquiets, nous sommes quelques maires à être très inquiets sur la réalisation de ce projet ainsi que celui concernant la route de Lavaur. Et puis, s'il y a des marges de manœuvre, pourquoi pas, pour l'ensemble des communes qui sont présentes ici, après être passé par une diète de moins 20 % sur l'enveloppe de voirie, pourquoi ne pas revenir à 100 %, l'enveloppe initiale ?

M. BRIAND

Je vais essayer de répondre de manière succincte sans revenir sur le débat sur l'aéroport parce que je crois qu'il y a déjà eu beaucoup d'explications. Je note simplement que certains demandent à ce que l'on baisse la fiscalité, mais naturellement ne disent pas, dans une logique de budget équilibré, comment on fait pour baisser la fiscalité et notamment quelles dépenses on supprime, puisqu'ils sont opposés à la baisse des dépenses de fonctionnement. Ils critiquent déjà celles que nous réalisons mais, sur le programme d'investissements, il n'y a pas un mot pour proposer la suppression de tel ou tel projet ! Chacun est dans son rôle, je le comprends, je le respecte. Simplement, il s'agit là d'une posture qui n'est accompagnée d'aucune explication crédible. J'ai bien compris également que ce rapport d'orientations budgétaires, et notamment les informations sur la PPIM, génèrent un certain étonnement. Je remercie ceux qui ont félicité les services du travail réalisé sur la qualité du rapport d'orientations budgétaires qu'on a essayé d'améliorer, qu'on essaie d'améliorer, qu'on essaiera d'améliorer encore. Mais féliciter les services, c'est bien, lire le document, c'est mieux ! Pardonnez-moi, mais il y a trois paragraphes, page 20, sur la présentation de cette PPIM et de cette valeur de 1 milliard 800 millions. Je cite : *« Tous les projets inscrits dans le cadre de la programmation n'ont pas le même statut. Certains sont au stade d'étude, d'autres de travaux, et sont déjà traduits dans le cadre budgétaire, c'est le cas du Parc des expositions. D'autres sont toujours au stade la négociation ou de l'évaluation et les enveloppes proposées sont des estimations dont à ce jour on ne connaît ni le phasage ni les montants définitifs. Mais dans un souci d'exhaustivité et de transparence, ils ont été intégrés dans ce document pluriannuel pour en permettre une vision complète »*. Je comprends bien que ceux-là mêmes qui reconnaissent la qualité des informations, le cas échéant demandent mieux encore, ceux-là même mais qui, au mandat passé, se contentaient de bien moins, voudraient qu'on soit en permanence dans une phase de production. Dans ce débat d'orientations budgétaires, et à partir des discussions qu'on a eues dans les commissions budgétaires, nous avons essayé de retracer au mieux les perspectives potentielles d'évolutions éventuelles de ce que peut être notre programmation pluriannuelle. Pardon pour la périphrase ! Mais nous sommes dans un environnement mouvant et quand nous avons adopté la PPI, chacun le sait, pour les grands projets, que ce soit la LGV ou le Pex, nous étions dans le flou total. Par la suite, des arbitrages ont été rendus, et Claude RAYNAL, qui conteste l'enveloppe des grands projets, sauf erreur de ma part a voté pour le Pex. Dans ce cas, comment peut-il ne pas approuver les conséquences de ce vote ? Je dis simplement qu'il faut abonder et faire évoluer cette réflexion. Le statut des informations que l'on donne dans un débat d'orientations budgétaires, c'est d'essayer de faire un peu mieux que ce qu'on a pu faire jusqu'à présent, c'est-à-dire donner des informations qui ne sont pas encore des décisions à proprement parler. D'ailleurs, c'est le meilleur endroit pour le faire parce que le DOB ne donne pas lieu à vote. Il ne s'agit pas de voter mais, dans un souci de transparence et d'exhaustivité, de donner les informations. Cela soulève évidemment des questions et, comme je l'ai dit tout à l'heure, des arbitrages devront être rendus. Il y a un travail qui doit être fait à l'intérieur de chaque axe, et les commissions doivent naturellement jouer leur rôle, en premier lieu la Commission Prospective. Il s'agit en effet d'affiner la programmation, de proposer des arbitrages qui le cas échéant amèneront à supprimer, adapter, modifier ou remplacer certaines choses, parce qu'aujourd'hui il y a peut-être des priorités différentes, comme l'évoquait Régis GODEC. Donc prenons ces informations pour ce qu'elles sont. J'espère que vous ne nous ferez pas le reproche de donner des informations quand on les a consolidées et de les communiquer pour que ce débat puisse avoir lieu. Et puis, je le rappelle, il faut prendre les choses de manière raisonnable et responsable. Oui, l'ensemble de ces éléments d'information représentent des sommes très importantes, mais je rappelle quand même que plus de 130 millions sont consacrés à la LGV, sans qu'aujourd'hui nous n'ayons la connaissance suffisante et la maîtrise du contexte dans lequel la collectivité va pouvoir intervenir. Pour autant, nous ne pouvons pas ignorer la DUP signée cet été par le ministre. Nous ne pouvons pas vous proposer de débattre des orientations budgétaires de 2017 et des années futures en faisant comme si cela n'existait pas. Chaque jour, nous travaillons concrètement à faire en sorte que ce projet puisse

aboutir et les premières informations ont été données dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. C'était aussi le but du séminaire financier, et je prends note des observations faites par Régis GODEC. Il y a effectivement un certain nombre d'informations sur lesquelles il peut y avoir un travail à affiner. Sur le BUN, il n'est pas question de dire qu'après 2020, c'est fini, non, bien au contraire ! Pour la première fois sur ce projet important, nous avons inscrit des crédits dans la PPI, d'ici à 2020. Nous savons qu'il y a d'autres étapes, d'autres questions à traiter. Vis-à-vis du SMTC par exemple, il faut savoir quelle sera la nature des dépenses qui relèvent de sa compétence à l'intérieur du BUN. Donc le travail doit continuer. Aujourd'hui, on ne sait pas précisément comment cela doit s'organiser et s'orchestrer dans le futur, et le travail porte aussi là-dessus. Mais ça ne veut certainement pas dire qu'il n'y a pas, après 2020, de volonté de poursuivre le BUN, bien au contraire. Ce projet doit progressivement être réalisé dans sa totalité pour accompagner le développement de ce secteur qui est en besoin d'infrastructure de transport.

Sur la question du niveau de recettes issues du versement transport (VT), là par contre je m'inscris en faux. Nous avons travaillé sur des hypothèses qui, évidemment, comme toute hypothèse, valent ce qu'elles valent. Mais pour crédibiliser les perspectives d'évolution du VT, il suffira de rappeler que celles que nous avons inscrites pour les prochaines années, sont inférieures au taux constaté les années précédentes, alors que nous aurions été légitimes à proposer de baser les perspectives d'évolution du VT sur le taux constaté sur les dix dernières années. Simplement, nous avons des incertitudes, et donc nous avons souhaité être raisonnables dans les projections. C'est pourquoi nous avons retenu un taux d'évolution raisonnable et fondé sur le constat des 10 et des 15 dernières années ; nous sommes en deçà. Quant aux dépenses liées au transport, elles ne sont pas sous-estimées parce que nous avons actuellement une négociation sur le contrat de service public de Tisséo qui doit permettre de consolider ces dépenses. Après, je vous rassure, dans le programme de la troisième ligne, les rames, le matériel roulant sont bel et bien prévus. Il n'est pas question de faire rouler des bus sur les voies de la troisième ligne. Il y a des crédits importants : 80 millions pour l'acquisition de rames sur le doublement de la ligne A. Elles permettront d'aller au-delà de 20 % de progression de la fréquentation. Aujourd'hui, nous ne savons pas exactement ce qu'il en sera en termes de rythme d'évolution de cette fréquentation, mais il est bien évident que nous ferons les acquisitions nécessaires au fur et à mesure des besoins, et que naturellement nous accompagnerons ce développement.

Ensuite, la projection de la prospective qui a été faite lors du séminaire tient compte du prolongement de la ligne B. C'est compris dans les équilibres. Le cas échéant, je vous expliquerai pourquoi. C'est une question d'élaboration de la simulation. Le solde net des investissements qui a permis d'effectuer cette prospective tient compte du prolongement de la ligne B ; il n'y a pas de difficulté là-dessus. Il y a peut-être un défaut de présentation, mais je confirme que ce projet intègre les équilibres.

Enfin, sur ce qui a été évoqué quant à notre position sur la dette, il n'y a pas de variation de notre part. Je le dis, la dette c'est un élément qui n'est pas dogmatique chez nous, mais oui, cela peut varier selon la situation des collectivités. Sur la Ville de Toulouse, la dette est un poids, je n'y reviendrai pas car ce n'est pas le débat du Conseil de la Métropole. C'est un poids nouveau ; c'est une charge extrêmement complexe à prendre en compte. Pour la Métropole, qui a une compétence majeure en matière d'investissements, la dette est un élément indispensable à leur financement. Mais point trop n'en faut ! Nous avons une cible avec un stock à 1 milliard d'euros, c'est autour de cela et de cette valeur qu'il faut nous en tenir. Quant à Tisséo, qui n'a pas de recettes propres, la dette est l'élément déterminant de sa capacité d'investissement. Nous n'avons jamais varié là-dessus, puisque la dette du SMTC était de 1,4 milliard quand elle était de zéro à la Ville de Toulouse. C'est une cohérence, collectivité par collectivité, en fonction de la nature même de ces équilibres et de sa stratégie. Voilà ce que l'on peut dire à ce stade. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous essayons d'enrichir ce débat, que les commissions, les délégations vont devoir travailler, que nous avons une trajectoire que nous devons tenir. Nous ne

la tiendrons pas en permanence mais nous devons la tenir au point de départ et au point d'arrivée pour avoir une situation qui permette à la collectivité de mettre en œuvre l'ensemble de ces objectifs.

M. MOUDENC

Je remercie Sacha BRIAND et l'ensemble des orateurs. Nous prenons donc acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, conformément à la loi.

DEL-16-1001 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

DEL-16-0896 - Dotation de solidarité communautaire 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0846 - Remise gracieuse des pénalités de retard liées à la Taxe Locale d'Equipe

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0889 - Commune de Brax : Création de tarifs pour la collecte de déchets verts

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0926 - Actualisation des tarifs du Crématorium et des Pompes funèbres

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. AUJOLAT présente le point inscrit à l'ordre du jour.

La délibération porte sur la mise en place de l'agence d'attractivité. Il est proposé d'instituer l'office du tourisme métropolitain compétent sur le territoire de la métropole. Je vous rappelle que cet office sera géré par la SEM So Toulouse, dans les conditions qui seront fixées par un contrat spécifique. L'organe délibérant de l'office de tourisme sera le conseil d'administration de la SEM So Toulouse, dont la composition sera la suivante : huit représentants de Toulouse Métropole, trois représentants de la CCIT, deux représentants de la Ville de Toulouse et cinq représentants des professions et activités intéressées par le tourisme. Il est à noter par ailleurs qu'à compter de la date de début de fonctionnement de l'office métropolitain, les locaux du Donjon du Capitole et les biens meubles nécessaires à son fonctionnement seront mis à sa disposition, qui sera formalisée par une convention ultérieure.

M. COHEN

Juste un mot avant le vote parce qu'il y a beaucoup de choses que l'on apprend par la presse et je veux quand même vérifier ce qui a été dit. J'ai appris par la presse que vous alliez, ou en tout cas que vous aviez des préconisations pour abandonner la marque So Toulouse.

M. MOUDENC

Ce n'est pas exactement ça...

M. COHEN

Donc j'aurais voulu avoir des précisions, sans polémiquer, sans prendre position même si évidemment j'ai un point de vue sur ce qui a été constitué autour de So Toulouse, pas tellement sur son efficacité au

plan mondial, mais au moins sa capacité à mobiliser tous les acteurs, hôteliers, restaurateurs, mais aussi organisateurs d'événements, qui se sont sentis concernés par l'attractivité et la mobilisation. Pour que ce soit plus officiel, est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots, où vous en êtes et quels sont les chemins vers lesquels vous voulez vous diriger ?

M. MOUDENC

Très bien. Effectivement, la communication a eu lieu d'abord lors du conseil d'administration de So Toulouse et ensuite devant la presse. Qu'en est-il ? Nous avons été destinataires d'une étude que nous avons commanditée au titre de la nouvelle agence d'attractivité, pour mesurer à la fois le taux de notoriété et le taux de compréhension en soi de la marque So Toulouse. L'étude a porté sur la France et sur trois pays qui sont cibles dans nos objectifs de tourisme : l'Espagne, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Cette étude a montré que So Toulouse avait une notoriété faiblissime. Sur la France, très inférieure à 10 % et, dans les trois pays étrangers testés, quasiment zéro. Deuxième problème révélé par cette étude, So Toulouse souffre d'un problème de compréhension, c'est-à-dire que quand on dit aux gens « So Toulouse », les gens ne comprennent pas très bien le « So ». Donc, on est dans une situation que j'aurais préféré éviter, d'une marque qui ne fonctionne pas. Nous avons tenu à préciser, et peut-être l'avez-vous lu dans la presse, que 86 % des marques territoriales rencontrent les mêmes difficultés. En France, et même dans le monde, on a du mal effectivement à faire réussir les marques territoriales. Je n'ai fait que communiquer ce constat. Il n'y a aujourd'hui aucune décision qui est prise, ou qui est même envisagée. Je suis très à l'aise là-dessus, pourquoi ? La question s'était déjà posée bien évidemment mais j'avais fait le choix de maintenir cette marque avec un a priori de ma part, en disant : « Il y a un début de travail, un début de notoriété, il ne faut pas casser cela ». Lorsqu'il s'est agi de créer l'agence d'attractivité, en fusionnant trois structures : l'office de tourisme de la ville de Toulouse, l'agence de développement économique « Invest in Toulouse » et la SEM So Toulouse, il y avait plusieurs cheminements juridiques possibles. Celui en faveur duquel j'avais arbitré et que nous empruntons depuis le mois de février, ça a été la fusion des trois organismes sur la SEM So Toulouse. C'est dire si véritablement, mon idée était de garder la marque, et d'essayer de capitaliser sur cette marque. Aujourd'hui, on a ce constat. Puisque j'ai pris connaissance de ce constat il y a très peu de temps, je me suis refusé à déterminer une attitude ou une ligne de conduite. Ce que je souhaite, c'est que tout le monde y réfléchisse, en particulier les acteurs du tourisme à qui j'ai communiqué les résultats chiffrés, les membres du conseil d'administration de So Toulouse, pour voir ce que l'on fait. Il y a plusieurs solutions en vérité. Première solution, on garde « So Toulouse » et, à ce moment-là, il faut mettre en œuvre un plan de communication, parce que ça ne sert à rien de garder cette marque si elle reste en l'état. Il faut que derrière, il y ait tout un plan de communication, d'explication, de promotion. Deuxième solution, on choisit une autre marque. Dans ce cas, il faut de toute façon la faire vivre et cela appelle également un plan de communication et de promotion. Après, il y a la troisième solution que l'on ne peut pas balayer comme ça, d'un revers de main. En constatant l'échec de la plupart des marques territoriales, on pourrait concevoir notre stratégie de promotion du territoire, sans marque territoriale pour autant. A ce stade, je suis agnostique, je n'ai pas d'a priori, pas de préférence. Je souhaite simplement qu'on puisse en parler avec des spécialistes des marques. Mais ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'il ne sert à rien d'avoir une marque que l'on ne fait pas vivre. Au fond, j'ai remarqué qu'on la fait vivre surtout ici, en local. « So Toulouse » est plus connue à Toulouse qu'à l'extérieur, ce qui est un paradoxe puisque par définition on est dans une stratégie d'attractivité. Voilà où nous en sommes. Je souhaite qu'on puisse en parler dans la Commission concernée et que l'on puisse arrêter une décision dans les mois qui viennent. Une décision isolée sur l'utilisation de la marque mais qui intégrera le cadre d'une stratégie d'ensemble. Si on a créé une agence d'attractivité, derrière, il doit y avoir toute une stratégie de communication et de promotion du territoire qui n'a jamais été faite dans la durée, par personne. Je suis à l'aise pour le dire, sans esprit polémique aucun, et sans arrière-pensée. Nous avons

cet outil d'attractivité mais, maintenant, il faut qu'on soit capable d'y consacrer les moyens promotionnels, ce qui évidemment n'est pas facile dans le contexte actuel. Je crois que c'est absolument incontournable.

M. COHEN

Merci pour ces explications et si j'ai bien compris, c'est assez ouvert, puisque le débat est lancé. Donc, la première chose, c'est : « Est-ce qu'on peut avoir cette étude ? » Ce sont quand même des résultats assez forts, donc il y a besoin de savoir un peu sur quoi ça s'appuie. Deuxièmement, vous remarquez que cette marque a relativement réussi en local. Je pense que c'était le premier étage de la fusée, c'est-à-dire qu'il est impensable d'avoir une marque d'attractivité, si l'ensemble des citoyens, ou en tout cas les acteurs, ne s'approprient pas cette dynamique-là. Donc, c'est quand même déjà pas mal que la marque ait produit une certaine solidarité des acteurs autour de cette dynamique. Après, vous avez raison, la notion de marque est à apprécier en fonction de son contenu. Quand on parle de ville comme Bordeaux, ils n'ont pas beaucoup d'efforts à faire. C'est le vin de Bordeaux qui fait tout le boulot ! Nous, malheureusement, même si on a Airbus, Airbus ne vend pas Toulouse, il vend plusieurs sites ; il vend un certain nombre de produits qui ne sont pas obligatoirement identifiés et affiliés à Toulouse. Pareil pour le spatial ! Donc en préalable, il y a réellement à construire le contenu de cette attractivité. Si vous nous autorisez à avoir cette étude, ce serait bien que les conseillers métropolitains ou en tout cas les groupes la reçoivent. Merci.

M. MOUDENC

Tout à fait, bien évidemment et cela relève du travail de la Commission Développement économique. Dominique FAURE d'ailleurs était là lorsqu'on a pris connaissance de cette étude et qu'on l'a présentée. Je demande qu'effectivement cela soit inscrit à un prochain ordre du jour de cette commission pour que tous les élus qui ont quelque chose à dire là-dessus puissent le faire. Après, on constate que beaucoup de territoires comme le nôtre, beaucoup de métropoles, ont construit une stratégie de notoriété et d'attractivité sans marque. Il faut aussi regarder tout ça et peut-être demander un benchmarking ? L'autre jour j'en parlais à notre collègue Gérard COLLOMB qui a lancé une marque qui a fait son chemin : OnlyLyon. Évidemment, ils avaient des facilités en termes de vocabulaire. Mais lui-même s'interroge aujourd'hui sur l'utilité de cette marque. Donc le débat est ouvert, on va le mener comme cela.

DEL-16-0842 - Mise en place de l'Agence d'attractivité : institution de l'office de tourisme métropolitain

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, BRIANCON, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE, SERP.)

9- URBANISME ET PROJETS URBAINS

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Il s'agit de plusieurs délibérations qui concernent des PLU. L'approbation de la cinquième modification du PLU de Blagnac. L'approbation de la première modification du PLU de Toulouse. L'adoption de la déclaration de projet concernant le projet d'extension du pôle logistique à vocation aéronautique du Barquil à Cornebarrieu. Et l'instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée autour du projet TESO. Vous le savez, c'est un grand projet qui va nécessiter des moyens financiers importants.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité instaurer cette taxe d'aménagement majorée pour que les opérations réalisées à proximité de ce territoire puissent participer à ces équipements futurs.

Mme CROQUETTE

Sur la 9.2, nous ne voterons pas cette délibération qui concerne l'approbation de la première modification du PLU de Toulouse. Je ré-indique ici pour en informer mes collègues élus, tel que je l'ai indiqué lors du Conseil municipal, que cette première modification ne respecte pas certaines zones, notamment des zones où des nuisances sont très présentes et où les habitants se plaignent. Les enquêtes publiques ont eu lieu avant qu'ils ne puissent manifester leur réticence. Donc, notamment pour cette question-là, nous n'approuvons pas cette délibération.

M. COHEN

Concernant le PLU de Toulouse, on va éviter de reprendre le débat que nous avons eu déjà au sein du Conseil municipal, mais il me semble quand même qu'il y a trois sujets qui concernent la métropole : le volet économique, le plan Garonne et le débat que l'on va mener sur le PLUi-H. Cela me semble important puisque déjà, dans la modification du PLU, vous amenez un concept nouveau, celui d'*intensité maîtrisée*.

Hier, on a eu un débat extrêmement intéressant avec Dominique FAURE concernant le plan stratégique de l'économie. Manifestement, le volontarisme est à l'oeuvre à travers nos ambitions, mais aussi à travers la notion d'offre foncière. Donc je suis très surpris que, malgré la réserve du commissaire enquêteur, les terrains de Freescale soient désormais placés dans une vocation de mixité. L'argument qui a été avancé, c'est que les actionnaires de Freescale veulent du cash. Ils veulent donc vendre leur terrain mais, aujourd'hui, c'est peut-être plus compliqué de vendre du terrain à vocation économique que pour faire de l'urbanisation. C'est un débat de fond : faut-il vendre des terrains parce qu'un propriétaire de terrain le souhaite et faire modifier le PLU en conséquence ? Vous aviez reculé sur le terrain de la société Bergerat Monnoyeur. Mais sur Freescale, au-delà de ce souhait de vente exprimé par le propriétaire, ça gêne les comités de quartiers et les habitants de Saint-Simon vous le font savoir. Aujourd'hui, il y a un débat, il a été ouvert lors de la Commission Urbanisme : faut-il donner une vocation mixte à toutes les zones économiques ? Comme le dit Madame LAIGNEAU, faut-il abandonner cette notion d'identification de zone économique, en particulier avec des opérations visibles comme Toulouse Montaudran Aerospace autour du pôle de compétitivité, l'Oncopole autour du cancer et même plus largement autour de la santé ? A contre-courant de la proposition de schéma économique pour les grands projets, faut-il abandonner les visibilité économiques et les ambitions liées à nos filières ? Je pense que ce lieu d'implantation de Freescale, au sud-ouest de Toulouse, a bien marché. Enfin, il a mieux marché que le Mirail en termes de fonctionnalités, même si l'installation de l'entreprise a aussi servi le Mirail. Toujours est-il que ça a quand même eu des évolutions sur lesquelles on peut se poser des questions. Par contre, la zone économique a connu des rebondissements. Aujourd'hui, je trouve dommage d'abandonner le maintien de cette vocation économique, sans tenir compte de la réserve du commissaire enquêteur, ce qui me gêne.

Le deuxième sujet, c'est le plan Garonne, un projet d'agglomération et donc de la Métropole. Il y a différentes séquences du plan Garonne, mais un site qui est quand même le point phare du projet, c'est l'île du Ramier. Sur le devenir de l'île du Ramier, nous avons eu un débat extrêmement intéressant au Conseil municipal et Gisèle VERNIOL l'avait largement développé la dernière fois. Les riverains attendent beaucoup de votre conclusion parce que vous vous êtes engagé, Monsieur le maire, Monsieur le Président. Vous avez affiché le souhait qu'à cet endroit, il y ait une activité économique, voire même de restauration, mais avec la préservation de la tranquillité. Donc aujourd'hui, les riverains sont en attente. Peut-être est-ce un problème d'impatience et de délai par rapport à la réponse ? Ils sont en attente d'un véritable travail avec vous ou vos représentants. Ils attendent des réponses précises. Vous

le savez et vous l'avez même dit, il y a des éléments physiques qui accentuent la nuisance sonore et amènent de réelles dépressions, des situations psychologiques véritablement inadmissibles. Le devenir de l'île, je suis le premier à en parler, est important car c'est vrai que c'est un endroit sur lequel on peut phosphorer à l'infini, c'est quelque chose d'extraordinaire, une pépite pour les 10 ou 15 ans qui viennent, mais à condition que cela ne se retourne pas contre les gens qui ont la chance ou le malheur d'habiter en face. Donc, ils attendent que ce que vous avez promis soit mis en œuvre, très vite, et qu'ils puissent enfin dormir tranquille. C'est évidemment en rapport avec ce qu'ils ont subi cet été.

Enfin, le dernier point, mais que nous reprenons dans le débat sur le PLUi-H, c'est la notion de *densité mesurée*. Je relèverais des projets qui sont quand même assez contradictoires par rapport à cette volonté affichée, des endroits qui ont fait l'objet de sursis à statuer. J'ai toujours été favorable à ces mesures sur les secteurs situés autour des ZAC, parce qu'il y a effectivement des effets d'aubaines de ZAC qui poussent certains promoteurs à intensifier autour en profitant des équipements de la ZAC. Je trouve cela inadmissible et, dans ce cas, prendre des mesures d'interdiction est une bonne chose. Mais quand ces sursis à statuer sont dans des endroits où finalement, on a l'impression qu'il s'agit surtout de faire plaisir aux habitants, cela mérite peut-être débat. Ensuite, toujours sur la question de la densité, nous avons appris des choses importantes lors du séminaire, qui était extrêmement intéressant. Il est d'ailleurs dommage qu'on n'ait pas été plus loin sur certains sujets. J'ai appris qu'il y aurait 150 000 habitants dans le corridor de la troisième ligne de métro. Je n'ose pas penser que cette densité sera concentrée sur la partie Labège ou sur la partie Colomiers. Comme 90 ou 95 % de la troisième ligne est sur Toulouse, je pense que les 150 000 habitants vont être là. Si je reprends l'évolution de ce PLU, cela nous amène à subir beaucoup, beaucoup de projets urbains dans le nord. Je pense que vous allez donc avoir l'obligation d'expliquer comment vous allez densifier dans le corridor situé de la gare jusqu'à Labège, en sachant qu'il y a aussi des zones économiques à prendre en compte, et certains où il y a déjà du logement. Donc, je l'ai déjà dit, la notion d'intensité modérée ou mesurée, c'est quelque chose qu'il faudra préciser noir sur blanc, en lien avec le nouveau PDU. Celui en cours, vous l'avez suffisamment contesté en disant que c'est le nôtre, mais avec celui que vous allez ouvrir et sur lequel nous participeront activement, notamment parce qu'il est maintenant intercommunal et représente donc un double enjeu.

M. GODEC

Quelques éléments pour argumenter notre vote contre ce PLU. Effectivement, nous n'approuverons pas cette modification que vous proposez. Nous nous réjouissons cependant sur un point. Demain, dès que cette délibération sera applicable, car j'imagine que vous aurez la majorité sur ce vote, vous aurez à porter la responsabilité des permis de construire qui sont délivrés. Parce que jusqu'ici, depuis quelques années, on entend dire : « Ecoutez, je voudrais bien ne pas délivrer ce permis de construire mais c'est le PLU de mon prédécesseur qui m'oblige à autoriser cette constructibilité ici ». Eh bien, à partir de demain ce sera effectivement le PLU que vous aurez voté qui portera le droit à construire sur la collectivité, sur la ville de Toulouse. Dans ce document, il y a un certain nombre d'éléments que nous désapprouvons. Je vais les passer très rapidement parce que nous avons pu en faire part au sein du Conseil municipal de Toulouse. C'est d'abord la modification du seuil de servitude de mixité sociale. Selon nous, avec ce PLU, il y aura moins de logement social dans le centre-ville de Toulouse, en tout cas il y aura moins d'obligations pour les opérateurs. Ce sont ensuite les évolutions pour les normes de stationnement. Vous baissez les normes de stationnement pour les obligations sur les deux roues non motorisées, et vous augmentez l'obligation de construire les stationnements pour les véhicules motorisés et les voitures. Nous considérons que plus de voitures et moins de vélos, c'est vraiment aller dans le mauvais sens pour le développement durable.

Le concept de densité modérée ? C'est un concept qui semble séduisant mais au fil du temps, on voit qu'il sert un petit peu à tout et à n'importe quoi et à argumenter qu'au fil des projets, on peut ici aug-

menter ou diminuer. Dans ce PLU, il n'y a pas de diminution forte de la constructibilité. Vous approuvez la nécessité d'augmenter la densité de la ville de Toulouse dans les années qui viennent. Dans le PLUi-H cependant, il faudra l'augmenter beaucoup plus, car 150 000 habitants supplémentaires dans le corridor d'étude de la troisième ligne de métro, ça veut dire beaucoup plus que ce qu'il y a actuellement dans les ZAC, notamment au niveau de TESO, mais cela implique aussi une augmentation très forte dans le diffus. On aura ce débat dans quelque temps, dans quelques semaines, au niveau du PLUi-H. Mais surtout, ce que nous désapprouvons en vérité, dans la modification de ce PLU, c'est cette approche au cas par cas. On a l'impression qu'il y a deux poids deux mesures, en fonction du sujet et du terrain. Quand il y a des intérêts financiers en jeu, on peut augmenter la constructibilité, on peut l'augmenter largement et on peut accepter la modification dans le PLU. Par exemple, quand on parle du terrain de l'ex-Freescale, au niveau de Saint-Simon, le long du boulevard Eisenhower, vous autorisez la construction de logements. Vous augmentez significativement la valeur de ce foncier et vous ne tenez pas compte des remarques qui sont faites par les riverains et des recommandations qui sont faites sur ce sujet par le Commissaire enquêteur. Vous argumentez non pas avec un point de vue urbain, non pas avec quelque chose qui concerne le développement des territoires, mais avec la logique du propriétaire foncier qui est une logique budgétaire en disant : « Vous savez, Freescale, c'est compliqué ; il faut maintenir les 500 emplois ; il faut absolument modifier le PLU, il faut valoriser ce foncier ». Enfin, quand même, on ne peut pas faire de telles modifications urbaines avec des arguments qui recouvrent les problématiques des propriétaires de foncier ! La situation des comptes de Freescale, je ne la connais pas de près, mais en tout cas, ça ne concerne pas le PLU. Ce que je sais par contre, c'est que Freescale a été vendue, il y a un certain temps déjà, pour une valeur conséquente de 12 milliards d'euros à un groupe qui s'appelait NXP. On a appris il y a quelques semaines, que ce groupe avait lui-même revendu Freescale, rachetée par un autre groupe qui s'appelle Qualcomm, groupe coté en bourse à plus de 100 milliards de dollars. Excusez-moi, mais argumenter à partir des problématiques budgétaires de ces groupes pour modifier la constructibilité du site, cela ne nous semble pas judicieux. D'autant plus que c'est un site à enjeu, qui se situe le long du boulevard Eisenhower, un site sur lequel nous avons des projets, vous avez des projets. Tantôt on parle de boulevard urbain multi-modal ; tantôt on parle de prolonger la rocade arc-en-ciel ; dans certains rêves, on parle même de prolonger l'aérotram. Eh bien, pour tout cela, il faut du foncier, il faut préserver l'avenir ! Autoriser la construction de logements sur ce site-là ne nous semble donc pas judicieux. J'ajoute, toujours sur ce dossier, qu'on est en bordure du Grand Projet de Ville, qu'il y a un sursis à statuer sur les permis de construire, et qu'il y a un certain nombre de mesures fiscales qui seront prises au bénéfice de l'institut, propriétaire des fonciers. Selon nous, cela aurait mérité que cette modification soit ajournée. Vous avez inscrit d'autres modifications à l'ordre du jour, en suivant la pression sans doute des propriétaires de foncier. Par exemple, le site des Amidonniers, propriété de Voies Navigables de France, a été inscrit dans le PLU sans que l'Adjointe à l'urbanisme en soit informée. Elle nous en a fait l'aveu lors du dernier Conseil municipal, *à l'insu de votre plein gré*, comme Richard VIRENQUE. Heureusement sur ce point-là, vous suivez la réserve des commissaires enquêteurs puisque vous ajoutez la modification de ce projet, à l'échelle du PLUi-H. Eh bien, nous serons attentifs sur l'évolution de la constructibilité. Et soyez assuré de la présence des élus Écologistes dans les réunions de concertation pour qu'il y ait un projet urbain cohérent, avec une vision d'ensemble notamment au niveau du bassin des Ponts-Jumeaux.

A contrario, parfois, vous n'êtes pas du tout sensible aux groupes de pression qui se mobilisent pour vous faire connaître leurs problématiques. Là je pense, effectivement, aux riverains de la rue de la Digue, qui ont été impactés pendant trois mois par une autorisation provisoire d'établissement de restauration qui s'appelle La Centrale, et pour lesquels, vous le reconnaîtrez, les engagements qui avaient été pris par le restaurateur et par la collectivité qui a autorisé cette exploitation provisoire, n'ont pas été tenus. De fait, les nuisances ont été beaucoup plus importantes que vous-même l'aviez estimé. Vous

l'avez confirmé au Conseil municipal. Comprenez que la confiance de ces riverains ne soit plus au rendez-vous et qu'aujourd'hui ils s'opposent, et nous relayons leur position, à une modification du PLU de telle manière qu'une exploitation pérenne puisse s'installer sur ce site alors que la garantie de non-nuisance sonore n'est pas établie. Voilà quelques raisons qui font qu'on ne votera pas ce PLU. Nous y notons une logique, une politique urbaine incohérente et plusieurs anomalies qui vont plutôt dans le sens des promoteurs et des propriétaires de foncier.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, simplement pour dire que je partage, à titre personnel, un certain nombre de remarques sur ce qui a été dit par mes amis, ainsi que par le groupe Écologiste. Sur les questions de cohérence urbanisme-transport en particulier, il me semble que la modification concernée n'est pas tout à fait en adéquation avec la réalisation de la troisième ligne. Donc à titre personnel, et en tant que président du groupe Socialiste, je m'abstiendrai sur cette délibération. Simplement, il n'est pas de tradition vous le savez, en tout cas tant qu'on n'a pas un PLUi-H qu'on vote ensemble, que les communes membres portent une appréciation sur un travail entre la Métropole et une autre commune. Les élus représentant les autres communes de l'agglomération voteront donc cette modification.

M. MOUDENC

Je demande à Mme LAIGNEAU de répondre à ceux qui connaissent parfaitement les réponses mais qui aiment qu'on les répète. On va donc faire de la répétition.

Mme LAIGNEAU

Je vais toutefois essayer de regrouper les réponses, si vous le permettez, non pas par mépris à l'égard des uns et des autres mais je crois que je vais répondre globalement à tout le monde de manière à être assez cohérente.

Vous avez d'abord présenté ce PLU comme étant une modification qui introduisait notre projet politique, en indiquant que ce PLU modifié devenait le nôtre. Vous savez qu'il n'en est rien puisque c'est une modification qui doit se faire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est un document que vous avez rédigé. Donc la modification du PLU était très encadrée, si bien que nous n'avons pu modifier qu'à la marge ce que nous souhaitions modifier. Nous avons fait ce que nous avons pu dans un cadre très contraint. C'est donc le PLU modifié. C'est vrai qu'il en va autrement du PLUi-H qui effectivement est un projet urbain dont nous débattons et qui sera le projet de la métropole. Ceci étant dit, les modifications sont des modifications marginales, qui doivent tenir compte de l'évolution rencontrée sur le territoire. Au titre des évolutions dont on peut se réjouir, il y a l'attractivité de Toulouse qui fait que, compte tenu de l'accroissement de la population, nous devons, nous avons dû accepter des logements supplémentaires dans des proportions qui sont excessivement importantes. Et Monsieur COHEN, vous vous en souvenez, puisque j'ai eu l'occasion de le rappeler, il y a une année où nous avons produit 6 000 logements. Vous imaginez bien que ces logements, il a fallu les mettre quelque part ! Il se trouve qu'il y a des quartiers qui ont été particulièrement desservis en logements, puisque le PLU le permettait. Vous savez également, Monsieur COHEN, que les services, écoles et tout ce qui était desserte et accueil de ces populations n'ont pas suivi dans des conditions normales pour garantir une qualité de vie à laquelle elles peuvent prétendre. Ces réalisations n'ont pas pu se faire. Et nous avons donc voulu stopper l'urbanisation dans ces secteurs, sans forcément en diminuer la densité. Nous avons essayé de freiner avec les moyens dont nous disposions. J'ai eu l'occasion de l'expliquer : il s'agissait de diminuer un peu l'intensification de certains quartiers qui souffraient de manque d'équipements, parce qu'il n'y avait pas d'école, pour parler clair. Et nous en avons profité pour introduire des règles qui préservaient les cœurs d'îlots, de manière à ce qu'il y ait un peu de verdure sur l'ensemble de ces quartiers. Cela devrait, au contraire, réjouir Monsieur GODEC.

Nous avons pensé aux flots de fraîcheur, et nous nous inscrivons totalement dans ce qui a été évoqué tout à l'heure par Madame TOUTUT-PICARD sur l'aspect développement durable.

Ensuite toujours sur la modification du PLU et les règles de modifications du PLU, quand Monsieur GODEC indique que nous avons baissé la règle concernant le vélo pour augmenter le stationnement des voitures, ça fait sourire. Nous avons 4 % de réservés pour les vélos dans les opérations immobilières, le ministère préconise 3 %. Nous sommes revenus à 3 %. Je peux donc vous assurer que cela reste important et, lorsque nous allons voir certaines opérations immobilières, nous nous rendons compte que les locaux vélos sont toujours vides. Tant mieux si un jour ils sont pleins, mais pour l'instant ces locaux vélos, imposés, sont vides. Il ne s'agit cependant pas d'un système de vases communicants. Nous n'avons pas diminué d'un côté pour augmenter de l'autre. Et reconnaissez que, dans les quartiers, la diminution des voitures ne se décrète pas. On peut tous rêver qu'il y aura moins de voitures dans les rues, mais il y a toujours autant de voitures dans les rues. Pendant cinq ans, vous avez plaidé qu'il fallait diminuer le nombre de voitures dans la ville, vous avez tout fait pour faire en sorte qu'il y ait moins de stationnement pour les véhicules, mais il y a toujours autant de voitures dans la ville ! On peut le regretter mais on est obligé de gérer ce phénomène. Pour aller sur le terrain et pour rencontrer énormément de riverains, le vrai problème, il n'y en a pas 36, il y a un problème dans tous les quartiers de la ville de Toulouse, ce sont les voitures. Il faut gérer ce problème-là. Donc nous avons souhaité que les opérateurs immobiliers, dans le cadre de la construction d'opérations immobilières, intègrent davantage de places de stationnement dans les opérations, et les bailleurs sociaux également. Lorsque ces parkings de logements sociaux ne sont pas loués, vous le savez, Habitat Toulouse et d'autres louent ces places de stationnement à des prix intéressants. Je crois que c'est plutôt une bonne chose et qu'on devrait tous s'en réjouir.

Vous avez, de façon un peu ironique, parlé de la densité modérée. Il y a même eu un autre terme qui est nouveau, dont j'avais pas entendu parler, l'intensité maîtrisée. Tout ça, ça veut dire la même chose, et vous savez très bien ce que ça veut dire. Ça veut dire que c'est une densité qui doit être adaptée à un contexte. Oui, nous densifierons à proximité des transports structurants ! Oui, nous pourrons intensifier l'habitat en bordure de voirie importante lorsqu'il y a du recul, lorsque le gabarit de la voirie s'y prête, lorsque les espaces, s'il y a des espaces publics, s'y prêtent également. Et de façon opposée, dans les quartiers pavillonnaires, dans les quartiers un peu apaisés, là nous essaierons de faire en sorte que la construction, la densité de construction soit beaucoup plus apaisée pour respecter l'identité de ces quartiers. Cela nécessite de réfléchir à un contexte, réfléchir à un quartier et j'évoquais le fait que nous étions en pleine réflexion sur le territoire de la ville de Toulouse à ce niveau-là. Nous essayons effectivement d'identifier les quartiers que nous devons apaiser parce qu'ils ont une identité, parce qu'ils ne peuvent pas accepter une densification, une intensification. Vous avez fort bien compris mais ça vous amuse sans doute de toujours revenir sur cette densité modérée.

Dans la modification du PLU, jusqu'à présent qu'est-ce qu'on fait ? Vous avez parlé d'humilité au dernier Conseil municipal Monsieur COHEN. Eh bien voilà, il faut être humble, on fait ce qu'on peut ! Actuellement, avec un PLU que l'on n'a pas maîtrisé, avec une croissance qui est celle de Toulouse, à partir du moment où l'on n'a pas les outils, même s'il est vrai que le PLU en est un, si l'on n'a pas tous les outils qui nous permettent d'analyser la situation et de répondre en fonction de la situation donnée, on fait ce qu'on peut. Et nous avons fait ce que l'on a pu dans la modification qui, encore une fois, est très encadrée. Le PLUi-H, ce sera une autre question.

Puisqu'on parle de densité, Monsieur COHEN et Monsieur GODEC vous avez évoqué le corridor de troisième ligne parce qu'un chiffre est apparu, 150 000 habitants dans le corridor du métro. Mais c'est une erreur, vous avez dû mal comprendre. A ma connaissance, et je crois que je connais bien les chiffres qui ont été avancés dans différentes réunions, je peux me retourner vers Jean-Michel LATTES, il n'a jamais été question d'un accueil de 150 000 habitants dans le corridor de la troisième ligne de métro. Ce qui a été dit, c'est qu'il y avait, au niveau de la métropole, une croissance de 8 000

habitants par an, au niveau de la métropole, et de 15 000 habitants par an, au niveau de l'aire urbaine. Si on calcule le chiffre sur les dix ans, les 8 000 deviennent 80 000, et les 15 000 deviennent 150 000. Mais il n'a jamais été question du corridor. Sur ces 8 000 habitants supplémentaires tous les ans, bien sûr qu'il va y en avoir sur le fuseau, sur le corridor de la troisième ligne de métro. Et c'est souhaitable puisque c'est un transport très structurant. Bien sûr qu'il y aura de l'accueil de population, mais ce chiffre de 150 000 n'est pas du tout circonscrit à cette zone. C'est une erreur, on manipule tellement de chiffres, il est possible de commettre des erreurs.

Je vais parler du Ramier. Effectivement, nous avons un projet très ambitieux sur l'île du Ramier parce que c'est un poumon vert extraordinaire au cœur de la métropole, avec des espaces de loisirs, des espaces de sport, des espaces de culture, pourquoi pas ? C'est vraiment un lieu de nature avec un projet ambitieux, cela vous a été exprimé par le Président lors des différentes réunions. Ce projet sera présenté, bien évidemment, lorsqu'il sera totalement finalisé. Ce qui vous préoccupe, c'est normal car cela nous préoccupe également et Madame CROQUETTE l'a elle-aussi évoqué, c'est qu'effectivement nous avons souhaité, la modification du PLU l'a permis, autoriser une activité commerciale à l'emplacement de La Centrale. Le PLU dit : il y aura une activité commerciale sur ce lieu de La Centrale. Mais cela ne veut pas dire que l'activité à l'intérieur de La Centrale devra générer n'importe quoi à l'extérieur. Ce n'est pas un bar de nuit, ce n'est pas une boîte de nuit, ça n'est pas un bar musical, ça n'est pas un restaurant musical, c'est une activité commerciale qui sera probablement un restaurant, à l'intérieur de ce bâtiment. Pour ceux qui ne le sauraient pas, il y a eu, non pas du bruit, parce le bruit, en tant que tel a été analysé, contrôlé et les normes ont été respectées, mais un malheureux phénomène de répercussion du bruit par le plan d'eau, de façon excessivement amplifiée et qui a été un traumatisme pour les habitants de la Digue. Je ne sais plus qui a dit que nous nous en préoccupions assez peu, je m'empresse de brandir un courrier que je viens de recevoir, d'un riverain qui a écrit pour demander des explications et qui, après avoir écouté le compte rendu du dernier Conseil municipal, me remercie. Il dit : « Merci pour les propos que vous avez eu ». Il y a des gens honnêtes ! Ne dites donc pas qu'on ne s'est pas préoccupé des riverains parce qu'on ne fait que ça, notamment lors de réunions avec eux. Ce monsieur nous remercie de nous être intéressés à ce problème, alors ne nous dites pas qu'on ne s'y intéresse pas ! Ne dites pas qu'on n'écoute que ceux qui ont de l'argent ! Non, on écoute tout le monde !

Pour en arriver à l'opération Freescale, je n'ai pas dit qu'il fallait que toutes les zones industrielles deviennent des zones mixtes. J'ai dit que la tendance, maintenant, n'était plus à ce type de zonage en vigueur dans les années 80 ou 90, époque où l'on définissait de grandes zones industrielles, des zones d'activités, des zones de loisirs, des zones commerciales. Cela c'est terminé. On ne procède plus ainsi parce qu'on s'est rendu compte des défauts de ce type de zonage. Aujourd'hui, on rapproche les habitants de leur lieu de travail. Bien sûr, ça ne sera peut-être pas systématique, mais on essaiera de le faire chaque fois qu'on le pourra. En l'occurrence, l'objectif n'était pas d'enrichir Freescale, d'enrichir qui-conque, parce que c'était un gros opérateur et qu'il fallait lui offrir de l'argent pour qu'il puisse commercialiser son terrain. Nous avons effectivement travaillé ensemble dans le cadre du schéma de développement économique, mais la modification du PLU ne découle pas d'une exigence de cet opérateur. Pour autant, je voudrais quand même vous dire qu'en matière d'urbanisme, on répond aussi à des opportunités et quand elles se présentent, il faut les saisir. Ce n'est pas un gros mot, ça n'est pas interdit. Donc sur Freescale, dans le cadre de cette discussion que l'on a eue sur le schéma de développement économique, on a estimé utile d'étendre le quartier Saint-Simon dans sa partie nord, pour accueillir de la constructibilité, mais pas forcément une densité très importante.

Sur le projet VNF, je voudrais rectifier les choses. Cela ne s'est pas fait à l'insu de mon plein gré, non ! Je suis favorable effectivement à ce qu'il y ait un projet à cet endroit-là, parce que c'est un lieu absolument magnifique, au niveau des Ponts-Jumeaux, c'est un endroit superbe, avec un fort caractère historique et patrimonial. Il est très dégradé, mais tout projet qui permettra de mettre en valeur ce lieu emblématique est finalement le bienvenu. Bien sûr, pas de n'importe quelle façon ! Dans le cas présent,

ce qui avait été présenté et demandé dans le cadre de la modification du PLU n'était pas acceptable. Donc nous avons demandé, nous-même, le retrait de cette modification et le Commissaire enquêteur l'a bien sûr validé par la suite. Au départ, le maire de Toulouse avait écrit à VNF pour lui faire part de sa désapprobation sur cette modification. Ce n'est donc pas le Commissaire enquêteur qui nous y a incités mais nous, qui avons été à l'initiative.

Je répondrai enfin à Monsieur RAYNAL que cette modification n'est pas du tout contraire au principe de cohérence entre urbanisme et transport. Cette modification est limitée, forcément limitée, parce que dans le cadre d'une modification de PLU, on ne peut pas faire grand-chose. Je répète que les modifications apportées rentraient dans le cadre du PADD, celui voté par l'équipe précédente.

DEL-16-0775 - Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Blagnac

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

DEL-16-0894 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [95 VOIX]*

*CONTRE [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, VERNIOL, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES HARDY, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, MM. BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, CUJIVES, RAYNAL.)*

DEL-16-0868 - Adoption de la Déclaration de Projet concernant le projet d'extension du pôle logistique à vocation aéronautique de Barquill emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

DEL-16-1029 - Toulouse EuroSudOuest (Toulouse) : Instauration d'un périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

10- VŒUX

Mme CROQUETTE présente le vœu des élu-e-s communistes, républicains et citoyens pour une concertation respectueuse des habitant-e-s et des territoires.

Nous avons commencé cette séance par un rapport d'activités qui nous demandait de « faire métropole ». Et pour la conclure, nous vous présentons un vœu qui vous propose justement de faire métropole ! La proposition concernerait la mise en place d'Assises sur l'urbanisme. Nous pensons qu'il faut que les citoyens, les habitants de la métropole, aient une vision claire de l'ensemble des projets métropolitains. Il est nécessaire qu'ils connaissent l'ensemble des projets urbains sur leur territoire, qu'ils puissent identifier. Actuellement, on a des projets urbains vus à travers une série d'enquêtes publiques qui sont des sortes de « focus » projet par projet, mais qui ne donnent pas la dimension d'un projet métropolitain dans son ensemble. Donc, nous vous proposons, à travers ce vœu, d'instaurer des Assises dans le courant de 2017, qui permettent aux citoyens de s'approprier ce projet, de s'y impliquer. Nous

pensons que cela participe de l'identité métropolitaine. Nous pensons que cela contribue, également, à l'appropriation par les citoyens de la Métropole dans laquelle ils vivent.

M. MOUDENC

Parce qu'on ne discute pas assez, surtout en Conseil de métropole, j'en ai l'impression. On est là depuis 10 heures ce matin, nous avons un ordre du jour beaucoup plus allégé que d'habitude, il est 18 heures 35, donc on ne discute pas assez de tous ces sujets-là. Moi, c'est la conclusion que je retire de nos échanges, et je suis sûr qu'elle est partagée par tout le monde.

Mme LAIGNEAU

Vous évoquez la nécessité d'associer les populations à la définition et à la libération des projets des collectivités. Je voudrais vous répondre : « on ne cesse de le faire ! ». Vous le savez, vous l'avez vous même évoqué : nous rencontrons la population à toutes les échelles de la Métropole. Nous avons des réunions de concertation à l'échelle des quartiers. Pour la Ville de Toulouse, il s'agit des quartiers. Et j'imagine que l'ensemble des élus de la Métropole concertent avec leur population, dans le cadre d'OAP, dans le cadre de projets d'aménagement... Par exemple, sur les projets d'aménagement de type CEAT ou TESO, nous avons organisé des ateliers d'urbanisme pour la population, pour les riverains. Donc nous concertons avec les riverains, certes projet par projet, mais à l'échelle des communes. J'évoquais le PLU de Toulouse tout à l'heure, mais il n'est pas le premier à être modifié. Nous concertons à l'occasion des modifications de PLU. Vous le savez, la concertation fait partie de l'élaboration du PLU. Pour mémoire et pour permettre à tous les élus de mesurer le volume de réunions publiques organisées, sur Toulouse, pour la modification du PLU, nous avons fait des réunions publiques, nous avons organisé des réunions dans tous les secteurs de la ville. Des registres étaient ouverts, il y a eu des expositions, nous avons concerté dans les quartiers avec les riverains. J'imagine que chaque commune en fait de même dans le cadre de la modification du PLU. J'ai eu l'occasion de parler urbanisme avec la population et à les contribuables, c'est excessivement technique, donc il faut beaucoup en parler. Chacun de nous le fait, ce sera également le cas avec le PLUi-H. Nous travaillons sur la concertation d'un projet métropolitain. Nous avons organisé, dans le cadre du PLUi-H, une réunion publique de lancement. Ensuite, nous avons organisé cinq réunions publiques sur les enjeux et les diagnostics du PLUi-H, du PADD. Un kit de concertation a été fourni aux communes, pour qu'elles puissent elles-mêmes organiser des réunions. Nous avons mis à disposition du public un dossier de concertation, nous l'avons déposé dans chaque mairie, dans chaque Maison de citoyenneté, et dans certaines mairies de quartier. Nous avons plusieurs cahiers de concertation, sur toute l'évolution de la construction du PLUi-H. Il y a des expositions sur le diagnostic, des expositions sur le PADD. Il y a des registres papier dans les 37 communes. Il y a un registre dématérialisé. Il y a les pages internet. Sans compter les réunions organisées par chaque maire de commune à son tour auprès de sa population. Et nous n'en sommes qu'au PADD ! Le PADD est un document important puisqu'il constitue en quelque sorte le projet politique de la métropole. Donc, vous avez déjà tous les éléments sur le projet pour communiquer auprès de la population. Et ça n'est pas fini, puisque le dossier de concertation n°4 arrive, au début 2017, vous aurez ce cahier de concertation. Vous aurez des expositions sur le règlement local de publicité, parce qu'on aborde le règlement. De nouvelles réunions publiques seront organisées. Donc sur les concertations, chaque commune est en mesure de faire sa propre concertation sur les projets urbains qui la concernent. Nous allons lancer des concertations dans chaque quartier, chaque secteur de la ville de Toulouse, sur ce projet. Donc, vous le voyez, nous disposons d'une batterie d'outils de concertation qui s'accumulent, qui s'ajoutent les uns aux autres. Nous ne faisons que ça, de la concertation ! Le PLUi-H résumera en quelque sorte, si on peut parler de résumé, l'ensemble des projets urbains sur le territoire de la métropole. Vous mesurez, et je pense que tout le monde mesure la complexité de cet enchevêtrement de concertations. Pourquoi en rajouter une de plus ?

Mme URSULE

Je rejoins tout ce qu'a dit Annette LAIGNEAU, les concertations sont faites avec les riverains, y compris dans les communes. Quand on indique qu'on ne serait pas respectueux de nos habitants, c'est quand même assez choquant ! La façon dont vous avez formulé votre vœu est, sincèrement, assez choquante. Il est vrai que nous avons déjà toute une batterie de modalités de concertation. Sans compter qu'il y a aussi eu toute la concertation sur le SCoT, qui va recommencer d'ailleurs. Je vous promets qu'on concerte et que nos habitants le savent maintenant. Du coup, avec tous ces outils qui se chevauchent, ils deviennent beaucoup plus pointus sur les questions d'urbanisme. On peut tous s'en féliciter !

Mme CROQUETTE

Je vais être très brève, je ne vais pas sortir la « liste à la Prévert » de Madame LAIGNEAU, j'en suis bien incapable. Je ne vois pas, dans tout ce qui a été dit, le niveau métropolitain. Je crois que ce ne sera pas simple d'introduire une culture métropolitaine auprès des populations. Je ne fais pas référence à un aréopage restreint de quelques techniciens. Je parle là des populations. Il me semble que les Assises de l'urbanisme seraient un outil intéressant, justement avant le PLUi-H, pour que la population puisse se l'approprier. En effet, cela ne sera pas si simple.

M. MOUDENC

J'ai bien entendu que Madame Laigneau avait préconisé le rejet du vœu. Je mets le vœu aux voix.

Le vœu n'est pas adopté.

M. MOUDENC

J'indique que le prochain Conseil de la Métropole se tiendra le le 15 décembre 2016 au Centre de Congrès Pierre Baudis, à Toulouse.

La séance est levée à 18h40.